

Université de Montréal

Violence meurtrière et désordre social dans la perle des Antilles: un portrait des homicides en Haïti

par Edwige Lafortune

École de criminologie
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en criminologie
option Mémoire

Septembre, 2016

© Edwige Lafortune, 2016

Résumé

Cette étude porte sur la violence meurtrière en Haïti, qui selon plusieurs auteurs est maintenant à l'état endémique. Pourtant, son taux d'homicide officiel (10.2 par 100 000 habitants) se situe seulement légèrement au-dessus de la moyenne mondiale, mais demeure beaucoup plus bas que celui d'autres pays des Caraïbes ou d'Amérique Centrale. Le premier objectif de ce mémoire est de déterminer si le taux officiel proposé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) représenterait une sous-estimation du phénomène. Afin de répondre à cet objectif, de nouvelles données provenant de la Commission Nationale Épiscopale Justice et Paix (CÉ-JILAP), qui recense les homicides s'étant produits dans l'ensemble du pays durant l'année 2012, ont été employées. Ces données ont été colligées à l'aide d'une grille comprenant des informations au sujet des victimes, des suspects et du motif du crime. Le second objectif de cette recherche est d'examiner la situation en Haïti face à celle de ses pays voisins. Pour ce faire, nous utilisons le cadre conceptuel et les données de l'Enquête mondiale sur l'homicide (EMH). Le but est de présenter les facteurs macro qui peuvent avoir un impact sur les taux de criminalité en Haïti. Les données de la CÉ-JILAP révèlent que le taux d'homicide de 10.2 par 100 000 habitants serait une sous-estimation du taux réel des homicides. Celui-ci se situerait plutôt entre 12.5 et 17.9 par 100 000 habitants. En ce qui concerne les données de l'EMH, les résultats démontrent que, comparativement aux autres pays, Haïti était plus touché par les conditions sociales adverses ce qui expliquerait la prévalence plus grande de l'homicide. En Haïti, l'on note la présence de types d'homicides rares que l'on retrouve peu dans les autres pays, soit des homicides liés au lynchage et à la sorcellerie.

Mots-clés : Haïti, taux de criminalité, homicide, étude comparative, contrôle social

Abstract

This study pertains to deadly violence in Haiti, which, according to scholars, has reached an endemic state. However, its homicide rate (10.2 per 100 000 inhabitants) is slightly above the global average. The first objective of the current study is to determine whether this rate, suggested by the United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) represents an under estimation of the total number of homicides being perpetrated in this country. In order to meet this objective, disaggregated data on homicides in Haiti will be presented. Data from the Commission Nationale Épiscopale Justice et Paix (CÉ-JILAP), compiling homicide incidents which took place in 2012 are used (n = 1 133). The information was collected by using a coding sheet, which included information pertaining to victims, suspects and crime motive. The second objective of this project is to present these factors in the Haitian context, and to compare them to the situation in other countries across North America, Latin America and the Caribbean. We used the data and dynamic theory of homicide proposed by the World Homicide Survey (WHS) to this end. Questionnaires were distributed to informants hailing from 11 countries in order to further understand the manifestations of crime in this region. The data from the CÉ-JILAP reveal that the figure proposed by the UNODC is an underestimation of the actual homicide rate in Haiti. The estimated rate would be between 12,5 and 17,9 per 100 000 inhabitants. With regards to the WHS, results show that, compared to other countries, adverse social conditions such as poverty and inequality were very present in Haiti. Furthermore, informants noted a higher frequency of rare forms of homicides, such as lynching and homicides related to witchcraft.

Keywords: Haiti, crime rate, homicide, cross-national research, social control

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	vi
Liste des sigles.....	vii
Remerciements.....	viii
Introduction.....	1
1. La violence en Haïti.....	4
1.1 Une typologie de la violence en Haïti.....	4
1.2 La phénomène criminel en Haïti.....	6
1.2.1 La distribution de la violence dans l'espace.....	6
1.2.2 Les formes de violence.....	7
1.3 Les conditions sociales adverses en Haïti : un pays touché par les inégalités et la pauvreté... ..	10
1.3.1 Les inégalités sociales et économiques : un problème important.....	10
1.3.2 Haïti : un pays touché par la pauvreté.....	13
1.4 Les éléments déclencheurs de la violence : la présence de groupes armés et le trafic des armes à feu.....	14
1.4.1 Les groupes armés et leur emprise sur les haïtiens.....	15
1.4.2 Le trafic de drogues en Haïti.....	19
1.4.3 La prolifération des armes à feu.....	20
1.5 La faiblesse des contrôles sociaux : garante d'une forte criminalité.....	21
1.5.1 Les contrôles sociaux informels: les piliers de la société haïtienne.....	22
1.5.2 Les contrôles sociaux formels : des institutions défailtantes.....	25
1.6 Problématique.....	36
2. Méthodologie.....	40
2.1 Adaptation de la typologie de l'UNODC.....	40
2.1.1 Les homicides interpersonnels.....	40
2.1.2 Les homicides liés aux activités criminelles.....	40

2.1.3 Les homicides sociopolitiques	41
2.2 Limites et choix des sources de données	42
2.3 Sources de données	43
2.3.2 Grille de codification de l'EMH	45
2.3.3 Questionnaires de l'Enquête Mondiale sur l'Homicide (EMH)	46
2.4 Analyse des données	48
2.4.1 Divisions territoriales et statistiques descriptives des données de la CÉ-JILAP	48
2.4.2 Données de l'EMH	48
3. Résultats	52
3.1 Données provenant des rapports de la CÉ-JILAP	52
3.1.1 Dénombrement des homicides en Haïti	52
3.1.2 Les circonstances entourant les homicides	52
3.1.3 Portrait des victimes d'homicides	56
3.1.4 Portrait des suspects d'homicides en Haïti	60
3.1.5 Lien entre le suspect et la victime	61
3.1.6 Les motifs des homicides en Haïti	64
3.1.7 Sous-dénombrement des données sur les homicides en Haïti	71
3.2 Données des questionnaires de l'EMH	74
3.2.1 Distribution des homicides en Amérique	74
3.2.2 Facteurs liés à la variation des taux d'homicides selon le modèle dynamique de l'EMH	80
4. Discussion	89
4.1 Résumé des résultats	89
4.1.1 Résumé des résultats de la CÉ-JILAP	89
4.1.2 Résumé des résultats de l'EMH	91
4.2 Limites des différentes sources de données	92
4.2.1 Limites des données de la CÉ-JILAP	92
4.2.2 Limites des données de l'EMH	94
4.3 Haïti et ses défis face à la répression de la criminalité	95
4.3.1 Le développement de l'économie	95
4.3.2 Processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) des groupes armés	96

4.3.3 La réforme de l'appareil pénal	99
4.4 Études futures	103
Conclusion	105
Bibliographie.....	108
Annexe 1 : Grille de codification des données de la CÉ-JILAP.....	i
Annexe 2 : Questionnaire de l'EMH	i

Liste des tableaux

Tableau I.	Circonstances entourant les homicides	55
Tableau II.	Informations concernant les victimes d’homicides	59
Tableau III.	Informations concernant les suspects d’homicides.....	63
Tableau IV.	Motifs expliquant les homicides	70
Tableau V.	Distribution des victimes, des suspects et du type d’arme employé pour une année typique	77
Tableau VI.	Estimation de la fréquence des types d’homicides rares	79
Tableau VII.	Conditions sociales adverses	82
Tableau VIII.	Éléments déclencheurs de la violence	84
Tableau IX.	Contrôle social formel	87

Liste des sigles

AAF : Armes à feu

ANPH : Académie Nationale de Police en Haïti

CÉ-JILAP : Commission Épiscopale Nationale pour la Justice et la Paix

DCPJ : Direction centrale de la Police judiciaire

FAdH : Forces Armées d'Haïti

ICG : International Crisis Group

IHSI : Institut Haïtien de la Statistique et de l'Informatique

LAPOP: Latin American Public Opinion Project

MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

OAS : Organisation des états américains

ONU : Organisation des Nations Unies

PIB : Produit Intérieur Brut

PNH : Police Nationale d'Haïti

PNUD : Programme de Développement des Nations Unies

RNDDH : Réseau National De la Défense de Droits de l'homme

UNODC: United Nations Office on Drugs and Crime

WHO: World Health Organization

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon superviseur Marc Ouimet de m'avoir offert l'opportunité de travailler sur les homicides en Haïti dans le cadre de l'Enquête Mondiale sur l'homicide. Sache que, tout au long du projet, tes conseils m'ont été extrêmement précieux. Merci d'avoir exigé que je donne le meilleur de moi-même pour ce projet, mais surtout pour la confiance que tu m'as accordée. Grâce à ce projet, en plus de développer des compétences en termes de recherche, j'ai pu travailler sur un sujet qui important à mes yeux et c'est la plus grande satisfaction qu'un étudiant puisse avoir.

Je voulais dire un grand merci à tous les professeurs que j'ai eu la chance d'avoir dans le cadre de mes études à l'École de criminologie. Votre passion pour vos domaines respectifs a été contagieuse et m'a confirmé que j'avais choisi la bonne branche. Je voulais aussi à remercier le personnel du CICC pour leur soutien tout au long de mes études. Mon passage à l'École de criminologie aura été une expérience intense, mais votre gentillesse à mon égard n'est pas passée inaperçue. Je tiens également à dire un grand merci à l'équipe de Trajetvi. Vous m'avez permis d'en apprendre plus sur le milieu de la recherche, en plus de me soutenir moralement. Merci d'avoir vu mon potentiel, même lorsque je ne le voyais plus.

Lors de mon séjour en Haïti, malgré mes appréhensions, plusieurs personnes m'ont accueillie à bras ouverts. Je pense à M. Gaël St-Fleur, qui a été pour moi le guide parfait, me permettant de me retrouver dans le chaos que peut être Haïti. Le travail que vous faites pour la criminologie en Haïti est nécessaire et je souhaite que tous vos projets se réalisent afin de faire avancer les connaissances dans le domaine. Je vous remercie aussi de m'avoir présentée à Me Rovelson Apollon du CÉ-JILAP, qui m'a généreusement présenté les données employées par l'organisme. À vous deux, votre travail peut sembler herculéen, mais il est aussi très important. En Haïti, j'ai été accueillie par un organisme, UHelp, qui héberge des étudiants universitaires qui viennent étudier dans la capitale. Leur détermination et leur joie de vivre ont été pour moi une source d'inspiration et de motivation. Je leur dit mèsi anpil pou tout akey ak jantiyès nou!

À mes amis, qui m'ont épaulée et divertie dans les moments les plus difficiles de cette aventure. Que vous soyez à Montréal ou ailleurs, vous avez toujours eu les bons mots pour m'encourager à poursuivre ma route. Je tiens aussi à remercier la « clique de la propédeutique ». J'étais rentrée à l'École de criminologie avec la ferme conviction que je ne me ferais pas d'amis. Pourtant, si je n'ai pas abandonné, je peux affirmer avec la même conviction que c'est grâce à vous! Je me trouve chanceuse de faire partie de cette cohorte, mais surtout d'avoir appris à vous connaître. Je ne garde que des bons souvenirs de chacun d'entre vous. Merci pour tout!

Finalement, je tiens à remercier ma famille pour leur soutien inconditionnel lors de mes études supérieures. À ma sœur, merci pour les moments passés à rire de tout et de rien et de m'avoir obligé à prendre des pauses. À mon père, qui m'a transmis cette force tranquille et qui me répétait toujours « Nous ne sommes pas là pour nous faire abattre, mais pour nous battre ». Avec mon projet, ces paroles prennent tout leur sens. À ma mère, la dernière, mais non la moindre. Tu as tout simplement été tout pour moi. Je n'ai pas de mots pour exprimer ma gratitude alors je vais y aller avec ceux que je te répète à chaque jour, mais qui sont toujours sincères : Thank you very much for everything!

Introduction

L'homicide est le crime le plus grave et est partout sévèrement réprimé (Blumstein, 1974). Les homicides ont fait l'objet de nombreuses recherches en criminologie dont plusieurs portent sur l'étude de sa prévalence et ses variations dans l'espace ou le temps (LaFree, 1999). Au Canada, les statistiques concernant ce type de crime sont généralement fiables et dressent un portrait plutôt global des homicides commis dans le pays (Ouimet, 1999). De plus, selon Statistique Canada (2010b), la gravité de ces crimes explique leur taux de reportabilité élevé, comparativement à d'autres délits comme les vols de biens personnels. Plusieurs chercheurs choisissent d'étudier ce crime puisque des informations peuvent être disponibles pour l'ensemble des étapes de la chaîne pénale, soit le signalement du crime, l'arrestation et l'enquête, ainsi que la condamnation du délinquant (United Nations Office on Drugs and Crime, 2014). De plus, l'homicide est un bon indicateur de la criminalité violente et de l'insécurité dans un pays (Lane, 1979). Toutefois, ces informations ne sont pas disponibles pour l'ensemble des pays. Le manque de données explique l'exclusion de plusieurs régions du monde des études concernant l'homicide (Crime Prevention Research Center, 2014). Selon l'UNODC (2014), certains pays ne possèdent tout simplement aucune statistique officielle au sujet des meurtres qui se produisent sur leur territoire, tandis que pour d'autres, les données sont uniquement présentées pour la capitale. Il est probable que, dans ces pays, les corps policiers ne produisent pas de statistiques sur la criminalité, souvent par manque de ressources matérielles et humaines (UNODC, 2014). Tel est le cas pour Haïti, où la Police Nationale du pays ne recueille pas d'informations au sujet des victimes ou des circonstances entourant le crime. Pour ces raisons certains auteurs décident d'employer des données alternatives et d'effectuer des comparaisons entre les régions du monde afin d'étudier le phénomène de la violence meurtrière (LaFree, 1999).

Les différentes régions du monde sont aux prises avec des réalités sociales, politiques, économiques et légales qui peuvent toutes avoir une influence sur les taux de criminalité. De nombreuses théories, que ce soit celle de l'anomie, de la désorganisation sociale ou encore du contrôle social, tentent d'offrir une explication à la variation des taux de criminalité (Cohen, 1965; Sampson et Groves, 1989; Sampson, 1986). En lien avec ces théories criminologiques, certains auteurs étudient les facteurs macros qui influencent ces taux à travers le monde (Nivette, 2011; Messner et Rosenfield, 1997). Ils avancent que la pauvreté, les inégalités, la structure démographique, la gouvernance et le fonctionnement des différentes instances de contrôle social sont tous des facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les taux d'homicides (Vieraitis, 2000; Cohen et Land, 1987; Hughes et Rowe, 2007). Ces études emploient principalement des données agrégées, qui permettent de comparer les tendances dans l'espace et dans le temps (Fisher et Nagin, 1978). Ces variables peuvent aussi contribuer à expliquer les données désagrégées au sujet de la criminalité meurtrière (Kubrin, 2003).

Cependant, la manière dont ces facteurs sont représentés, ainsi que les taux d'homicides, diffèrent grandement d'une région à l'autre du monde (UNODC, 2014).

L'objectif de la présente étude est double. Premièrement, elle vise à déterminer si le taux d'homicide de 10.2 par 100 000 habitants représente une estimation fidèle du phénomène de la violence meurtrière. À cette fin, un dénombrement des homicides ayant été perpétrés en Haïti durant l'année 2012 sera effectué. De plus, cette recherche dressera également un portrait des homicides dans ce pays. Plus précisément, des informations au sujet du délinquant, de la victime et des circonstances entourant le crime. Les données désagrégées faciliteront les comparaisons entre les zones urbaines et rurales. Deuxièmement, cette étude a pour but de présenter les facteurs liés au taux d'homicides en ayant recours au modèle théorique élaboré dans le cadre de l'Enquête Mondiale sur l'Homicide (EMH). Ces données agrégées permettront de comparer la situation d'Haïti à celle d'autres pays situés dans la même région.

Le premier chapitre de ce mémoire décrira la violence et la criminalité en Haïti en se basant sur la cadre théorique de l'EMH. Il traitera d'abord de la façon dont les conditions sociales adverses, telles que la pauvreté, l'urbanisation et les inégalités sont représentées dans le pays. Les éléments déclencheurs de la violence, soit la présence de groupes armés et d'armes à feu (AAF), seront ensuite détaillés. Puis, une description du fonctionnement des diverses institutions de contrôle social informel et formel sera effectuée afin d'acquérir une meilleure compréhension du rôle que celles-ci peuvent jouer dans la survenue de la violence dans le pays. Les données employées, ainsi que la méthode d'analyse seront présentés dans le deuxième chapitre. Le troisième chapitre comportera une description des protagonistes (suspect et victimes), des circonstances et des motifs des homicides commis en Haïti durant l'année 2012. De plus, il inclura une analyse descriptive des données recueillies dans le cadre de l'Enquête Mondiale sur les Homicides (EMH). Le chapitre final comprendra une discussion au sujet des résultats, ainsi que des pistes de solutions pouvant être explorées afin de faire face au phénomène criminel en Haïti.

CHAPITRE I
RECENSION DES ÉCRITS ET PROBLÉMATIQUE

1. La violence en Haïti

Selon les auteurs écrivant sur Haïti, il semblerait que le pays soit plongé dans un cycle de violence perpétuelle et que la capitale soit un endroit propice aux manifestations et aux émeutes, surtout durant les périodes électorales (Meudec, 2007; James, 2010; Commission Épiscopale Nationale Justice et Paix, 2016). Comme l'explique Édouard (2013), il est intéressant de noter que la question de la violence est fréquemment abordée dans les médias haïtiens. Mais lorsque vient le temps de condamner et de dénoncer celle-ci, la majorité des citoyens demeure indifférente ou se tait (Édouard, 2013; Kühn, Böhme, Kummer, Lorentz, Schüring et Thaler, 2013). Les haïtiens entretiennent donc une relation paradoxale avec la violence (Édouard, 2013). Elle est perçue de manière négative par les citoyens, mais, selon Édouard (2013), elle constitue également un moyen de survivre et permet aux citoyens d'exister dans la société. Les actes violents permettent aux individus de faire respecter leurs droits fondamentaux et de conserver leur intégrité physique et morale (Édouard, 2013). Les autres sont perçus comme étant potentiellement dangereux, donc la violence est un acte commis par anticipation d'un danger (Édouard, 2013). La menace qu'elle représente permet aux citoyens de vivre ensemble, car ils sont conscients que des sanctions, parfois très brutales, seront mises en place lorsque les règles sont transgressées. La violence agit donc comme un régulateur social (Black, 1983; Édouard, 2013).

Ce chapitre fera d'abord état des typologies concernant la violence qui s'appliquent à la situation haïtienne. Ensuite, il présentera un portrait de la distribution de la violence, ainsi que les formes de criminalité auxquelles sont exposés les haïtiens. Puis, les divers facteurs susceptibles d'influencer les taux de criminalité dans un pays seront exposés. Une description des conditions sociales adverses (ex. : pauvreté, inégalités), des facilitateurs de la violence (ex. : prolifération des AAF, trafic de drogues, présence de groupes criminels armés) et des contrôles sociaux informels et formels sera faite afin d'acquiescer une meilleure compréhension de la situation en Haïti. Ce portrait permettra d'appréhender la manière dont ces facteurs contribuent à la survenue de la violence dans le pays.

1.1 Une typologie de la violence en Haïti

D'après Marcelin (2015), en Haïti, la violence est normalisée et est devenue presque acceptable. Les citoyens, ainsi que les autorités, peuvent y avoir recours afin d'exprimer leur mécontentement face à la privation de leurs droits, à différents manques ou à leurs frustrations lorsque leurs aspirations ne sont pas assouvies (Édouard, 2013). Il est intéressant de constater que la violence que l'on retrouve dans les interactions entre les individus (micro) est un reflet de celle qui se produit au niveau de toutes les institutions (macro) (Marcelin, 2012; Sylvain, 2007; Galtung, 1969). Afin de comprendre la violence dans le pays, plusieurs

typologies ont été formulées. La plus complète demeure celle de Moser (2006), ensuite adaptée par Édouard (2013). Les lignes suivantes décriront cette typologie.

Afin de définir la violence, Moser (2006) emploie une typologie qui se prête bien au cas d'Haïti. Premièrement, l'auteure inclut la violence économique, dont le but est d'obtenir des gains matériels et financiers. Les crimes perpétrés par les groupes criminels organisés figurent parmi ce type de violence (ex. : enlèvements, vols de voiture, trafic de stupéfiants, vente d'AAF, etc.). Édouard (2013) précise qu'en Haïti, la violence économique peut être employée afin d'exercer un pouvoir sur d'autres et de monopoliser des ressources.

Un second type de violence recensé est la violence sociale (Moser, 2006). Elle peut être employée afin d'obtenir certains privilèges ou de maintenir un statut social. En Haïti, plusieurs personnes considérés comme des êtres inférieurs sont victimisées à cause de leur sexe, leur couleur de peau, leur lieu de résidence ou encore leur statut de personnes marginalisées (Édouard, 2013). Les actes criminels incluent, mais ne se limitent pas aux homicides, aux voies de fait et aux lynchages (Moser, 2006).

Une troisième forme de violence est la violence institutionnelle (Moser, 2006). Les institutions gouvernementales, ainsi que les structures responsables du contrôle social informel sont tous responsables de ce type de violence. Par exemple, la police et l'administration publique peuvent exécuter sommairement des citoyens ou participer au nettoyage des gangs (Édouard, 2013). Les structures informelles, telles que les églises, les écoles et la famille, peuvent également avoir recours à la violence afin de réguler certains comportements.

La violence politique est la quatrième forme de violence incluse dans la typologie de Moser (2006). Elle est largement documentée en Haïti (Édouard, 2013). Celle-ci inclut tous les moyens employés afin d'obtenir le pouvoir, de le conserver ou encore de le renverser. Selon Moser (2006), cette violence peut être étatique ou non étatique. Les conflits paramilitaires, les emprisonnements arbitraires, les exécutions sommaires, les assassinats politiques, les conflits armés politiques et les manifestations violentes figurent tous parmi ce type de violence. Diedrich (2005) avance que l'origine de la violence peut être ramenée à l'obtention de l'indépendance d'Haïti en 1804. Les nombreux régimes dictatoriaux, qui avaient fréquemment recours à des techniques barbares afin de faire taire leurs opposants, ont entraîné des soulèvements populaires (Nicholls, 1996). La violence contemporaine rappelle le système colonial et est le produit de la brutalité observée lors des rébellions qui ont mené à l'indépendance (Diederich, 2005). Ces insurrections ont également eu un impact dévastateur sur l'économie haïtienne (Podur et Robinson, 2012; Diedrich, 2005). Lorsque des crises survenaient, les membres de l'élite et les partis politiques ne cherchaient qu'à s'enrichir. L'État ne servait donc plus les intérêts des citoyens, ce qui donnait lieu à des manifestations et à des émeutes (Hurbon, 2001).

Afin de compléter la typologie de Moser (2006), Édouard (2013) propose d'ajouter une autre forme de violence propre à la réalité haïtienne, soit la violence collective. Celle-ci s'apparente aux violences sociales, économiques et politiques. D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (2002), elle est définie comme l'utilisation instrumentale de la violence par des groupes d'individus contre un autre groupe. Elle serait perpétrée dans le but d'atteindre des objectifs sociaux, politiques ou économiques. Les lynchages, les affrontements entre les différents groupes armés (ex. : militaires, paramilitaires, gangs), les crimes haineux et ceux visant des populations marginalisées constituent tous des manifestations de cette violence en Haïti.

Une dernière catégorie de violence présentée par Édouard (2013) est la violence culturelle. Ces actions sont justifiées et facilitées par les coutumes et les traditions. Elles visent à diminuer les tensions créées par certains individus (ex. : individus pratiquant la sorcellerie) et à rétablir l'ordre social en sacrifiant ces boucs émissaires. Les rites vaudous, les sacrifices et les empoisonnements, même s'ils n'entraînent pas la mort de la personne visée, sont des violences culturelles (Édouard, 2013).

Cette typologie s'avère intéressante, tout en nous rappelant qu'un crime peut être classifié dans différentes catégories et que l'approche typologique possède tout de même certaines limites (Édouard, 2013; Collier, LaPorte, Seawright, 2012). Avant de présenter le cadre théorique employé dans le cadre de ce mémoire, une discussion s'impose au sujet de la manière dont la pauvreté et les inégalités, la présence des AAF et des groupes criminels, ainsi que le fonctionnement des contrôles sociaux s'articulent dans le pays.

1.2 La phénomène criminel en Haïti

La criminalité peut varier dans l'espace et dans le temps (Branitnham et Brantingham, 1993). De plus, la violence criminelle peut se manifester sous différentes formes. La majorité des infractions peuvent être classées dans deux catégories, soit les crimes contre les biens et les crimes contre la personne (Statistique Canada, 2010a). Les statistiques sur la criminalité en Haïti seront présentées ci-dessous.

1.2.1 La distribution de la violence dans l'espace

En Haïti, les auteurs s'entendent pour dire que la criminalité est inégalement distribuée sur le territoire (Smith, Gélineau et Seligson, 2012; Kolbe et Muggah, 2012). Selon l'étude de Smith, Gélineau et Seligson (2012), 20 % des citoyens demeurant dans la capitale de Port-au-Prince affirmaient qu'au moins un individu résidant dans la même demeure avait été victime d'un crime dans le passé. Les données indiquent que la majorité des crimes avaient été commis proche du domicile de la victime, soit chez eux, dans leur quartier ou encore dans la même section communale. L'aire métropolitaine est la zone dans laquelle un plus grand pourcentage de citoyens rapportaient avoir été victimes d'un crime (38%). D'après l'UNODC (2014), près de trois crimes sur quatre auraient été commis dans la zone métropolitaine. Les régions du Sud, du Centre et de

l'Ouest affichaient des taux de victimisations plus bas, respectivement 32%, 29% et 27% (Smith, Gélinau et Seligson, 2012). Dans les départements du Nord, beaucoup plus éloignés de la capitale, près d'un citoyen sur quatre (23%) disait avoir été victime d'un crime. La concentration de la criminalité dans la capitale expliquerait donc pourquoi la majorité des études réalisées sur Haïti portent sur Port-au-Prince (UNODC, 2014; Kolbe et Muggah, 2012). La violence et la criminalité peuvent se manifester sous plusieurs formes, qui seront détaillées dans la section suivante.

1.2.2 Les formes de violence

1.2.2.1 Les crimes contre les biens

Les crimes contre les biens, tels que le vandalisme, les vols à main armée et les introductions par effractions, sont des réalités auxquelles beaucoup d'haïtiens sont confrontés (Kolbe et Muggah, 2012). Selon l'enquête réalisée en 2006 par Kolbe et Hutson, 7% de l'échantillon sondé, soit environ 450 000 ménages dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, rapportait avoir été victime de vol. En 2010, les niveaux de criminalité étaient particulièrement élevés dans les zones touchées par le tremblement de terre. Les résultats de l'étude de Kolbe, Muggah, Hutson, James, Puccio, Trzcinski et collègues (2010) indiquent que plus de la moitié des individus résidant dans les campements avaient été victimes de crimes contre les biens. Durant la même période, chez la population générale vivant dans la zone métropolitaine, la proportion de victimes était uniquement de 4%. Malgré la proportion relativement stable de crimes contre les biens, Kolbe et Muggah (2012) ont noté une légère augmentation durant l'année 2012. Il importe de préciser que la probabilité que des crimes contre la propriété surviennent était environ 20 fois plus élevée dans les quartiers populaires de la capitale.

Dans la majorité des cas, les délinquants étaient des voisins ou des connaissances des victimes (Kolbe, Muggah, Hutson, James, Puccio, Trzcinski et collègues, 2010). Les auteurs précisent les biens volés, dont la valeur monétaire était plutôt faible, étaient principalement de la nourriture et de l'eau. Ces résultats sont indicateurs d'une criminalité de subsistance, plutôt qu'à des fins d'activités illégales (Kolbe et al. 2010). Mais même s'ils étaient plus fréquents et préoccupants, les vols de biens et le vandalisme n'étaient pas les seuls crimes dont les résidents des camps étaient victimes (Fortin, 2011; Kolbe et Muggah, 2012). Les crimes contre la personne constituent également une menace à l'intégrité des haïtiens (Kolbe et Hutson, 2006).

1.2.2.2 Les crimes contre la personne

Lorsqu'il est question de violence, les formes de violence dirigées envers les femmes (violence conjugale et sexuelle), les voies de fait et les homicides figurent parmi les incidents pouvant être répertoriées

en Haïti (Kolbe et Muggah, 2012). Des statistiques concernant ces crimes contre la personne seront présentées dans cette section.

L'UNODC (2014) avance qu'environ 15% des homicides commis dans la région des Amériques seraient de nature conjugale. Dans la société haïtienne, les relations entre les hommes et les femmes demeurent inégalitaires (Phillips, 2015). Beaucoup de femmes demeurent toujours vulnérables face à la victimisation violente, particulièrement en milieu urbain (Hindin, Kishor & Johnson, 2008; Duramy, 2011). L'Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services (EMMUS-IV) révèle qu'environ 30% des femmes avaient été victime de violence physique, psychologique ou sexuelle de la part de leur conjoint (Cayemittes, Busangu, Biziamana, Barrère, Sévère, Cayemittes et al., 2013). Il importe de préciser que dans la moitié des cas de violence physiques ont entraîné des blessures nécessitant des soins de santé (Cayemittes et al., 2013). Ces femmes avaient donc été gravement blessées.

Depuis longtemps, particulièrement lors des périodes de crises politiques, les viols et les agressions sexuelles étaient employés comme instruments de répression (United Nations, 2000). Suite au séisme, une augmentation des cas d'agressions sexuelles a été notée (Davis, 2011). Dans les mois suivant le tremblement de terre, environ 3% de la population a révélé avoir subi une forme d'agression sexuelle (Kolbe, Muggah, Hutson, James, Puccio, Trzcinski et collaborateurs, 2010; Kolbe et Muggah, 2012). La grande majorité d'entre eux étaient des femmes (entre 86% et 97,3%) (Kolbe et al., 2010; Center for Human Rights and Global Justice, 2011). Suite au séisme, les victimes devaient se déplacer afin d'aller chercher les ressources nécessaires pour elles-mêmes et leurs familles, ce qui les rendaient extrêmement vulnérables (Kolbe et al., 2010). Dans plus de huit cas sur dix, le crime avait été perpétré dans un endroit public. Des professionnels de la santé rapportent tout de même de nombreux incidents concernant ces populations plus vulnérables. Selon Médecins Sans Frontières (MSF, 2005), beaucoup de femmes et d'enfants avaient été victimes d'incidents sexuels violents, mais choisissaient de ne pas les rapporter, par crainte de représailles. Cette criminalité reste donc impunie par les autorités.

En ce qui a trait aux voies de fait, suite à leur enquête réalisée dans des foyers haïtiens, Kolbe et Muggah (2012) ont recensé près d'une centaine d'incidents en sept mois. Le pourcentage des résidents interviewés qui rapportaient avoir été victimes de violence physique demeurait en-deçà de 1%. Il est intéressant de noter que, dans l'ensemble des altercations s'étant produites dans deux grandes villes, soit à Jacmel et Les Cayes, l'une ou l'autre des parties avait consommé de l'alcool. Cependant, les habitants qui demeuraient dans les bidonvilles étaient plus à risque d'être victimisés. Le sondage effectué par Ponsar, Ford, Van Herp, Mancini et Bachy (2009) révèle que dans les quartiers de Cité Soleil et Martissant, près de 20% des familles rapportaient qu'au moins un des membres de leur famille avait été victime de voies de fait. Il importe

de garder ces chiffres en tête, sachant que, lorsque la violence escalade, une agression physique peut se solder par un homicide (Block, 1987; Harries, 1990).

Parmi les familles sondées à Martissant et Cité Soleil, 73 ont indiqué qu'un membre de leur famille était décédé suite à des incidents violents (Ponsar, Ford Van Herp, Mancini et Bachy, 2009). Les taux d'homicides dans les zones populaires variaient entre 237 et 457 par 100 000 habitants (Ponsar et collègues, 2009). Ces chiffres étaient beaucoup plus élevés que ceux rapportés dans l'étude de Kolbe et Muggah (2012). Dans la zone métropolitaine, les taux pouvaient varier entre 15.2 et 60.9 par 100 000 habitants, selon la période de l'année étudiée. L'organisme Viva Rio, œuvrant dans la zone populaire de BelAir, estimerait le taux d'homicide à 19 par 100 000 habitants. Comparativement aux autres régions du pays, le risque d'être tué était quatre fois plus élevé pour les résidents de Port-au-Prince (Kolbe et Muggah, 2012). Selon l'UNODC (2014), entre 2007 et 2012, le taux d'homicide est passé de 5.1 à 10.2 par 100 000 habitants. Fortin (2011) avance que cette augmentation peut être partiellement attribuée à l'évasion de nombreux criminels des prisons haïtiennes lors du séisme de janvier 2010. L'auteure rapporte que certains délinquants ont été tués par la population, car cette dernière craignait que la criminalité augmente. La CÉ-JILAP (2014) précise que le nombre de morts violentes est demeuré stable à partir de 2013.

Kolbe et Hutson (2006) révèlent que, très souvent, la violence perpétrée était attribuée à des membres de groupes criminels. Ils étaient responsables d'une grande proportion des homicides (48%), des agressions sexuelles (46%), des abus physiques (27%) et des menaces proférées à l'endroit des citoyens (variant de 30 à 40%). En ce qui a trait aux meurtres et aux agressions sexuelles, les policiers étaient également pointés du doigt dans près d'un homicide sur cinq et un peu plus de 10% des agressions sexuelles (Kolbe et Hutson, 2006). Toutefois, il s'agit de l'une des rares études portant sur les suspects impliqués dans des actes criminels.

Cette section nous a permis d'apprécier la manière dont la criminalité est distribuée géographiquement. De plus, elle a dressé un portrait de différentes formes de violence, de leur prévalence et des circonstances dans lesquelles elles se produisent. Cependant, il est important de souligner que la majorité des études qui abordent la violence en Haïti se concentrent sur la zone métropolitaine. L'inclusion de données sur les homicides commis dans les autres régions du pays aidera à étudier la question du sous-dénombrement des cas de manière plus juste. Les prochaines lignes aborderont les divers facteurs liés aux taux de criminalité en les situant dans le contexte haïtien. Cet état des connaissances sera basé sur la théorie dynamique de l'homicide, élaborée dans le cadre de l'EMH (Ouimet et Montmagny-Grenier, 2014). Ce modèle comprend trois concepts pouvant expliquer les différences entre les taux d'homicides à travers le monde, soit : les conditions sociales adverses, les déclencheurs de la violence et le contrôle social formel. Ils seront détaillés dans les sous-sections suivantes.

1.3 Les conditions sociales adverses en Haïti : un pays touché par les inégalités et la pauvreté

Les conditions sociales adverses constituent le premier groupe de variables inclus dans la théorie dynamique de l'homicide (Ouimet et Montmagny-Grenier, 2014). Certains pays font face à des conditions adverses qui pourraient avoir un impact sur le niveau de criminalité. Parmi les variables examinées par les auteurs, les inégalités et la pauvreté ont fait l'objet de nombreuses études (Krohn, 1976; Nivette, 2011; Pridemore, 2011). En Haïti, ces deux problématiques affectent grandement la qualité de vie de la population (Jadotte, 2007). Elles feront l'objet d'une discussion dans les lignes qui suivent.

1.3.1 Les inégalités sociales et économiques : un problème important

En ce qui a trait aux inégalités, mesurées par le coefficient Gini, Fajnzylber, Lederman et Loayza (2002) ont trouvé une relation positive significative entre cette variable et le taux d'homicide. Selon Mora-Baéz (2003), en Haïti, le quintile ayant le revenu le plus élevé contrôlait près de 70% de la richesse du pays, alors que le quintile le plus faible se partageait 1,5% du revenu total. Les inégalités sociales, telles que mesurées par l'Indice de Développement Humain (IDH) et l'Indice de Développement Humain ajusté aux inégalités (IDHI), sont liées aux inégalités économiques (United Nations Development Reports, 2016). Selon l'United Nations Development Reports (UNDP) (2016), Haïti est le pays ayant l'IDH le plus bas des Caraïbes (IDH = 0,48). Son IDHI est également très faible (IDHI = 0,30). Cet écart indique que, lorsque les inégalités sont prises en compte, près de 40% du développement humain est perdu. D'après l'étude de la World Bank (2006b), dans le pays, les inégalités étaient plus présentes dans les grands centres urbains, comparativement aux zones rurales. Ce constat pourrait expliquer le niveau de violence plus élevé dans la zone métropolitaine (Kolbe et Muggah, 2012; Fajnybler, Lederman et Loayza, 2002).

1.3.1.1 L'accès à l'éducation : une porte de sortie face aux inégalités

Selon Fajnybler, Lederman et Loayza (2002), dans plusieurs pays, la pauvreté relative est liée à la possibilité d'accès à l'éducation. Lorsque les individus sont peu éduqués, le taux de chômage est plus élevé, ce qui pourrait avoir pour effet d'augmenter l'incidence des crimes et des homicides liés à la pauvreté. Barro et Lee (2001), quant à eux, n'ont pas rapporté d'effet statistiquement significatif de l'éducation sur le taux d'homicide.

Salmi (1998) indique qu'en Haïti, l'éducation serait non seulement un outil permettant de prévenir et de résoudre des conflits, mais elle pourrait également être un élément déclencheur de ceux-ci. L'héritage colonial a façonné le système d'éducation et a transmis des valeurs telles que le recours à la violence comme

moyen d'arriver à ses fins. L'auteur indique que, bien avant l'obtention de l'indépendance, l'éducation était légalement limitée aux individus ayant une couleur de peau plus pâle (Salmi, 1998). Ces lois ont permis à ces personnes de s'enrichir, créant d'importantes inégalités sociales et économiques entre ceux considérés comme étant blancs et les noirs (Salmi, 1998). Encore aujourd'hui, malgré les révoltes qui ont mené à l'indépendance, les inégalités et le ressentiment des pauvres face aux plus riches sont encore très présents.

Dans son étude, Jadotte (2004) avance que les inégalités peuvent être expliquées par plusieurs facteurs. L'un d'entre eux est l'accès à l'éducation. Les différences de revenu selon le niveau d'éducation étaient également un facteur important, expliquant 32% de la variance (Jadotte, 2004). Seuls ceux qui ont accès à l'éducation possèdent des emplois bien rémunérés, ce qui crée un plus grand fossé entre les riches et les pauvres (World Bank, 2014b). Alors que le taux de pauvreté se situait à 11% chez les ménages où le chef avait un niveau d'éducation supérieure, ce taux était près de quatre fois plus élevé (49%) lorsque le chef de ménage n'avait pas entrepris d'études (Siméon, 2006). Jadotte (2004) rajoute que le revenu est trois fois plus élevé chez les familles lorsque la personne responsable du ménage avait terminé son secondaire ou avait fait des études universitaires. Ces écarts de richesse peuvent contribuer à expliquer une partie de la criminalité dans le pays (Fajnybler, Lederman et Loayza, 2002). Jadotte (2004) avance que les différences dans la fréquentation scolaire sont attribuables au manque de ressources financières.

1.3.1.2 La frustration face au manque de ressources : vecteur de la criminalité

Selon Merton (1957), le manque de ressources peut entraîner frustration chez certains individus. En voyant que les moyens mis à leur disposition par la société (ex. : des opportunités de travailler ou d'entrer dans le système d'éducation) ne sont pas accessibles afin de leur permettre de réaliser leurs buts, décident de se tourner vers la criminalité afin d'arriver à leurs fins. La commission d'actes criminels semble donc un moyen plus envisageable afin de sortir de leur situation de pauvreté. Ces inégalités peuvent également engendrer un sentiment de détachement face au système dominant (Messner et Rosenfeld, 1997). Veblen (1934) ajoute que l'une des causes de la criminalité est une économie capitaliste, dans laquelle les ressources deviennent rares pour une majorité d'individus. Les circonstances économiques étant précaires, ces groupes développent une frustration et une animosité face aux mieux nantis.

D'après Jadotte (2006), l'inégalité n'est pas mauvaise en soi, mais dans certains cas, elle freine le développement du pays. L'auteur indique que d'importantes inégalités peuvent engendrer différents problèmes, incluant des conflits entre les groupes sociaux, des kidnappings, des émeutes, de l'instabilité économique et même des coups d'état (Jadotte, 2006). Le fait d'être issu d'une famille aisée peut entraîner des risques de victimisation. À titre d'exemple, en 2012, Nicolas et Coralie Moscoso ont été enlevés par des membres d'un réseau criminel (RNDDH, 2012). Ce groupe, constitué de policiers et de criminels, demandait

une somme de 2,5 millions à la famille des victimes. Au mois de décembre de la même année, leur cousin Jules Édouard Moscoso, qui était un entrepreneur, aurait été tué par des membres de groupes armés et son garde de sécurité (Verné, 2012). Meudec (2007) semble croire que, comme toutes les autres formes de criminalité, l'industrie du kidnapping ne ciblerait plus uniquement les riches. Les membres de groupes criminels agiraient à leur compte et s'attaqueraient également aux moins nantis afin d'augmenter leurs profits.

Selon Édouard (2013), au lieu d'aspirer à une société non violente, les haïtiens ont plutôt adopté la notion « d'égalité négative » (p.13). Lorsque la souffrance touche l'ensemble des classes sociales, elle réduit en quelque sorte les inégalités entre les riches et les pauvres. Dépendamment des rapports de force entre les acteurs, la violence peut être employée pour dominer l'autre en l'humiliant ou en l'éliminant (Édouard, 2013). Édouard (2013) explique que, pour plusieurs, la mobilité sociale, le respect, la reconnaissance et l'accessibilité à la richesse ainsi qu'à un style de vie confortable passe par la violence. De plus, certains y ont recours dans un cadre de compétition, que celle-ci soit sociale, financière ou autre.

En Haïti, les moyens mis en place afin que les citoyens puissent atteindre leurs buts sont plutôt rares. Un important problème auquel fait face cette nation est la rareté des emplois. Selon Diamond (2005), plusieurs haïtiens se voient obligés de traverser la frontière entre Haïti et la République Dominicaine afin de trouver du travail. En plus d'obtenir un revenu plus élevé que ce qu'ils pourraient espérer en Haïti, les emplois leur permettent de subvenir aux besoins de leur famille. Aujourd'hui les haïtiens composent un peu moins de 10% de la population de la République Dominicaine (Instituto Nacional de Estadística, 2012). Beaucoup d'entre eux résident illégalement dans le pays, mais ils préfèrent se diriger vers l'autre côté de l'île plutôt que d'être condamnés au chômage et à la pauvreté extrême (Human Rights Watch, 2015). Les haïtiens qui migrent vers la République Dominicaine font toutefois face à de la violence, parfois meurtrière, à cause de leur statut, légal ou illégal, dans le pays (Paulino, 2006).

Lorsqu'ils ne vont pas vers la République Dominicaine, les haïtiens affluent vers la capitale, le rare endroit où ils peuvent trouver un emploi (World Bank, 2006b). L'urbanisation est un phénomène grandissant. Chaque année, malgré la précarité de la situation, près de 100 000 haïtiens migrent vers la région métropolitaine afin de trouver un emploi (World Bank, 2006b). Fourie et Schönteich (2001) expliquent qu'une importante densité de la population peut être associée à une plus grande compétition pour des ressources rares et éventuellement entraîner des conflits. D'après les données de la World Bank (2006b), chez les jeunes âgés entre 20 et 30 ans, le taux de chômage se situe entre 45 et 55%. Ce taux se situe à 20% chez la population âgée entre 35 et 44 ans. Cette problématique est donc importante chez les plus jeunes. Il est important de considérer ces statistiques, sachant que les individus de ce groupe d'âge sont surreprésentés dans les statistiques criminelles, autant comme criminel que comme victime (Farrington, 1986; Hirschi et Gottfredson, 1983; Wolfgang 1986).

Comme l'explique Gilles (2012a), l'économie agricole s'est grandement affaiblie à la fin du régime des Duvalier en 1986, ce qui a incité les citoyens à s'installer dans les grandes villes. La migration vers les zones urbaines et le manque d'emplois ont fait grandir le nombre de bidonvilles grandissent. Aujourd'hui, ces bidonvilles sont rendus des enclaves de la criminalité, où les gangs criminels effectuent leurs activités en toute liberté (Marcelin, 2015). René Préval, l'ancien président de la République, avait tenté d'offrir des ressources et des emplois aux membres de gangs et des différents groupes armés politiques émergeant dans les bidonvilles, afin qu'ils cessent leurs activités criminelles (Berg, 2010). Ces négociations se sont toutefois avérées infructueuses et le gouvernement a dû se tourner vers des méthodes répressives. Cependant, l'augmentation de la violence ne peut être simplement attribuée aux inégalités et à l'urbanisation (World Bank, 2011). Selon Messner et Tardiff (1986), la pauvreté absolue peut également contribuer au niveau de criminalité du pays. Ce facteur sera expliqué dans les lignes qui suivent.

1.3.2 Haïti : un pays touché par la pauvreté

Haïti est considéré comme étant le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental et se situe au 137^e rang sur 189 pays selon le classement de la World Bank (2014a). Son Produit Intérieur Brut (PIB) par capita est estimé à 832 US\$. Près de 65% de la population est au chômage et le taux de mortalité infantile (une mesure de la pauvreté fréquemment employée) se situerait entre 57 et 69 par 1 000 naissances (UNICEF, 2014; World Bank, 2014a). La pauvreté est donc une problématique centrale en Haïti. Pridemore (2008) postule que ce serait la pauvreté absolue, plutôt que les inégalités, qui aurait un impact sur les homicides. Dans une recherche employant la mortalité infantile comme mesure proxy de la pauvreté dans son modèle, l'auteur a trouvé que les effets de l'inégalité sur les taux d'homicide n'étaient plus présents. Les résultats de l'étude de Messner (1982), dont la mesure de pauvreté était la proportion d'habitants vivant sous le seuil de la pauvreté, abondent dans le même sens. D'autres travaux se sont penchés sur le lien entre la pauvreté et la nature des meurtres commis. Par exemple, les études de Williams et Flewelling (1988) et Kurbin (2003) ont toutes deux révélé qu'un important niveau de pauvreté était associée à différents types d'homicides, tels que les homicides querelleurs, conjugaux et familiaux et ceux perpétrés lors d'un autre crime.

Bonger (1969), de son côté, propose que la pauvreté extrême inciterait les individus à commettre des crimes pour des raisons de survie. Dans certains cas, des crimes tels que les vols ne seraient pas perpétrés dans le but de s'enrichir, mais plutôt pour s'assurer de pouvoir pallier à des besoins fondamentaux, tels que se nourrir ou se loger. L'accès difficile aux ressources peut expliquer la survenue d'actes criminels en Haïti. Aujourd'hui, malgré la production de biens agricoles, les haïtiens se nourrissent difficilement. L'insécurité alimentaire touche plus de 40% de la population (World Food Programme, 2016). Plus de 75% vit sous le seuil de la pauvreté absolue et 56% sous le seuil de la pauvreté extrême (UNICEF, 2015). En ce qui concerne

l'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux soins de santé, l'on note d'importantes disparités entre la zone métropolitaine et les autres grands centres urbains. Alors que 60% des ménages dans l'aire métropolitaine y ont accès, tel est le cas pour seulement 40% de la population des autres centres urbains (UNICEF, 2015). Dans les zones rurales, uniquement une personne sur trois y a accès. Ces lacunes en termes de santé publique empêchent la société haïtienne de fonctionner adéquatement et contribuent à la pauvreté extrême (World Bank, 2006b). Lors du séisme, la rareté des ressources est venue placer les haïtiens dans une situation précaire et les a rendus vulnérables à toutes sortes de dangers (Margesson et Taft-Morales, 2010; Berg, 2010).

L'instabilité politique, le manque de gouvernance et la corruption qui règnent dans le pays, ainsi que l'embargo économique des années 1990 contribuent à expliquer la faiblesse de l'économie haïtienne (Montas, 2005; Haggerty, 1989). Malgré la croissance économique observée durant les années 70, la situation haïtienne s'est particulièrement aggravée vers le début des années 80 (Haggerty, 1989). En plus d'avoir recours à la violence, François et Jean-Claude Duvalier ont détourné plus de 300 millions de dollars en fonds, provenant, entre autres de l'aide humanitaire internationale (Hinterseer, 2002). Selon Haggerty (1989), la falsification de documents et de fonds de pension, le blanchiment d'argent suite à la vente de drogues figurent parmi les actes illégaux commis par le régime duvaliériste et qui ont plongé le pays dans une profonde pauvreté. Autrefois, Haïti pouvait vivre de l'exportation de ses biens, mais aujourd'hui, le climat d'insécurité fait en sorte que les investisseurs hésitent à s'établir dans le pays (Berg, 2010).

Tournons-nous maintenant vers les éléments déclencheurs de la violence, qui en plus d'affecter l'économie du pays, contribuent à augmenter le niveau de criminalité.

1.4 Les éléments déclencheurs de la violence : la présence de groupes armés et le trafic des armes à feu

Les facilitateurs de la violence constituent le second groupe de variables de la théorie dynamique des homicides. Tel qu'expliqué dans le modèle théorique de l'EMH, la présence de groupes armés, la survenue de guerres civiles sur un territoire, ainsi que l'accès aux AAF et le trafic de drogues représentent des facteurs pouvant un impact sur le niveau de criminalité meurtrière (Kalyvas, 2006). McElroy (2000) explique que le phénomène de la mondialisation a contribué à l'augmentation de la criminalité puisque les trafiquants passaient par les pays caribéens pour faire transiger la drogue. De nouvelles sous-cultures criminelles se sont formées, ce qui est venu considérablement compliquer les efforts de contrôle de la criminalité. La narco-économie a permis aux groupes criminels, mais aussi aux personnes influentes et les autorités policières, de s'enrichir (McElroy, 2000; Van Schendel et Abraham, 2005). Ces facteurs et le rôle qu'ils peuvent jouer dans le maintien de la criminalité feront l'objet d'une description détaillée.

1.4.1 Les groupes armés et leur emprise sur les haïtiens

Les groupes criminels représentent l'une des préoccupations les plus importantes des autorités pénales. En Haïti, il existe de nombreux groupes, plus ou moins organisés, qui gravitent dans le monde interlope et qui occupent des fonctions variées. Encore aujourd'hui, dans la littérature, aucune définition claire des groupes armés en Haïti n'a été établie (Kolbe, 2013). L'évolution de la nature et de la composition de ces groupes explique la difficulté d'établir une classification. Les quatre grandes catégories de groupes armés seront présentées dans les lignes qui suivent.

1.4.1.1 Les groupes armés urbains

Pour Kolbe (2013), il est important de définir les « groupes armés urbains » (ou « gangs urbains »). Les membres de groupes armés urbains opèrent de manière similaire aux « sapo » en Colombie. D'après Gomez del Prado et Cusson (2012), ces hommes agissent en groupe et, par le biais de la violence, prennent contrôle d'un territoire. Uribe (2002) explique que les meurtriers prennent en otage une partie de certaines villes ou villages et en contrôlent les habitants. Alors qu'en Colombie, les criminels exigent des « taxes », en Haïti ces hommes armés offrent leurs services en échange de la complicité des citoyens. De plus, selon Bejerano (2003), plusieurs colombiens font affaire avec des membres de la guérilla plutôt que d'avoir recours à la police.

Alors que pour la communauté internationale, ces groupes sont considérés comme des gangs criminelles, plusieurs haïtiens les voient plutôt comme étant des groupes communautaires, des associations politiques ou des « bases » (Kolbe, 2013). Ces gangs, composées de jeunes hommes faisant partie de ces bases sont souvent âgés entre 15 et 30 ans et issus de milieux défavorisés, opèrent principalement dans les bidonvilles. Ces groupes peuvent être financés par des hommes d'affaires et se spécialisent dans la contrebande (Kolbe, 2013). Dans ces zones populaires, les affrontements entre les gangs ne sont pas rares (Marcelin, 2015). Ces jeunes hommes s'adonnent à des activités criminelles moins élaborées et s'attaquent à ceux qui menacent les résidents du voisinage (Berg, 2010). Mais d'après Kolbe (2013), plusieurs d'entre eux intègrent ces groupes afin de servir leur communauté. Ils ont un statut de justiciers aux yeux de la population, car ils assurent les frais médicaux et d'enterrement suite à des décès, ainsi que l'organisation d'activités sociales et culturelles (Kolbe, 2013).

1.4.1.2 Les groupes armés politiques et militaires

Un second groupe identifié par Kolbe (2013) est les groupes armés politiques. Ils sont composés d'hommes enrôlés dans ces groupes pour servir leur pays. Pourtant, selon Dziedzic et Perito (2008), ils étaient plutôt présents afin d'exploiter la population et d'assurer la répression. La prévention ainsi que la répression

des conflits, des crimes et de la violence en général constitue un aspect important de l'État de droit. Un rapport de la World Bank (2011) indique qu'un manque de sécurité et de stabilité politique représente un frein au développement d'une nation. Collier (1999) précise que les pays aux prises avec des guerres civiles font face à une criminalité importante. En Côte d'Ivoire, les conflits armés mobilisent les forces policières (Doumbia, 2012). Les ressources matérielles et humaines sont donc affectées à d'autres tâches que la sécurité intérieure et la protection des citoyens.

Le groupe le plus populaire est celui des anciens militaires des Forces Armées d'Haïti (ex-FAdH), l'armée qui avait été mise en place par François Duvalier (Laguerre, 1993). Elle avait pour but d'exercer un leadership politique, d'assurer l'ordre public et de contrôler les groupes paramilitaires. Un autre sous-groupe mis sur pied sous le régime des Duvalier sont les Tontons Macoutes, une milice paramilitaire composée d'environ 5 000 hommes (Human Rights Watch, 2011). Les violations des droits humains perpétrés par ces groupes étaient nombreuses (Amnistie Internationale, 2005). Ils visaient les journalistes, les militants et les civils s'opposant au régime (Human Rights Watch, 2011; Gilles, 2008). Durant les années 60 et 80, marquées par les deux régimes duvaléristes, les assassinats politiques, les exécutions sommaires de prisonniers, les enlèvements et l'usage de la torture étaient monnaie courante. À elle seule, l'armée haïtienne a fait environ 3 000 morts et détruit plus de 7 000 foyers (Concannon, 2010). Les Tontons Macoutes, quant à eux seraient responsable de plus de 30 000 meurtres (Henley, 2010). Ce type d'homicide est très fréquent dans les pays touchés par des guerres civiles et l'instabilité politique (Gomez del Prado et Cusson, 2012; Doumbia, 2012).

Malgré la dissolution des groupes militaires et paramilitaire, ces hommes entretiennent, encore aujourd'hui, des liens étroits avec le gouvernement, qui coordonne leurs activités dans l'ensemble du pays (Baptiste, 2015). Les anciens membres de la FAdH sont le groupe qui suscite la plus grande inquiétude chez les autorités. Afin de faire face à la menace de ces groupes, plusieurs dirigeants ont évoqué, à plusieurs reprises, la possibilité d'instaurer une armée (Muggah, 2005). Les résultats de la recherche de Smith, Gélinau et Seligson (2012) révélaient que plus de 70% des répondants croient qu'une autre armée est nécessaire afin d'assurer leur sécurité. Les propos sont cependant nuancés et les auteurs avancent que l'importance de l'identité nationale expliquerait la popularité de cette opinion. Toutefois, pour la communauté internationale, cette option ne semble pas viable, car la présence d'un autre groupe armé ne ferait qu'augmenter la violence dans le pays (Baptiste, 2015).

1.4.1.3 Les milices privées

Les milices privées constituent un troisième groupe armé, dont les membres travaillent pour des compagnies de sécurité privée (Kolbe, 2013). Selon Doumbia (2012), dans les pays où la violence est omniprésente et l'appareil répressif est défaillant, le recours à des compagnies de sécurité privée est une pratique commune. L'auteur précise que ce n'est pas tant la présence des entreprises de sécurité privée qui

s'avère problématique, mais plutôt l'importance du rôle qu'elles peuvent jouer dans des nations où les forces de l'ordre officielles sont inefficaces. Ces compagnies profitent des conflits et des tensions politiques afin de se procurer des AAF. En raison de l'absence de registres d'armes à feu, les membres des forces de l'ordre risquent de faire face à des criminels armés (Doumbia, 2012). Ces situations augmentent la probabilité qu'un policier, ou un employé des compagnies de sécurité privées, utilise son arme. Il existerait donc un lien entre la prolifération des AAF en Côte d'Ivoire et le nombre de personnes décédées.

Les entrevues réalisées par Burt (2012) révèlent que près de 12 000 hommes seraient engagés par ces entreprises. Les hommes faisant partie de ces réseaux sont souvent associés aux familles aisées d'Haïti (Burt, 2012). Leurs activités couvrent de nombreux secteurs, légaux et illégaux, de l'économie haïtienne (Kolbe, 2013). Le trafic et l'extorsion peuvent faire partie de leurs activités, mais, le plus souvent, ils s'en tiennent à la provision de services de sécurité. Burt (2012) affirme que malgré le fait que leur présence peut aider à prévenir les crimes contre les biens, ils ne contribuent pas à restaurer l'ordre public. Ces agents sont très peu surveillés et les crimes qu'ils commettent ne sont pas toujours détectés par les autorités (Burt, 2010; Édouard, 2013; Espinosa, 2010).

1.4.1.4 Les réseaux criminels

Les réseaux criminels sont également des groupes armés associés aux familles aisées ou ayant des liens avec la classe politique (Kolbe, 2013). Alors que les milices privées se concentrent sur la sécurité, les réseaux criminels s'occupent principalement des activités illégales. Leurs activités sont nombreuses et incluent l'importation et l'exportation de produits, le trafic humain, de drogues et AAF, le blanchiment d'argent, la destruction de maisons, les agressions physiques et sexuelles, ainsi que les enlèvements (Kolbe, 2013; Immigration and Refugee Board of Canada, 2015). Comme l'explique le Overseas Security Advisory Council (OSAC, 2014), les motifs pour les enlèvements sont principalement financiers et les kidnappeurs visent n'importe quel citoyen, peu importe leur âge, leur origine ethnique ou leur couleur de peau. Mais le fait d'avoir de l'argent est le facteur de risque principal qui peut contribuer à ce qu'un individu soit ciblé. Ils précisent aussi que, dépendamment du motif ayant poussé le groupe criminel à commettre l'acte et du lien entre le ravisseur et la victime, l'enlèvement peut se solder par un meurtre (OSAC, 2014). Bref, les membres de ces cellules sont employés afin d'effectuer les tâches que les plus nantis ne désirent pas accomplir (Kolbe, 2013). Afin de faciliter leur travail, des AAF leurs sont fournies. La provenance de celles-ci est toutefois difficile à établir.

1.4.1.5 Les conséquences des interactions entre les groupes armés

Malgré la distinction faite entre ces groupes, lorsque des conflits (politiques ou autres) surviennent, les sous-groupes, pourtant issus d'une même catégorie, n'adoptent pas toujours la même position. Ceci peut créer

des rivalités et faire escalader la violence (Kolbe et Muggah, 2012; Kolbe et al, 2010). Aux yeux de beaucoup d'haïtiens et de la communauté internationale, il existe un lien direct entre le taux d'homicides et une importante activité des groupes armés, particulièrement durant les périodes plus tendues (Kolbe, 2013; Kolbe et Muggah, 2010). Lors de conflits entre groupes armés, les victimes collatérales sont nombreuses, mais des criminels peuvent également perdre la vie. Comme l'explique Kolbe (2013), lorsque des groupes rivaux s'affrontent, la protection des citoyens du quartier n'est pas assurée. Cette situation est donc propice à l'infiltration d'autres groupes criminels dans la zone et à la recrudescence de la criminalité.

Cependant, les conflits intergroupes ne représentent qu'une partie de la problématique. Selon Kolbe (2013), les membres de ces groupes sont souvent impliqués dans les activités politiques du pays. Un article du décret électoral pourrait expliquer la présence de présumés criminels au sein des instances gouvernementales (Conseil Électoral Provisoire, 2016). Ce document décrète qu'afin d'être candidat à la présidence, au Sénat ou à la chambre des députés, un individu ne doit pas avoir été condamné pour un crime. Toutefois, il n'existe aucun article empêchant les personnes ayant fait l'objet d'une arrestation de se présenter aux élections. Selon la RNDDH (2016), près de 40 candidats aux élections avaient été interpellés, arrêtés ou poursuivis pour divers crimes (ex. : meurtres, voies de fait, association de malfaiteurs, etc.). La relation entre l'élite politique et les criminels est complexe, voire indissociable. Les coups d'État, le déclin de l'économie par la diminution des investissements financiers et l'augmentation de la criminalité, sont tous attribuables à ces différents groupes, surtout dans les grandes villes du pays (Dziedzic et Perito, 2008; Becker, 2011; Lunde, 2012). Impuissant face à la criminalité grandissante, l'État est souvent accusé d'être complice des malfaiteurs (Kolbe, 2013). Ces alliances ont d'importantes conséquences sur la qualité de vie des habitants.

La manière dont les médias et la communauté internationale définissent et perçoivent ces groupes peuvent avoir un impact sur les politiques publiques et la répression d'actes criminels commis par ces groupes (Kolbe et Muggah, 2012). Kolbe (2013) avance que certaines représentations de la violence en Haïti peuvent entraîner des pratiques répressives sévères de la part de la police et des missionnaires responsables du maintien de la paix, en plus de mettre la vie des citoyens innocents en danger et de les marginaliser. Il reste que la violence exercée par ces groupes, ainsi que par les institutions assurant le contrôle social, peut mener à la destruction de biens et d'infrastructures, mais aussi à des pratiques illégales et corrompues (Ayres, 1998). La défaillance de l'état permet à ces groupes d'enfreindre la loi et de pratiquer des activités telles que le trafic de drogues et d'armes à feu, le blanchiment d'argent, ainsi que le trafic humain (Alemika, Koroma, Diallo, Gueye et Ikoh, 2013). Des structures étatiques corrompues et instables incitent les délinquants à perpétrer leurs crimes en toute impunité (du Plessis, 2015). De plus, les groupes criminels profitent de la faiblesse des structures étatiques pour exercer leur influence. Mais avant d'aborder la question des contrôles sociaux, il sera d'abord question du trafic de drogues et d'armes à feu en Haïti.

1.4.2 Le trafic de drogues en Haïti

Parmi les pays des Caraïbes, Haïti se trouve dans une position géographique permettant le transit de drogues par son territoire. Comme expliqué dans le modèle dynamique de l'homicide de l'EMH, cette activité est considérée comme étant un facteur précipitant de la violence (Ouimet et Montmagny-Grenier, 2014). Le contexte haïtien sera détaillé dans les lignes qui suivent.

Il y a près de dix ans, le gouvernement haïtien s'était donné comme mission de contrer le trafic de drogues, car cette problématique venait ternir la légitimité du pays, en plus de réduire sa capacité à assurer le contrôle de la criminalité (Perito et Maly, 2007). De surcroît, la circulation des drogues est souvent associée à celle des AAF, faisant du territoire un terreau fertile pour la corruption des institutions, particulièrement la police et les postes frontaliers (ICG, 2011a). L'île d'Hispaniola est parfaitement située entre les pays d'Amérique de Nord, acheteurs et consommateurs importants de substances illicites, et ceux d'Amérique du Sud, producteurs principaux de drogues (Bohning, 1998). Vers le milieu des années 2000, suite au refroidissement des relations entre le Venezuela et les États-Unis, la quantité de cocaïne passant par Haïti ou la République Dominicaine a rapidement augmenté. Selon Perito et Maly (2007), près de 10% de la cocaïne entrant aux États-Unis passerait par l'île d'Hispaniola. Pourtant, Haïti n'est pas équipé pour faire face à la menace, car ses frontières terrestres et maritimes ne sont pas toutes protégées. Les trafiquants réussissent facilement à faire passer des tonnes de substances à l'aide de bateaux et d'avions qui utilisent des routes clandestines (Vigil, 2000). Leur bonne préparation et la rapidité avec laquelle ils agissent constituent un défi de taille pour une police déficiente. La plus grande préoccupation demeure la corruption présente à l'intérieur des corps policiers (ICG, 2011a). Selon Donais (2005), la complicité entre les membres de gouvernement et les forces de l'ordre facilite la circulation de substances illicites dans le pays. Des efforts ont été déployés afin de faire face à la menace, mais ceux-ci n'ont pas toujours entraîné les effets escomptés. Perito et Maly (2007) citent les opérations *Rum Punch* et *Rum Chaser*, qui ont permis de réduire de près de 40% le nombre de vols destinés au trafic de drogues. Cependant, la bonification et la formation de l'unité spéciale de la PNH spécialisée dans la lutte contre les narcotiques s'avère nécessaire.

Dans un pays fortement frappé par la pauvreté, le trafic de drogues et d'AAF est rendu un moyen lucratif auquel les groupes criminels et les familles les plus nanties ont recours pour renflouer leurs coffres (Barnes, 2002). Comme l'expliquent Perito et Maly (2007), ces entreprises profitent à une minorité de la population, mais ne contribuent pas à faire avancer l'économie du pays. De plus, elles sont responsables de l'augmentation d'autres formes de criminalité (Haggerty, 1989). Face à l'instabilité et à l'insécurité, tant politique que financière, les investisseurs locaux et internationaux demeurent frileux à l'idée de venir s'installer en Haïti (Berg, 2010).

1.4.3 La prolifération des armes à feu

1.4.3.1 La législation sur les armes à feu : des lois qui contribuent au climat de violence

Le trafic des AAF est un problème important en Haïti et contribue à faire augmenter le nombre d'incidents de violence et la criminalité dans le pays (Muggah, 2005). La présence d'armes fait partie intégrante de l'histoire et du quotidien des haïtiens. En Haïti, les lois concernant les AAF sont clairement inscrites dans la Constitution de 1987. Les articles 268.1 et 268.2 stipulent que : « Tout citoyen a droit à l'auto-défense armée, dans les limites de son domicile mais n'a pas droit au port d'armes sans l'autorisation expresse et motivée du Chef de la Police » et que « La détention d'une arme à feu doit être déclarée à la Police » (Organisation des États Américains, 2016a). Toutefois, ces lois ne sont pas toujours appliquées.

L'article 268.3 indique que « Les Forces Armées ont le monopole de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de l'utilisation et de la détention des armes de guerre et de leurs munitions, ainsi que du matériel de guerre » (Organisation des États Américains, 2016a). Comme l'explique Moïse (2007) dans sa réflexion au sujet des AAF, de l'armée et de son lien avec le pouvoir exécutif, cet article peut s'avérer problématique. Selon l'auteur, le problème d'Haïti trouve une partie de sa source dans ses propres lois. L'armée et la police, deux institutions constituées par l'État et pour l'État, ont souvent utilisé leur position de pouvoir afin d'éliminer les opposants (Muggah, 2005). De nombreuses atteintes à la vie ont été perpétrées par ces groupes. Celles-ci ont été facilitées par des lois désuètes permettant à ces institutions de continuer à agir en employant la force, et ce, sans l'intervention de quiconque (Moïse, 2007). Comme il sera possible de constater dans la section portant sur le contrôle social formel, les institutions responsables de la répression de la criminalité semblent être au-dessus des lois édictées par l'État (ICG, 2011a).

1.4.3.2 Les armes à feu et la violence politique

Après le 19^e siècle, une transformation s'est opérée au niveau de la politique et l'État s'est militarisé (Élie, 2012). Vers la fin des années 50, avec l'arrivée de François Duvalier, la nouvelle milice (Tontons Macoutes) et l'armée (FAdH) ont été fortement armés (Jovin, 2007). Elie (2012) explique que le contexte politique a contribué à l'augmentation importante du nombre d'AAF en circulation dans le pays. Mais le problème du contrôle des AAF s'est accentué lors de la dissolution du régime des Duvalier (Muggah, 2005). En période d'instabilité politique, le gouvernement haïtien contrôlait difficilement l'ensemble de ses frontières et le trafic d'armes sur son territoire (Muggah, 2005). Les trafiquants, provenant principalement des autres pays des Caraïbes et de l'Amérique du Sud, ont profité du climat houleux pour faire entrer de nouvelles armes (Elie, 2012). Ces armes, obtenues illégalement, sont également tombées entre les mains des gangs qui occupent les bidonvilles de la capitale et les autres grands centres urbains (Muggah, 2005). En 1994, suite au

Coup d'État contre le président Aristide, les américains ont occupé Haïti et ont tenté de désarmer les différents groupes criminels. Toutefois, lors du désarmement, les armes personnelles n'ont pas été confisquées (Muggah, 2005).

La chute du régime duvaliériste a incité les plus fortunés à se procurer des armes afin de se protéger (Burt, 2012). Tel qu'expliqué précédemment, le recours aux agences de sécurité privées est devenu de plus en plus important vers la fin des années 80 (Jovin, 2007; Elie, 2012). Ces agences ne cessent de se multiplier et la provenance des armes qu'elles utilisent n'est pas toujours connue et règlementée par le gouvernement (Fleury, 2007; Burt, 2012). La situation politique et économique étant tendue, le contrôle qu'a l'État sur la sécurité de son territoire peut être affaibli. De plus, la faiblesse du contrôle social formel, ainsi que les mesures législatives contribuent au maintien de cette situation (Elie, 2012).

1.4.3.3 L'état actuel de la situation des armes à feu en Haïti

Selon Small Arms Survey et l'UNODC (2012), Haïti figurerait au 168^e rang des pays détenant des AAF avec 190 00 recensées qui seraient en circulation dans le pays. Alors que le nombre d'AAF possédées par les forces policières est estimé à 10 000, celui-ci est plus élevé chez les forces et chez les civils (approximativement 13 000 et 20 000) (Karp, 2012a). Alors que Small Arms Survey avance que seulement 2% de la population a en sa possession des AAF, la MINUSTAH dresse un portrait plus alarmant et indique qu'entre 8 et 22% des ménages en ont (Kolbe et Muggah, 2011). Jusqu'à ce jour, la provenance et l'utilisation de celles-ci ne sont pas régies par le gouvernement, qui tarde à adopter une réponse au phénomène grandissant qu'est le trafic d'armes à feu en Haïti (Alpers, Rossetti et Wilson, 2016).

La théorie dynamique de l'homicide de l'EMH avance que l'un des facteurs liés à une forte criminalité est la peur du crime. Selon Cusson (1999), la peur peut entraîner une réaction disproportionnée lorsque les individus ou les communautés se sentent menacés. Doran et Burgess (2012) affirment que certains citoyens peuvent opter pour la possession ou le port d'armes afin de se protéger, ce qui peut entraîner une hausse de la criminalité. Ces réactions surviennent lorsque l'influence du contrôle social, tant formel qu'informel, ne se fait plus sentir dans les communautés (Doran et Burgess, 2012). L'absence de ce contrôle et l'impact qu'il peut avoir sur la criminalité fera l'objet de la prochaine section.

1.5 La faiblesse des contrôles sociaux : garante d'une forte criminalité

D'après la théorie dynamique de l'homicide, la présence de contrôles sociaux efficaces (particulièrement les contrôles sociaux formels) est le dernier facteur pouvant expliquer les variations dans les taux d'homicide (Ouimet et Montmagny-Grenier, 2014). Le contrôle social est défini comme étant « l'ensemble des moyens mis en œuvre par les membres d'une société dans le but spécifique de contenir ou de

faire reculer le nombre et la gravité des délits » (Cusson, 2011, p. 115). Les contrôles sociaux, tant formels qu'informel, doivent jouer un rôle de régulateurs et avoir une force incapacitante, dissuadant les criminels de passer à l'acte (Sherman, 1992). Toutefois, d'un pays à l'autre, ceux-ci fonctionnent différemment (UNODC, 2014). De plus, la perception qu'ont les citoyens de ces structures varie grandement d'une région à l'autre du monde (Spratt and Doob, 2009; Rothmann, 2006). Il sera maintenant question de l'influence que peuvent exercer ces institutions sur la société et sur la criminalité.

1.5.1 Les contrôles sociaux informels: les piliers de la société haïtienne

Dans les zones de non droit, comme les quartiers chauds d'Haïti, la capacité de la communauté d'exercer un contrôle social, de faire confiance aux voisins et de sanctionner les délinquants aide à maintenir un ordre social et un certain sentiment de sécurité (World Bank, 2006a). Paugam (2008) avance que le lien social permet « d'unir les individus et les groupes sociaux et de leur garantir par des règles communément partagées, une coexistence pacifique » (p.6). En présence de faibles liens sociaux, les situations conflictuelles deviennent de plus en plus fréquentes dans l'ensemble des sphères de la société. Ces conflits peuvent parfois être réglés par la violence. La famille, l'école et la religion jouent un rôle important dans le maintien de la cohésion sociale et doivent parfois compenser pour la faiblesse des institutions de l'État (Lundahl, 1989). Les lignes qui suivent dresseront un portrait de ces institutions et de leur rôle dans le contexte haïtien.

1.5.1.1 La famille : le village permettant de maintenir la cohésion sociale

En Haïti, le concept de la famille est plutôt large, mais le rôle qu'elle joue dans l'éducation des enfants est important (Bijoux, 1990; Cayemittes, 2013). Dauphin (2002) définit le mot famille comme étant un réseau incluant des membres de la famille (plus ou moins éloignés), mais aussi les voisins et les amis. Le voisinage (*lakou* en créole) regroupe ces familles élargies, qui partagent un terrain ou une cour. Selon Edmond, Randolph & Richard (2007), depuis la dernière décennie, les familles sont devenues de plus en plus indépendantes et il est possible de constater l'effritement de ce système social, qui est en partie le résultat de la situation précaire en Haïti. Kolbe (2013) explique qu'après le tremblement de terre, plusieurs familles ont dû être relocalisées dans d'autres quartiers, ce qui est venu briser les liens sociaux qui existaient entre les voisins et qui offraient une certaine protection contre le crime. En habitant dans un quartier spécifique, les habitants jouissaient d'une protection des représailles de gangs rivales (Kolbe, 2013). Toutefois, la destruction du territoire a fait disparaître les frontières physiques et symboliques et entraîné la formation de nouveaux groupes armés urbains.

Dans les zones urbaines du pays, les familles monoparentales dont la mère est à la tête ne sont pas rares (Cayemittes et al., 2013). Face à la situation de pauvreté, certaines mères doivent aller vendre des biens

au marché (parfois même leurs propres biens) ou encore échanger des services sexuels afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille (Bell, 2001). Cette réalité les rend particulièrement vulnérables aux différentes formes de violence. À l'intérieur de la famille, la violence peut être un moyen d'exercer du pouvoir sur les autres (Édouard, 2013). Les résultats de l'enquête de Cayemittes et collègues (2013) révèlent que, lorsque toutes leurs relations conjugales étaient prises en compte, une femme sur quatre avait vécu de la violence physique et/ou sexuelle. Elles pouvaient avoir été bousculées (11,3%), frappées à coup de poing (7,5%) ou encore menacées avec une arme blanche ou une arme à feu (3,1%). Les formes de violence physique plus graves étaient donc plus rares, mais tout de même présentes.

Les enfants, quant à eux, sont exposés très tôt à la violence dans leur environnement familial (Édouard, 2013). Ils apprennent l'importance d'obéir aux ordres et de respecter l'autorité. Les mesures employées pour infliger des sanctions aux jeunes sont variées et la majorité des parents (80,9%) avaient recours à des sanctions physiques (ex. : gifles, fessées, coups de pieds, etc.) (Cayemittes, et al., 2013). Environ un enfant sur cinq (16,1%) avaient reçu un châtiment corporel très violent. Malgré les lois proscrivant les formes de violence envers les enfants (Le Moniteur, 2003), 28% des parents sondés par Cayemittes et collègues (2013) croyaient que les châtiments physiques étaient nécessaires. Les enfants peuvent être comme une richesse, mais également la solution aux problèmes financiers des familles (Abrams, 2010). Certains d'entre eux, particulièrement les jeunes filles, devenaient des *restaveks*. Ils se voient confiées à des familles plus fortunées afin d'effectuer diverses tâches domestiques. Selon Pierre, Smucker et Tardieu (2009), le nombre de *restaveks* était estimé à plus de 200 000 et environ deux foyers sur trois employaient un enfant pour effectuer des tâches dans leur maison. Malgré les promesses faites à leurs parents biologiques, ils sont traités en esclaves, en plus d'être victimisés physiquement, psychologiquement et sexuellement (Abrams, 2010). De plus, il est rare qu'ils puissent fréquenter l'école, ce qui diminue leurs chances de sortir de la pauvreté (Cayemittes et al., 2013). Les jeunes filles, surtout celles qui ne fréquentent pas l'école, sont souvent victimes de violence (Kolbe et Hutson, 2006). Renton (2007) avance que la pénurie d'emplois, la pauvreté générale et le manque d'éducation concernant les relations entre les genres peuvent tous être des facteurs expliquant la violence en Haïti.

1.5.1.2 L'école : un lieu d'éducation et une porte de sortie face à la pauvreté

L'éducation peut aussi servir de contrôle social dans un environnement, mais l'accès est limité (Luzincourt et Gulbrandson, 2010). Le secteur de l'éducation s'est privatisé durant les deux dernières décennies. Ce changement est dû à la faiblesse institutionnelle de l'État et à l'incapacité d'offrir des services de base aux citoyens (World Bank, 2006b). Les lacunes au niveau de l'éducation ne proviendraient donc pas du manque d'intérêt, mais plutôt du manque de fonds.

Les institutions éducatives peuvent également être les cibles de la violence politique (Human Rights Watch, 2011). Durant la dictature des Duvalier, les membres du parti politique usaient de leur influence pour affaiblir l'influence que pouvaient avoir les professeurs universitaires et les étudiants qui dénonçaient les pratiques de ce régime (Luzincourt et Gulbrandson, 2010). Les écoles étaient contrôlées par l'État et la présence de policiers et de miliciens de l'armée du président, les Tontons Macoutes, était habituelle (Heinl et Heinl, 1978). Même durant les années 1990, le groupe *Fanmi Lavalas* d'Aristide, dont l'objectif était d'unir la communauté, a suivi les traces de ses prédécesseurs (Canadian Catholic Organization for Development and Peace, 2006, tel que cité dans World Bank, 2006a). Cette insécurité qui touche les intellectuels depuis des décennies les force à quitter le pays. Cet exode de cerveaux a contribué à endiguer le pays dans une pauvreté sociale, intellectuelle et économique (Beine, Docquier et Rappaport, 2008; Joseph, 2011).

Tel que mentionné précédemment, le faible niveau de fréquentation scolaire, le taux de chômage élevé qui s'ensuit et l'instabilité sont tous des facteurs qui peuvent contribuer à une montée de la violence (Jadotte, 2004). Les jeunes en situation de vulnérabilité et qui ne fréquentent pas l'école sont ciblés, tant par les groupes armés affiliés au gouvernement que par les membres des bases (Kolbe, 2013). Pour les jeunes hommes appartenant à des groupes criminels, il est peu envisageable de quitter le style de vie criminel afin d'obtenir une éducation, car celui-ci est beaucoup plus payant (International Monetary Fund, 2008). De plus, en adhérant aux groupes criminels à un jeune âge, plusieurs jouissent d'une immunité, et ce, grâce à leur affiliation au gouvernement. Luzincourt et Gulbrandson (2010) précisent toutefois que la pauvreté extrême et le manque d'éducation n'incitent pas nécessairement les individus à avoir recours à la violence, surtout lorsque les citoyens sont habitués à cette situation. Dans les moments difficiles, la religion offre aux haïtiens une structure, un but, de l'espoir et une consolation (Kirmayer, 2010). Le rôle de la religion et son lien avec la violence sera présenté ci-dessous.

1.5.1.3 La religion : un moyen d'exercer un pouvoir sur les autres

Une autre forme de contrôle social qui exerce une influence importante sur les comportements des haïtiens est la religion. Elle servirait en quelque sorte de boussole morale, guidant les agissements des citoyens. Selon Hurbon (2004), elle touche même la sphère politique, ainsi que celle de la santé. À titre d'exemple, François Duvalier percevait la religion catholique comme étant associée à ses détracteurs et croyait que la religion Vaudou faisait partie intégrante de la culture haïtienne (Universes in Universe, 2010). Cette association entre la dictature duvalérienne et ces pratiques religieuses expliquent en partie l'aversion des haïtiens face à cette religion et les meurtres de nombreux sorciers vers la fin des régimes duvalériens. Malgré le stigmatisme qui entoure la pratique du Vaudou, beaucoup d'haïtiens le pratiqueraient, même s'ils ne le déclarent pas ouvertement (Central Intelligence Agency, 2015). Mais depuis l'occupation américaine durant les années

1990, la religion catholique a pris une plus grande place, alors que le Vaudou a été démonisé. Néanmoins, la majorité des vodouisants s'identifient à la religion catholique (Métraux, 1958).

Najman (2008) précise que cette religion est plutôt diversifiée et qu'elle est exercée de manière plus ou moins intensive par les haïtiens. Alors que certaines personnes chantent ou dansent pour attirer la force transmise par les esprits à travers la musique, d'autres optent pour les pratiques de guérison et de prévention des maladies (Augustin, 1999). Les prêtres (*oungan*) et les prêtresses (*manbo*) sont ceux qui transmettent leurs connaissances au sujet du Vaudou (Farmer, 1988). Il existe également des professionnels, qui travaillent parallèlement avec les prêtres. Farmer (1988) explique que les magiciens sont visités par les haïtiens lorsqu'ils souhaitent jeter un sort ou une malédiction, ou encore attirer les esprits afin qu'ils puissent les aider à arriver à leurs fins, quelles qu'elles soient. Cependant, les sorciers et les personnes qui ont recours à leurs services font parfois l'objet d'ostracisme (Couchard, 1996).

En Haïti, la perception du Vaudou est autant positive que négative. Pour les haïtiens n'ayant pas accès au système de santé formel, tant à cause de leur localisation géographique que par faute de moyens financiers, il s'agit d'une manière d'obtenir des soins (Gopaul-McNicol, Benjamin-Dartigue et François, 1998; Vonarx, 2008). Par sa nature, cette pratique amène cependant un sentiment d'insécurité et n'incite pas les citoyens à se faire confiance (Desrosiers et St Fleurose, 2002). Bien qu'elle soit surtout associée aux individus les plus pauvres, les mieux nantis peuvent également y avoir recours lorsque des problèmes personnels d'envergure ou des crises sociales comme le séisme surviennent. Elle peut servir à expliquer les raisons et les circonstances entourant une situation éprouvante.

Édouard (2013) indique que les citoyens, particulièrement ceux des régions urbaines, ont plutôt recours aux services de structures étatiques. Ce constat peut être expliqué par la faiblesse des contrôles sociaux informels, ainsi que la perte de légitimité des instances médiatrices et des personnes agissant comme conseillers à la communauté (ICG, 2011a). Toutefois, il peut être frustrant de se tourner vers un système pénal peu adéquat. Les institutions pénales sont défailtantes et tant les accusés que les victimes sont déçus par les résultats (Fleury, 2007). Les lacunes rencontrées dans chacune des instances pénales, soit la police, le système de justice et le système carcéral, seront détaillées ci-dessous.

1.5.2 Les contrôles sociaux formels : des institutions défailtantes

Le contrôle social formel concerne les sanctions exercées par la force publique, soit la police, les tribunaux et les établissements carcéraux (Cusson, 2011). Chacun des maillons de la chaîne pénale est nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil. Ensemble, ces institutions exercent plusieurs fonctions, dont la dissuasion et le blâme. La dissuasion générale s'applique à l'ensemble de la population et son influence dépend de la variation des peines (Cusson, 2010). La dissuasion individuelle, quant à elle, vise le criminel. Une

peine certaine aurait un effet dissuasif sur le comportement de ce dernier et ferait en sorte qu'il s'abstienne de récidiver. Cependant, afin que le contrôle social formel exerce son effet contraignant, les lois doivent être appliquées. La section qui suit fera état des lois sur l'homicide en Haïti.

1.5.2.1 Les articles de loi concernant l'homicide

En Haïti, comme presque partout ailleurs dans le monde, l'homicide est considéré comme étant le crime le plus grave (Édouard, 2013; Cusson, 2010). Le Code Pénal spécifie qu'un meurtre implique tout homicide ayant été commis de manière volontaire (Organisation des États Américains, 2016c). Si ce meurtre a été commis avec préméditation, il s'agit d'un assassinat. Les auteurs de cet acte criminel reçoivent une peine de travaux forcés, et ce, à perpétuité. Toutefois, s'il s'agit d'un homicide involontaire, les peines infligées sont beaucoup moins sévères (Organisation des États Américains, 2016c). De manière générale, la majorité des individus écroués pour un homicide passent plus de temps en détention préventive que la peine qu'ils recevraient (ICG, 2011a).

Le Code Pénal haïtien inclut également une section concernant les crimes et délits qui sont dits « excusables » par la loi (Organisation des États Américains, 2016c). Par exemple, les textes de lois présentent deux articles expliquant que les meurtres commis par un individu qui cherchait à se défendre peuvent être excusés par la loi :

Sont compris dans les cas de nécessité actuelle de défense, les deux cas suivants:

- 1. Si l'homicide a été commis, si les blessures ont été faites, ou si les coups ont été portés en repoussant pendant la nuit, l'escalade, ou l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habités, ou de leurs dépendances; C. pén. 267.*
- 2. Si le fait a eu lieu en se défendant contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence.- C. pén. 327, 361. (Art. 274, Code Pénal d'Haïti)*

La défense des biens et l'intrusion dans la sphère privée d'un individu sans son consentement constituent donc des raisons valides pour excuser la mort d'un individu. Ces lois sont le reflet de l'obsession de la société haïtienne avec la sécurité personnelle, et ce, à n'importe quel prix (Fortin, 2011).

Un autre article qui fait état des mœurs du pays concerne l'homicide conjugal. L'homicide conjugal, à moins qu'il ait été commis en cas d'adultère et que les amants soient pris sur le fait, n'est pas excusable (Organisation des États Américains, 2016c). Cependant, l'article 269 stipule que :

Néanmoins, dans le cas d'adultère prévu par l'article 284, le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur le complice, ou sur l'un d'eux à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est excusable (Art. 269, Code Pénal d'Haïti)

La loi haïtienne prévoit également un article concernant les meurtres qui sont effectués à la demande des autorités (Organisation des États Américains, 2016c):

Il n'y a ni crime, ni délit, lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient ordonnés par la loi et commandés par l'autorité légitime.- C. pén. 48, 240, 254, 264, 273, 274. (Art. 272, Code Pénal d'Haïti)

Aux yeux de la loi, les homicides ayant été perpétrés par des autorités dites légitimes ne sont pas considérés comme des crimes (Organisation des États Américains, 2016c). Le gouvernement, et les instances sur lesquelles il a le pouvoir, peuvent donc agir en toute impunité, surtout lorsque vient le temps de protéger leurs propres intérêts (RNDDH, 2012). Ces dispositions amènent les haïtiens à se questionner sur l'égalité de la loi pour tous et sur la légitimité de l'État et des instances qui sont supposées assurer la sécurité des citoyens et veiller à l'administration adéquate de la justice.

1.5.2.2 La corruption : un fléau qui touche l'ensemble des institutions étatiques du pays

La Banque Mondiale définit la corruption comme étant « l'abus d'une charge publique en vue d'obtenir un avantage privé » (p. 22, tel que cité dans Fleury, 2007). D'après l'UNODC (2014), plusieurs pays dans lesquels le contrôle social est faible et les taux d'homicides sont élevés sont aussi touchés par la pauvreté, les inégalités et la corruption de l'État. Tel est le cas de la Colombie et du Brésil, en Amérique du Sud, ou encore de l'Afrique du Sud et la Côte d'Ivoire, sur le continent africain. Les régions aux prises avec des problèmes de corruption et pour lesquels le niveau de confiance de la population envers l'appareil pénal est faible allouent un budget moins élevé aux différentes instances pénales (World Competitiveness Report, 1994 tel que cité dans Buscaglia et Ulen, 1997). Echazu et Garoupa (2010) ajoutent que la corruption minimise l'effet de dissuasion, ce qui entraîne des taux de criminalité plus élevés que la normale. Tel est le cas du Brésil, où l'impunité associée au faible taux d'élucidation des crimes contribue à la commission de nouveaux crimes.

En Haïti, la corruption représente un problème important qui affecte tout le pays (Kolbe et al., 2010). Selon les données de Transparency International (2014), Haïti se classe au 161^e rang sur 174 des pays les plus corrompus au monde, avec un indice de 19 sur 100. Il est également le second pays le plus corrompu en Amérique, après le Venezuela. L'étude de Kolbe et ses collègues (2010) révèle que la quasi-totalité (99,2%) des citoyens est d'avis que la corruption dans le secteur public est un problème sérieux. Le sondage de Smith, Gélineau et Seligson (2012) viennent appuyer ces résultats. L'indice de perception de la corruption se situait à 66,4 sur une échelle de 100. Ceci peut sembler élevé, mais Haïti se classe loin derrière Trinité et Tobago, la République Dominicaine et la Jamaïque, qui avaient des indices de 80,9, 78,1 et 76,2 respectivement. Toutefois, la perception d'un système de justice corrompu et la corruption réelle dans un pays ne sont pas des mesures équivalentes (Smith, Gélineau et Seligson, 2012).

Mais qu'en est-il de cette corruption réelle? Une étude menée par Smith, Gélinau et Seligson (2012) révèle qu'un peu plus de deux individus sur trois (67%) indiquaient avoir été victimes d'une forme ou d'une autre de corruption au moins une fois durant la dernière année. De tous les pays d'Amérique inclus dans l'enquête, Haïti avait la proportion de victimisation par la corruption la plus élevée, loin devant la République Dominicaine (22%), la Jamaïque (7,5%) et le Canada (3%). En ce qui concerne les pots-de-vin, la situation est préoccupante. Encore une fois, 67% des haïtiens disaient avoir reçu une demande de pot-de-vin. Ces demandes sont faites dans différents milieux tels que l'école (66%), les institutions assurant les soins de santé (62%) et le travail (44%). Il est intéressant de noter que chez les haïtiens ayant un niveau économique plus élevé, la probabilité d'être victime de corruption était plus élevée (Smith, Gélinau et Seligson, 2012).

En Haïti, les pratiques corrompues incluent, mais ne se limitent pas aux pots-de-vin, à la fraude, au népotisme, au détournement de fonds et tout récemment au trafic de drogues (Unité de lutte contre la corruption, 2011). Wah (2004) avance que, dans la société haïtienne, où le statut économique et les avoirs sont importants, tous les acteurs cherchent à s'enrichir. Ils se tournent donc vers des pratiques corrompues. Aucune institution haïtienne n'est épargnée de la corruption, mais les membres du système de justice sont particulièrement vulnérables aux pratiques frauduleuses (Fleury, 2007). Par exemple, pour démontrer qu'ils ont du respect, beaucoup d'haïtiens ressentent le besoin de leur offrir un cadeau lorsqu'ils doivent interagir avec une figure d'autorité (Wah, 2004). Cette pratique était fréquemment utilisée par les avocats auprès des juges. La faiblesse des ressources allouées peut également favoriser la corruption (ICG, 2011a). Nous traiterons de cette problématique dans les lignes suivantes.

1.5.2.3 L'allocation des ressources dans l'appareil pénal

Selon Fearon et Laitin (2003), les dépenses du gouvernement sont limitées, particulièrement dans les pays les plus pauvres ou endettés. Ils possèdent moins de ressources à allouer afin de dispenser l'ensemble des services d'une manière optimale. À travers le monde, la majorité des dépenses étaient allouées aux institutions policières, suivies des cours pénales et des prisons (Fearon et Laitin, 2003). Mais l'allocation des ressources est une source de problèmes pour les responsables des politiques publiques. Altbeker (2005) explique que le gouvernement ne peut être absolument certain des résultats qu'ils obtiennent en fonction de l'argent qu'ils ont dépensé, car il peut s'avérer complexe d'identifier l'impact de chacun des paliers du système de justice. Certains états dépensent tout de même des sommes importantes dans l'administration de la justice (Farrell et Clark, 2004). Par exemple, le Royaume Uni et les États-Unis, dont les taux d'homicides sont respectivement de 0.9 et 3.9 par 100 000 habitants, dépensent d'importantes sommes dans leur appareil répressif (UNODC, 2014; Farrell et Clark, 2004). Même entre les pays occidentaux, qui possèdent de faibles taux d'homicides, des différences ont été notées. La Belgique et le Canada, qui ont des taux d'homicides de 1.8 et 1.4 par 100 000

habitants, injectent moins d'argent dans leur système pénal. Dans certains pays où le PIB par habitant est plus faible et les taux d'homicides sont élevés, des différences sont également observées. Alors qu'aux Bahamas, le montant par habitant alloué à la répression de la criminalité est élevé, celui-ci est beaucoup plus bas en Afrique du Sud (UNODC, 2014; Farrell et Clark, 2004). Comme l'expliquent Farrell et Clark (2004), il appert que certains pays allouent des ressources en fonction de l'influence des groupes politiques, plutôt que de se baser sur les données au sujet de la criminalité (Rubin, 2009).

Malgré son taux de criminalité élevé, Haïti n'a pas les moyens d'allouer des sommes suffisantes afin de déployer un appareil répressif efficace. En 2012, le budget destiné à la Police Nationale d'Haïti (PNH) était estimé à 100 millions de dollars américains (Kolbe et Muggah, 2011). À titre comparatif, le budget du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) est 660 millions de dollars et les dépenses du gouvernement canadien s'élevaient à 13,5 milliards (Service de police de la Ville de Montréal, 2012; Statistique Canada, 2014). Les montants dépensés par le gouvernement haïtien sont donc faibles, sachant que le pays est aux prises avec une situation de violence importante. Le tremblement de terre a causé d'importants dommages et entraîné des dépenses substantielles, en plus de créer un climat d'insécurité chez les citoyens (Margesson et Taft-Morales, 2010; Fortin, 2011). Depuis les dernières années, des efforts ont tout de même été déployés afin de reconstruire les infrastructures détruites et de récupérer les documents qui avaient été perdus (Réseau National de la Défense des Droits Humains, 2010). Cependant, la destruction de plusieurs prisons, ainsi que l'affectation des policiers aux tâches de ménage et de reconstruction ont permis aux criminels de commettre leurs crimes en toute impunité (Berg, 2010). Comme l'indique Ouimet (2011), à un niveau macro, il est possible de constater que les pays ayant des taux d'homicides élevés sont également ceux dont l'appareil répressif est déficient. Le fonctionnement des instances pénales sera décrit dans les lignes suivantes.

1.5.2.4 La Police Nationale d'Haïti : une institution qui contribue à la criminalité

En 2014, la Police Nationale d'Haïti (PNH) comptait 10 784 policiers parmi ces rangs (MINUSTAH, 2014). Parmi eux, seulement 6 134 assuraient la sécurité publique et le contrôle de la criminalité. Les autres occupaient des fonctions spécialisées, telles que la circulation (n = 635) et les enquêtes (n = 501). Le faible effectif est l'une des plus grandes lacunes de cette institution (ICG, 2011a). La majorité d'entre eux (n = 3 598) sont affectés au département de l'Ouest, où se trouve la capitale du pays (MINUSTAH, 2014). Toutefois, certaines régions plus éloignées ne bénéficient pas d'une surveillance adéquate, ce qui permet aux criminels d'agir en toute impunité (ICG, 2011a; Cohen et Felson, 1979). L'accès difficile aux postes de police augmente non seulement la vulnérabilité des habitants, mais peut également les décourager de dénoncer le crime et de porter plainte aux autorités (Fleury, 2007). De plus, Mayhew (2003) révèle que les pays qui disposent d'un

budget plus élevé pour leurs forces policières disposent également d'un plus grand effectif. Ceci augmente la probabilité que le crime soit rapporté aux autorités et ensuite enregistré par celles-ci.

La création de la PNH s'est effectuée dans un contexte politique, social et économique plutôt défavorable. Elle coïncide avec la dissolution des FAdH, la milice armée qui avait été instaurée par Jean-Claude Duvalier, lors de son régime dictatorial (Fortin et Pierre, 2008). Selon Fortin et Pierre (2008), même si au départ, la police profitait d'un appui considérable de la population, celle-ci est rapidement devenue synonyme d'un manque de professionnalisme. Vers le début des années 2000, plusieurs membres des FAdH ont été admis dans la PNH, pendant que les chimères, des bandes armées employées par Aristide terrorisaient les opposants au régime politique (World Bank, 2006a). Encore aujourd'hui, la police est très politisée, car les policiers peuvent être choisis selon leur allégeance politique (Fortin et Pierre, 2008). Les dirigeants des différentes divisions sont fréquemment remplacés en fonction du gouvernement à la tête du pays, et ce, malgré les dispositions mises en place (Stromsen et Trincellito, 2003). En Haïti, la séparation entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire est quasi-inexistante, car le gouvernement contrôle les décisions de l'ensemble des instances (Fleury, 2007). Les résultats de l'étude de Ouimet (2011) révèlent que les pays ayant un gouvernement qui fait preuve de transparence, qui applique les règles de droit et où la séparation entre les trois niveaux de pouvoir était claire, les taux d'homicides étaient plus faibles. Tel n'est pas le cas en Haïti.

Selon Saint-Louis (2004) les violations des droits humains et les pratiques corrompues sont fréquentes. L'un des principes stipule qu'aucun citoyen ne devrait être soumis à l'arbitraire (Organisation des États Américains, 2016a). Dans les faits, une pratique relativement courante, celle des arrimages, se produit dans l'ensemble du pays. Les agents de la paix patrouillent les rues et arrêtent des citoyens sans motifs valables et ne portent pas d'accusations de nature précise contre eux (CÉ-JILAP, 2012a). La punition peut varier d'une simple amende, jusqu'à la détention préventive, en passant par de mauvais traitements physiques. Cependant, les comportements inadéquats ne se limitent pas aux abus physiques. Pour les corps policiers débordés par le haut volume de crimes, toutes les sources, incluant les membres de groupes criminels, sont bonnes afin d'obtenir l'information facilitant la résolution d'un homicide (CÉ-JILAP, 2012a). Les homicides commis par les policiers font rarement l'objet d'incriminations, car ces crimes peuvent être le résultat de commandes faites par le gouvernement (CÉ-JILAP, 2013a).

La faible rémunération des policiers font d'eux des cibles d'actes criminels, en plus de les inciter à prendre part à des activités illégales (ICG, 2011a). Les accusations de participation au trafic de drogues et aux enlèvements viennent également miner la confiance que portent les haïtiens envers cette institution (Saint-Louis, 2008). D'après Salinas et Booth (2011), lorsque les citoyens percevaient un taux de corruption élevé, ils faisaient moins confiance aux institutions. Lorsque le niveau de confiance des citoyens était faible, ces derniers donneraient moins d'informations aux policiers (Huang, Wilson et Vaughn, 1996). Cela aura pour

conséquence de compliquer l'enquête et affectera les taux d'élucidation des crimes. Malone (2010) ajoute que lorsque les citoyens croyaient que les structures pénales étaient incapables d'assurer leur sécurité, leur sentiment de confiance envers leurs compatriotes diminuait. Ils auraient donc tendance à vouloir se faire justice eux-mêmes, plutôt que d'avoir recours au système de justice (MINUSTAH, 2013).

Durant les années 90, afin de faire face à la criminalité grandissante, plusieurs acteurs de la communauté internationale ont jugé nécessaire de réformer l'ensemble de l'appareil répressif (Baranyi, 2008). Cependant, la corruption et le manque de règles claires ont compliqué les efforts de réforme (Fortin et Pierre, 2008). La Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) a finalement été créée afin de faciliter la transmission des données entre la PNH et le système de justice. Cette police judiciaire emploie, entre autres, des professionnels pour faire suite aux enquêtes. Plusieurs lacunes sont encore présentes, surtout en ce qui concerne l'arrimage des données entre les dossiers de la police et ceux des cours de cassation et des tribunaux (Organisation des Nations Unies, 2008). Selon la Commission Épiscopale Nationale Justice et Paix (CÉ-JILAP) (2013a), en ce qui concerne les homicides, le travail des policiers est souvent bâclé. Il existe des procédures à suivre lorsqu'un corps doit être retiré de la scène du crime et amené à la morgue, mais dans la plupart des cas, elles ne sont pas toutes respectées (CÉ-JILAP, 2013a). Les policiers ne sont pas toujours présents durant la levée du corps et parfois, les victimes ne sont pas amenées à la morgue. Dès l'étape de l'identification du corps, avant que les procédures judiciaires ne soient entamées, le non-respect des règles est flagrant. Face à ces délais et au manque d'informations concernant les procédures judiciaires, plusieurs familles décident de reprendre le corps du défunt sans que le crime n'ait été résolu.

De plus, d'après nos observations sur le terrain, les données de la DCPJ sont parcellaires. Il n'existe pas de données concernant les victimes et peu d'informations concernant les circonstances du crime. Les dossiers sont parfois incomplets ou n'existent simplement pas. Les problèmes de communication pourraient être à l'origine de la rareté des informations. Les entrevues réalisées dans le cadre de l'étude de Fortin et Pierre (2008) ont révélé qu'il n'existe pas de canaux de communications établis entre les agents de la PNH et les juges responsables des dossiers. Les gestionnaires des forces de l'ordre doivent donc développer des liens personnels avec les acteurs du système pénal afin de s'assurer que leur dossier soit traité (ICG, 2011b). Il est probable qu'à ce moment, des actions corrompues soient commises par l'un ou l'autre des acteurs de la chaîne pénale (Fortin et Pierre, 2008).

Des deux côtés, le sentiment de frustration par rapport à la longueur et à l'inefficacité des procédures augmente (ICG, 2011b). Puisque les juges ne possèdent pas les mêmes ressources que les policiers, ils libèrent fréquemment des prévenus immédiatement après qu'ils aient été appelés à comparaître (Fortin et Pierre, 2008). Les individus relâchés sont parfois des criminels endurcis, qui entretiennent des relations avec les familles aisées du pays ou encore avec le gouvernement. Leur libération hâtive suscite chez les policiers une grande

colère, en plus de les exposer à des représailles (RNDDH, 2006). Les juges et les magistrats sont donc perçus de manière négative par les policiers, alors qu'ils devraient travailler de concert afin de lutter contre la criminalité. Tournons-nous maintenant vers la prochaine instance de la chaîne du système pénal haïtien, soit les cours de justice.

1.5.2.5 Les tribunaux et les cours de cassation : l'endroit où la chaîne pénale cesse de fonctionner

La branche judiciaire de l'État a pour mission d'appliquer les lois votées par le pouvoir législatif et les sanctions qui s'imposent lorsque les lois ne sont pas respectées (Haïti Justice, 2016). Il existe cinq instances qui entendent les nombreuses causes. Tout d'abord, les Tribunaux de paix entendent les causes civiles, ainsi que les infractions criminelles mineures. Ensuite, Haïti possède 18 Tribunaux de première instance, réparties dans les dix départements. Les juges qui y siègent entendent également les causes civiles et criminelles. Lorsque des causes concernant des verdicts de culpabilité ou non-culpabilité sont portées en appel, elles sont entendues par les juges des cinq Cours d'appel (Haïti Référence, 2016; Haïti Justice, 2016). Finalement, la Cour de cassation de la République, qui est la plus haute instance au pays, rend les décisions d'appels de causes civiles et criminelles (Haïti Justice, 2016). Lorsque cette étape de la chaîne pénale est analysée, globalement, un peu plus de 40% des suspects sont condamnés pour un homicide (UNODC, 2014). Mais d'après les données de l'UNODC (2014), en Amérique, ce taux est plutôt faible et se situe 24%. De plus, sur ce continent, le nombre de suspects faisant l'objet d'accusations augmente, mais tel n'est pas le cas pour le nombre d'individus condamnés. Globalement, les meurtriers ne représentent qu'un pourcent des individus condamnés pour un crime.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), dont Haïti est signataire, stipule que « toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi » (Nations Unies, 1948). L'article 10 de ce document stipule également que « Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle » (Nations Unies, 1948). De plus, la Constitution d'Haïti, ainsi que le Code d'Instruction Criminelle prévoient que chaque individu aura accès égal à la justice (Organisation des États Américains, 2016a; Organisation des États Américains, 2016b). Malgré toutes ces dispositions, l'accès au système de justice n'est garanti qu'à une minorité de la population haïtienne et les lacunes de l'appareil pénal demeurent nombreuses (ICG, 2011b).

Nombreux sont les obstacles qui empêchent et découragent les haïtiens d'entreprendre un processus pénal. Le système pénal haïtien est difficilement accessible, en plus d'être empreint de préjugés envers certains groupes sociaux (Fleury, 2007). Il est représentatif des inégalités qui règnent dans le pays (ICG, 2011b).

Comme l'explique Jean Claude (2007), la grande distance entre les tribunaux complique la transmission de l'information d'une cour à l'autre. De plus, plusieurs communes ne possèdent aucun tribunal, ce qui oblige les citoyens à effectuer de longs déplacements. Les frais du système de justice sont particulièrement dispendieux, car les honoraires sont établis par les employés, et ce, sans référence à un standard. À titre d'exemple, les frais liés au constat de cadavres par les policiers suite à un homicide ou un accident de la route peuvent atteindre 200 dollars canadiens (Jean Claude, 2007). Les citoyens les plus démunis font face aux prix exorbitants demandés par les avocats, sans compter le manque d'accompagnement dans le processus pénal (ICG, 2011b). Dans les cas où une aide est offerte, ce sont les prévenus et les accusés qui bénéficient d'une assistance et non les victimes.

Dans chacune de ces structures, les conditions dans lesquelles œuvre le personnel sont loin d'être optimales à l'administration de la justice. En plus de devoir travailler dans de petits espaces, les juges et les magistrats doivent fournir leur propre équipement (2011b). D'autres ressources matérielles, telles que des ordinateurs, des téléphones et des imprimantes sont plutôt rares et désuètes. Les ressources humaines demeurent, encore aujourd'hui, insuffisantes et le manque de formation du personnel les empêche d'effectuer leur travail adéquatement. Les entrevues réalisées par l'ICG (2011b) révèlent que, malgré la formation d'avocats, de juristes et d'enquêteurs, les juges doivent effectuer de multiples tâches, incluant les enquêtes, la rédaction de la jurisprudence et de la doctrine, ainsi que des rapports. De surcroît, les juges des différents niveaux ne sont pas formés adéquatement afin de répondre à la demande face à une criminalité grandissante. L'attribution des peines semble être effectuée de manière parfois aléatoire et sans tenir compte d'une jurisprudence. Lors de l'année judiciaire 2013-2014, le RNDDH (2014) dénombrait 31 personnes ayant été condamnées à l'emprisonnement à perpétuité, dont 15 pour meurtre ou assassinat. Dans les cas où un malfaiteur est appréhendé, l'homicide est puni assez sévèrement par le système de justice (RNDDH, 2014). Il est toutefois possible d'observer des disparités entre les peines données par les juges de différentes juridictions.

La sécurité des juges est également une préoccupation en Haïti. Les juges doivent effectuer l'ensemble de ces tâches, dans des conditions inadéquates, et ce, en recevant des salaires très bas (Haïti Justice, 2016). De plus, malgré la présence de policiers dans les différentes instances, la violence et les actes d'intimidation dirigés vers les juges et les magistrats représentent un risque sérieux (Amnistie Internationale, 2005). Plusieurs groupes, dont les syndicats de travailleurs et les organismes de défense des droits de l'Homme, tentent également d'influencer les décisions prises par les juges et les magistrats (ICG, 2011b). Il n'est pas rare que les employés du système pénal soient intimidés par différents groupes sociaux. Les enquêtes et les poursuites contre les criminels sont rarement effectuées, ce qui renforce le sentiment d'impunité régnant dans le pays (ICG, 2011b). Les travailleurs du secteur judiciaire font aussi face à l'influence du milieu

politique. Selon le Réseau National de la Défense des Droits Humains (RNDDH) (2013), lorsque le personnel se montre honnête et tente de faire respecter les lois, il peut être la cible de représailles.

Donc, en plus de participer à la nomination des juges, le gouvernement (à travers son Ministère de la justice) attribue des causes à certains magistrats afin d'obtenir des verdicts les favorisant. Les juges et les magistrats subissent donc la violence, l'influence politique et économique des groupes armés, ainsi que celle de l'État (Amnistie Internationale, 2005). Toutes ces lacunes rendent les employés vulnérables à la corruption (Saint-Louis, 2004).

Les relations tendues entre les policiers et les juges contribuent également à freiner le processus pénal. Ils s'accusent mutuellement d'être corrompus et d'employer les lois afin de servir leurs propres intérêts (CÉ-JILAP, 2012c). À titre d'exemple, Clifford Brandt, l'un des criminels les plus importants a été arrêté, car il était soupçonné de nombreux crimes graves (Réseau National de la Défense des Droits Humains, 2013). Les relations qu'il entretient avec le président Martelly lui ont permis d'être relâché. Cette libération est venue susciter la grogne chez les policiers qui tentent de faire respecter l'ordre. Les criminels auraient donc le soutien de l'État, ce qui complique la tâche des forces de l'ordre.

Selon Amnistie Internationale (2005), les procédures établies par les lois concernant l'arrestation et la libération des présumés criminels et les décisions rendues par les juges ne sont pas toujours respectées par les policiers. Ce non-respect de la législation se traduit, entre autres, par de longues périodes de détention avant les auditions à la cour (ICG, 2011b, Fleury, 2007). Les arrestations massives effectuées par les policiers remplissent les prisons de détenus en attente d'un procès (Amnistie Internationale, 2005). De plus, les délais causés par le manque de préparation des avocats et des juges constituent des atteintes aux droits humains. En falsifiant des rapports, les juges parviennent à libérer les prévenus hâtivement, entraînant la colère des policiers et augmentant le niveau de violence dans le pays (Réseau National de la Défense des Droits de l'Homme, 2014). Dans un système engorgé, l'ensemble de ces problèmes entraîne des retards importants dans l'audition des causes. Les institutions carcérales sont aussi affectées par les décisions prises au début de la chaîne pénale. Dans la prochaine section, il sera question des établissements de détention et de la violence qui s'y produit.

1.5.2.6 Le système carcéral haïtien : un endroit réservé à la détention prolongée

Le système carcéral haïtien est composé de dix-sept établissements, répartis dans les dix départements. En 2015, la population carcérale était estimée à 10 266 prisonniers, alors que la capacité des établissements était de 5 958 prisonniers (International Centre for Prison Studies, 2015). Les prisonniers vivent dans des conditions difficiles, en plus de subir des bastonnades, des voies de fait, des agressions et des exécutions illégales (Inter-American Commission on Human Rights, 2002). Rares sont les données compilées au sujet des meurtres commis en prison, mais ceux-ci restent une problématique importante que les défenseurs

des droits de l'Homme dénoncent. La situation est particulièrement préoccupante dans les pays d'Amérique, où le taux d'homicide est estimé à 57 par 100 000 prisonniers (Inter-American Commission on Human Rights, 2002).

La surpopulation carcérale dans l'ensemble des institutions contribue à exacerber la violence à l'intérieur des murs (Farrington et Nuttall, 1980). Le personnel de sécurité étant peu nombreux, les émeutes et les évasions ne sont pas des événements rares (Amnistie Internationale). Selon Amnistie Internationale (2005), les policiers de la PNH sont parfois réaffectés dans les prisons afin de pallier à ces besoins. Par conséquent, les effectifs sont réduits sur le terrain. Lors du séisme de 2010, près de 5 000 prisonniers se sont évadés des prisons, principalement dans la zone métropolitaine (International Crisis Group, 2011a). Les recherches pour les retrouver demeurent lentes et inefficaces, entre autres à cause des comportements corrompus des gardiens de sécurité (ICG, 2011a). Dans l'ensemble du pays, les criminels se retrouvent donc en liberté et continuent à commettre des crimes (Amnistie Internationale, 2005; ICG, 2005). La criminalité locale est problématique, mais elle le devient d'autant plus lorsque des délinquants haïtiens provenant d'autres pays (particulièrement des États-Unis) sont déportés en Haïti (Amnistie Internationale, 2005). Le manque d'informations au sujet de ces nouveaux détenus complique la tâche des autorités haïtiennes. Selon Amnistie Internationale (2005), pendant qu'ils étaient à l'extérieur du pays, ces criminels ont acquis de l'expérience qui leur permet de contrôler des activités illégales des groupes armés. Malgré leur placement en détention préventive, ils peuvent être libérés hâtivement en échange d'argent. La corruption est donc ancrée dans l'ensemble de la chaîne pénale.

D'après l'International Centre for Prison Studies (2015), les individus en attente d'un procès constituaient près du trois quart de cette population. Lors de l'année judiciaire 2012-2013, près de 1 000 prisonniers étaient en attente d'un jugement. Parmi ceux-ci, 221 accusés ont été renvoyés afin de poursuivre leur détention préventive (RNDDH, 2014). Selon le RNDDH (2014), malgré une augmentation du nombre de causes entendues, de cas jugés et d'accusés condamnés durant les dernières années, la proportion d'individus en détention préventive et en attente de jugement continue également à augmenter. D'après l'ICG (2011b), le manque de ressources matérielles et financières retarde le traitement des dossiers. Plusieurs prisonniers se retrouvent détenus durant une plus longue période que la durée de la sentence dont ils écoperont pour le crime commis (Fuller, Texier, Brosseau, Lemaire et Pierre-Louis, 2002). De nombreux efforts ont été déployés afin de bonifier le système carcéral et d'offrir aux employés de meilleurs outils pour faciliter l'administration de la justice (ICG, 2011b). Ces initiatives sont souvent restées sans suivi ou ont dû être abandonnées, faute de fonds suffisants.

La faiblesse de l'ensemble de la chaîne pénale contribue à l'escalade de la violence et à augmenter l'insécurité chez les haïtiens (OSAC, 2014; ICG, 2011a; ICG, 2011b; Fortin, 2011). Le présent mémoire se

penchera sur le phénomène des homicides. Malgré un nombre d'homicides qui pouvant être considéré faible dans la région des Caraïbes, Haïti présente une conjoncture sociodémographique, politique et économique qui pourrait être associée à un fort taux d'homicides (UNODC, 2014). Cette recherche abordera les différents facteurs associés à la criminalité et le sous-dénombrement des homicides dans le pays, en plus de présenter les données concernant les différentes formes d'homicides ayant été commis dans le pays dans une année donnée.

1.6 Problématique

Le Canada est l'un des pays qui investit le plus dans la reconstruction d'Haïti et dans la lutte contre la criminalité. Selon le gouvernement canadien, depuis 2006, plus d'un milliard de dollars ont été envoyés, dont 850 millions de dollars depuis le séisme de 2010 (Gouvernement du Canada, 2015). Une grande partie de l'Académie Nationale de Police d'Haïti (APNH) a été financée par l'aide canadienne et la formation des policiers, ainsi que le plan de réforme sont assurés par le Canada (en partenariat avec les américains et des pays de l'Union Européenne). Pourtant, les médias internationaux ont tendance à présenter Haïti comme étant un pays où règnent l'instabilité politique et la violence (Édouard, 2013). Il est fréquemment déconseillé aux étrangers de visiter le pays et aux hommes d'affaires d'investir dans des projets et ce, à cause d'inquiétudes au sujet de la sécurité (OSAC, 2014). Comme il a été possible de constater dans la recension des écrits, la violence est présente dans l'ensemble des institutions haïtiennes.

Les médias haïtiens ne choisissent que de rapporter les homicides dont les victimes étaient des personnes influentes, telles que des juges ou des policiers (Édouard, 2013). Ces incidents, malgré l'intérêt médiatique qu'ils suscitent, ne reflètent pas l'étendue de la violence meurtrière se déroulant dans le pays. Il est donc d'intérêt d'explorer la violence « ordinaire » qui se produit sur le territoire haïtien. Alors qu'en Amérique du Nord, les catégories d'homicides sont clairement établies et le phénomène est bien documenté, tel n'est pas le cas en Haïti. Certains types d'homicides qui sont plus rares dans les pays nord-américain peuvent être surreprésentés en Haïti. En examinant les cas d'homicides, il serait possible de mieux comprendre les circonstances entourant ces actes. Certaines formes d'homicides plus rares en Amérique du Nord pourraient aussi être répertoriées dans le cadre de cette étude.

En lien avec les homicides commis, il s'avèrerait également important de comprendre les différents facteurs pouvant être liés aux taux d'homicides en Amérique. Comme il a été possible de constater, les pays comme Haïti, où de fortes inégalités et la pauvreté sont présents, les taux d'homicides sont plus élevés (Fajnzylber, Lederman et Loayza 2002). De plus, la faiblesse de l'économie incite les nombreux groupes armés à se tourner vers des activités illégales, telles que le trafic de drogues et d'AAF, afin de s'enrichir (McElroy, 2000). Dans un pays où les contrôles sociaux formels sont bancales, les délinquants peuvent commettre leurs crimes en toute impunité (Sherman, 1992; Cusson, 2011). Dans les nombreuses recherches

effectuant des comparaisons entre les pays des Amériques, des résultats concernant Haïti sont rarement inclus, faute de données fiables (UNODC, 2014). Pourtant, ces comparaisons aideraient à situer le pays par rapport à des nations de la même région ayant des conditions similaires et différentes.

Alors qu'en 2007, le nombre de victimes et le taux d'homicides étaient à leur plus faible depuis le début de l'occupation internationale (respectivement 241 et 5.2 par 100 000 habitants), ces chiffres ont connu une augmentation notable, particulièrement suite au tremblement de terre (UNODC, 2014; CÉ-JILAP, 2014). Selon l'UNODC (2014), Haïti afficherait un taux d'homicide de 10.2 par 100 000 habitants et 1 033 homicides se seraient produits sur le territoire. Ce chiffre, lorsque comparé à celui d'autres pays d'Amérique Latine et Caraïbéens, peut sembler bas. Par exemple, des pays comme la République Dominicaine et la Jamaïque, affichant respectivement un taux de 22 et 40 par 100 000 habitants, ne possèdent pas les mêmes conjonctures sociales, politiques, économiques, culturelles et légales qu'Haïti. Pourtant leurs taux d'homicides semblent nettement plus élevés. Sachant que, dans la zone métropolitaine, les taux d'homicides peuvent atteindre 60 par 100 000 habitants, cela amène un questionnement au sujet du sous-dénombrement des cas d'homicides dans le pays (Kolbe et Muggah, 2012).

Étant consciente que les données rapportées dans cette recherche ne représentent qu'une fraction des homicides, la présente étude a aussi pour but de se pencher sur le chiffre noir de la criminalité meurtrière.

L'ensemble de ces informations ont mené à l'élaboration de deux questions de recherche, soit :

- Est-ce que le taux d'homicide de 10.2 par 100 000 habitants proposé par l'UNODC est une estimation juste de la violence meurtrière qui se produit en Haïti?
- Est-ce que les divers facteurs pouvant avoir un impact sur les taux d'homicide sont représentés de la même manière en Haïti, comparativement aux pays des Caraïbes, d'Amérique Latine et d'Amérique du Nord?

En lien avec ces questions, ce mémoire répondra à deux objectifs. Le premier objectif de cette recherche est de dresser un portrait des homicides commis en Haïti durant l'année 2012 afin de déterminer si l'estimation du taux d'homicide de l'UNODC, soit 10.2 par 100 000 habitants, représente une estimation adéquate du phénomène de la violence meurtrière en Haïti. Plus spécifiquement, ce projet vise à :

- Décrire les circonstances entourant les cas d'homicide, incluant les protagonistes impliqués, l'arme employée et le motif du crime;
- Comparer les cas d'homicides perpétrés dans la zone métropolitaine à ceux qui se sont produits dans les autres provinces du pays;

- Présenter des statistiques concernant la criminalité dans d'autres pays caribéens afin de situer Haïti par rapport à d'autres pays dans la même région
- Explorer la question du sous-dénombrement et présenter les différences entre les diverses sources de données

Le second objectif du présent mémoire est de comparer la situation haïtienne à celle d'autres pays d'Amérique en ce qui concerne les divers facteurs susceptibles d'influencer les taux d'homicides :

- Présenter et comparer les résultats haïtiens à ceux des régions d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et des Caraïbes en se basant sur le cadre théorique de l'EMH

La prochaine section détaillera la méthodologie employée afin d'atteindre les objectifs cités ci-haut.

**CHAPITRE II
MÉTHODOLOGIE**

2. Méthodologie

2.1 Adaptation de la typologie de l'UNODC

La présentation des différents facteurs pouvant avoir un impact sur la criminalité nous a permis de constater que plusieurs d'entre eux se prêtent bien à la situation d'Haïti. Cependant, malgré les explications que ces facteurs macro peuvent offrir, ils ne présentent qu'une partie de la réalité des homicides. Rares sont les études qui tentent de classifier les homicides commis dans le pays, particulièrement lorsque les données sont difficilement accessibles. Mais selon Mucchielli (2002), l'homicide est d'abord et avant tout une interaction entre deux individus dans un contexte social. Dans leur étude, l'UNODC (2014) a tenté de catégoriser les homicides intentionnels en trois catégories, soit les homicides interpersonnels, ceux liés aux activités criminelles et les homicides sociopolitiques.

2.1.1 Les homicides interpersonnels

Les homicides interpersonnels constituent la première catégorie et comprend deux sous-catégories (UNODC, 2014). Tout d'abord, les homicides commis par un membre de la famille ou un partenaire amoureux. Ces homicides pourraient être catégorisés comme étant des un parricide (un père ou une mère tué par son enfant), un infanticide (un enfant tué par un membre de la famille) ou encore un meurtre en conjugal (un individu tué par un partenaire amoureux actuel ou passé) (Beaupré, 2015). Ensuite, les autres homicides interpersonnels incluent les incidents qui surviennent lors de querelles et également lors de beuveries. Dans ces cas, les protagonistes peuvent être des amis, des connaissances, ou encore des inconnus. Le conflit peut escalader et entraîner la mort d'un des deux individus (Cusson et Boisvert, 1994).

2.1.2 Les homicides liés aux activités criminelles

La seconde catégorie dont il sera question dans cette recherche est celle des homicides liés à des activités criminelles. Elle inclut les règlements de compte entre criminels, les meurtres de voleurs ou criminels par des policiers, ainsi que les homicides liés aux gangs criminelles. Comme l'explique le rapport de l'UNODC (2014), ce sont ces crimes qui, habituellement, monopolisent l'attention des forces de l'ordre. Une distinction sera faite entre les bases (groupes criminels moins organisés qui s'apparenteraient aux gangs de rue) et les individus soupçonnés d'appartenir ou faisant partie d'autres groupes criminels dont l'identité n'est pas toujours connue. Selon Kolbe (2013), les bases opèrent principalement dans les bidonvilles, alors que les autres groupes criminels armés participent aux activités illégales, tels que le trafic de drogues et d'armes à feu. Plusieurs membres de ces groupes sont affiliés au gouvernement. De plus, les homicides qui se produisent

durant des crimes plus conventionnels, tels que les vols et les agressions sexuelles, sont aussi inclus (UNODC, 2014).

2.1.3 Les homicides sociopolitiques

Les homicides sociopolitiques complètent la typologie de l'UNODC (2014). Cette catégorie comprend, entre autres, les meurtres à connotation sociale. Ceux-ci visent des individus à cause de leur race, leur orientation sexuelle, leur faible statut socioéconomique, leurs problèmes de santé mentale ou d'autres caractéristiques pouvant les rendre vulnérables. Certaines populations marginalisées sont perçues comme apportant une faible contribution à la société, ce qui explique la violence dirigée envers celles-ci (Édouard, 2013). Les homicides reliés à la religion sont également une forme de violence présente en Haïti. Dans ces cas, ceux qui pratiquent la sorcellerie peuvent être victimes, car ils s'adonnent à des pratiques perçues de manière négative par la majorité de la société. Mais les sorciers sont parfois responsables des meurtres, en donnant des substances à leurs victimes, à la demande d'autres personnes (Farmer, 1988). Le recours à la sorcellerie à des fins de vengeance est peu étudié, mais demeurent une réalité en Haïti. Une autre forme d'homicides faisant partie des mœurs du pays sont les lynchages, soit le meurtre d'un ou de plusieurs individus par des membres de la communauté (MINUSTAH, 2013). Face à la défaillance du système pénal, la violence de groupe devient une alternative pour se faire justice.

En plus des homicides ayant une connotation plus sociale, les meurtres en lien avec la situation politique font l'objet de discussions chez les haïtiens. Par exemple, les cas de personnes tuées suite à un enlèvement sont présentés dans les médias, particulièrement en période électorale (Human Rights Watch, 2011). Parmi les victimes, il est possible de compter des membres du gouvernement ou des personnes dites importantes, qui ont été enlevées à cause de leurs prises de positions ou encore de leur influence trop grande dans la sphère politique. Lorsque leurs proches ne parviennent pas à fournir le montant de la rançon exigée, les otages sont tués. Des homicides peuvent aussi survenir lors de manifestations durant lesquelles la population revendique ses droits ou encore des changements au sein du gouvernement (CÉ-JILAP, 2016). La gestion des foules s'avérant difficile, certains manifestants ou spectateurs peuvent être blessés ou même tués. De plus, puisque les policiers font face à un niveau de criminalité important, ils ont parfois recours à des techniques, tels que les raids afin de créer un effet de surprise et appréhender des criminels. Ces opérations, qui se déroulent principalement dans les zones de non droit, peuvent se solder par le décès de criminels, de policiers ou encore d'autres victimes collatérales (n.a, 2005). Lors des raids perpétrés par les groupes criminels, la violence peut aussi être meurtrière. En Haïti, comme dans toutes les régions du monde, cette dernière catégorie de crimes est très rarement documentée. Nous tenterons tout de même d'explorer la survenue de cas d'homicides liés au contexte sociopolitique.

2.2 Limites et choix des sources de données

Dans son livre concernant la criminalité en Haïti, Édouard (2013) relève les nombreuses limites de la chaîne de production des données officielles. Dès la première étape, celle de la détection, les autorités haïtiennes rencontrent des obstacles à la recension des crimes. Plusieurs délits passent inaperçus pour plusieurs raisons, entre autres le fait que, dans certains cas, aucun témoin n'était sur les lieux lorsque celui-ci s'est produit. Même lorsque des témoins étaient présents, ceux-ci n'ont pas toujours recours aux services des corps policiers et contaminent parfois la scène de crime. Selon Édouard (2013), plusieurs crimes sont commis avec l'approbation de l'entourage et des témoins et ne sont donc pas détectés par les autorités. Les policiers et les juges sont parfois découragés d'enquêter sur un crime spécifique, et ce, à cause de relations que le suspect, la victime ou les autorités pénales entretiennent avec des personnes d'influence (Fortin et Pierre, 2008). Les ressources matérielles et humaines des équipes médico-légales ne permettent pas toujours de récolter les preuves nécessaires pouvant faciliter l'incrimination des personnes accusées (Gilles, 2012b). L'absence de médecins légistes dans l'ensemble du pays et l'absence de collaboration entre ces derniers et la police freinent le déroulement des enquêtes.

Ensuite, un important problème auquel la PNH fait face est lié au signalement des crimes. Le taux de reportabilité de l'ensemble des crimes est très faible en Haïti et cela peut être expliqué par la méfiance de la population envers les autorités policières suite aux cas de corruption relatés par les citoyens (Édouard, 2013). L'appareil pénal déficient incite la population à se faire justice elle-même plutôt que de faire face aux inconvénients qu'entraîne le processus judiciaire. Les fausses accusations contre certains individus sont également un problème auquel les autorités sont confrontées. Les conséquences de ces déclarations erronées sont importantes, car plusieurs innocents sont accusés, tandis que des coupables sont en liberté dans le pays.

Puis, l'étape de l'incrimination des prévenus n'est pas sans difficultés pour les tribunaux. Le manque de preuves contre certains individus fait en sorte qu'aucune accusation ne soit portée (Édouard, 2013). Lorsque des accusations sont déposées, des erreurs sont commises dans la classification des infractions et ce, même pour les homicides. Contrairement au Canada, qui recense les informations au sujet d'un crime à l'aide d'un formulaire standardisé (Déclaration Uniforme de la Criminalité-DUC), ces formulaires diffèrent selon les types de crimes ou n'existent simplement pas pour d'autres (Statistique Canada, 2015; Édouard, 2013). De plus, la manière dont ils sont remplis par les agents n'est pas toujours uniforme, car la compréhension des termes et des catégories est différente (Édouard, 2013). Alors que dans plusieurs pays, les informations sur les crimes sont enregistrées numériquement, Haïti se fie encore principalement sur les données manuscrites, ce qui complique la sauvegarde des données. Finalement, le dénombrement des actes criminels à des fins de comparaisons nationales et internationales est rarement exact, ce qui fait en sorte que la validité et la fiabilité de ces données sont souvent remises en causes et doivent être interprétées avec caution.

L'ensemble de ces limites concernant les données sur la criminalité en Haïti a entraîné une réflexion importante au sujet du choix des données. Ce dernier a été influencé par les problèmes de dénombrement des statistiques criminelles. Pour l'ensemble des crimes commis dans le pays, il s'avère complexe de comparer les données des différentes unités géographiques, car les informations ne sont pas catégorisées de la même façon. Afin de réaliser ce projet, il était important de posséder des informations au sujet des circonstances entourant le crime, soit le lieu, les personnes impliquées et le motif du crime. Lors de mon arrivée sur le terrain, les informateurs travaillant pour la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) m'ont indiqué qu'ils possédaient uniquement des statistiques concernant les délinquants et que celles-ci étaient très sommaires. Il serait aussi difficile, voire impossible, de trouver 200 cas dans leurs dossiers et que la saturation serait atteinte après une centaine de cas (communication personnelle, 14 juin 2014). De plus, les services policiers (PNH, DCPJ) ne sont pas tous intégrés, donc les informations ne sont pas toutes partagées entre ces institutions. En Haïti, il est également impossible d'associer les cas enregistrés par les services policiers à ceux traités par la cour afin d'obtenir des informations sur les victimes. Pour l'ensemble de ces raisons, de multiples informateurs ont conseillé d'avoir recours à des données non officielles, soit celles du CÉ-JILAP. La section suivante détaillera les deux sources de données employées pour effectuer la présente recherche.

2.3 Sources de données

L'objectif du présent mémoire étant double, deux sources de données ont fait l'objet d'analyses. Afin d'explorer la question du sous-dénombrement des homicides à un niveau microscopique, des données fournies par la CÉ-JILAP ont été employées. Ces données permettront d'effectuer un décompte des cas s'étant produits durant une année. La description des incidents meurtriers qui se produisent quotidiennement dans le pays facilite l'appréciation des circonstances dans lesquelles la violence est exercée. De plus, pour comprendre la situation à un niveau macroscopique et comparer les résultats d'Haïti à ceux des autres pays de la même région, les questionnaires de l'EMH ont été intégrés à l'étude. Ces résultats offrent un contexte général et permettent de décrire les facteurs pouvant influencer les taux d'homicides dans ces pays.

2.3.1 Rapports d'incidents violents de la Commission Épiscopale Nationale Justice et Paix (CÉ-JILAP)

La première source de données employée dans le cadre de ce projet provient de la Commission Épiscopale Nationale Justice et Paix (CÉ-JILAP), l'une des trois organisations du Forum Citoyen pour la Réforme de la Justice. Ce forum a pour but de recueillir d'effectuer des observations sur le terrain, de recueillir des informations au sujet des incidents importants reliés aux droits humains, et à la justice. La CÉ-JILAP a débuté son observation systématique de la violence suite au meurtre d'un individu ayant eu lieu en 2002 (CÉ-JILAP, 2014). Le corps de cette victime avait été laissé dans la rue plusieurs jours après son décès, ce qui a mené l'organisme à se questionner sur la dignité humaine accordée aux citoyens après leur décès. La

Commission comptabilise les homicides commis dans le but de conscientiser les haïtiens à la violence qui se produit dans leur pays et pour les sensibiliser afin qu'ils ne s'adonnent pas à des pratiques allant à l'encontre des droits humains (CÉ-JILAP, 2014). En dénombrant les victimes d'homicides, elle vise à dénoncer et à personnaliser la violence qui se produit dans le pays.

La CÉ-JILAP se livre à l'observation et à l'inventorisation de la violence sur l'ensemble du territoire haïtien et produit un inventaire des homicides perpétrés dans le pays (CÉ-JILAP, 2014). Les données obtenues par l'organisation proviennent des informations obtenues dans les médias (journaux, télévision et radio) et celles-ci sont complétées de leurs observations sur le terrain afin d'obtenir des informations plus spécifiques sur chacun des cas, sachant que la presse n'offre que des informations partielles. Un réseau de bénévoles étudiant en sciences juridiques, ainsi que des avocats colligent les cas et trient minutieusement les informations recueillies sur le terrain afin d'éviter les doublons. Puisqu'elle se penche sur les droits humains et milite pour des changements dans le système de justice, cette institution s'est assurée la confiance de la population haïtienne et entretient un lien privilégié avec celle-ci. Les membres de la famille des défunts, ainsi que des témoins, peuvent donc offrir plus d'informations au réseau de bénévoles établi dans l'ensemble du pays, ce qui représente l'une des forces des données compilées par la CÉ-JILAP.

La CÉ-JILAP produit des rapports trimestriels sur les événements impliquant des personnes décédées, qu'il s'agisse d'accidents de la route, de morts accidentelles ou d'homicides. Le présent mémoire s'intéresse à la troisième catégorie d'incidents. Dans ces rapports, des informations au sujet de la victime, soit son nom, son sexe et parfois son âge et sa profession sont répertoriées. De plus, des données sur le sexe et l'appartenance possible à un groupe criminel du délinquant sont également recensées dans ces rapports. Puis, une description sommaire des circonstances entourant le crime est incluse pour chacun des incidents afin de comprendre les motifs ayant poussé le délinquant à commettre son acte. Les cas les plus proéminents font également l'objet d'un suivi. Les rapports présentent des analyses sommaires des données, ainsi que des réflexions au sujet de la criminalité. De plus, des recommandations concernant le désarmement, la nécessité d'établir des politiques de santé publique et l'importance de réformer l'ensemble du système pénal afin de faire face à l'impunité. La collecte systématique de cas lors de chacun des trimestres en fait également une source de données jugée comme étant fiable, particulièrement en ce qui concerne les homicides. Toutefois, les membres de la commission reconnaissent que, malgré le fait que des membres de la Commission résident dans l'ensemble du pays, il s'avère complexe d'effectuer des enquêtes dans les zones populaires et les régions plus éloignées du pays. Les données recueillies ne représentent donc pas la totalité des homicides qui se produisent en Haïti. Il importe de préciser que les données recueillies par le JILAP ne constituent pas une source officielle. Toutefois, leur emploi est justifié afin de répondre au second objectif de ce projet.

2.3.2 Grille de codification de l'EMH

Afin de codifier les cas d'homicides, une grille standardisée a été élaborée dans le cadre de l'EMH (voir Annexe 1). Celle-ci comprend plusieurs sections, mais à cause de la nature des données, certaines d'entre elles n'ont pu être complétées. Tout d'abord, des informations concernant les circonstances du crime, soit le nombre de victimes décédées et le nombre de suspects ayant pris part à l'événement. Puisque dans certains cas, il s'est avéré complexe de quantifier le nombre de suspects, ceux-ci ont été classifiés à l'aide des catégories suivantes : un suspect, deux suspects trois suspects, quatre suspects, cinq suspects, suspect inconnu, au moins deux hommes armés non identifiés, plusieurs bandits faisant partie de groupes criminels, des policiers, des membres de la famille et un groupe d'individus du quartier. En ce qui concerne le lieu du crime, nous avons choisi de noter la ville, ainsi que le département dans lequel le crime s'était produit.

Ensuite, des informations concernant les trois premières victimes impliquées dans un même crime ont été recueillies. Celles-ci incluaient leur sexe (c.-à-d. : homme, femme, non identifié), leur appartenance à un groupe minoritaire ethnique et leur appartenance à un groupe criminel. Les deux dernières variables étant codifiées de façon dichotomique (c.-à-d. : oui ou non). De plus, l'occupation des victimes a été recensée et codée en employant les sept catégories suivantes : policier et agent de sécurité, avocat, journaliste ou politicien, hommes d'affaires, religieux, universitaire, personne tuée parce que jugée différente et celles n'ayant pas de statut particulier.

Puis, des données au sujet des trois premiers suspects ont également fait l'objet d'analyses. Nous cherchions à savoir si le suspect avait été identifié ou non. Nous avons également noté si le meurtrier était un policier non identifié. La question concernant le sexe du suspect a été modifiée afin d'inclure les catégories suivantes : homme, femme, groupe non identifié, individu non identifié et membres de la famille. Cette recherche s'intéressait aussi à l'identification du suspect en tant que criminel, soit si le suspect avait clairement été identifié comme un criminel, s'il y avait des soupçons qui pesaient contre lui ou encore si cette information n'était pas mentionnée. Le lien entre les protagonistes a aussi fait l'objet d'analyse. Ce lien les unissant pouvait en être un parmi les sept catégories suivantes : lien familial; amoureux, ex-amoureux; ami, connaissances, collègues de travail; suspect et victime dans le milieu criminel; suspect et victimes sont des étrangers; autre et lien non spécifié.

Finalement, une catégorisation de quinze motifs d'homicides a été élaborée. Il importe de préciser que la définition employée est « l'action de tuer volontairement ou non un être humain » (Larousse, 2015). Aux fins de cette étude, il les termes « meurtres » et « homicides » seront employés de manière interchangeable. Tout d'abord, la catégorie des crimes interpersonnels regroupait les incidents suivants : les meurtres conjugaux et familiaux, ceux qui se sont produits durant une beuverie et les querelles se terminant par des homicides.

Ensuite, les homicides liés aux activités des groupes criminels incluaient les règlements de compte entre criminels, les homicides impliquant des criminels tués par les policiers, ceux commis par des hommes faisant partie des gangs (bases) criminelles, ainsi que ceux commis durant un autre crime (soit un viol ou un vol). Puis, une troisième catégorie d'homicides, soit les homicides sociopolitiques, a été répertoriée. Celle-ci est plus particulière à la situation du pays. Elle comprenait les lynchages, les meurtres liés à la sorcellerie, ceux liés à la maladie mentale, ceux s'étant produits lors d'une émeute ou d'une manifestation, les meurtres menés lors d'un raid réalisé par des groupes criminels ou par le gouvernement, et les meurtres liés à des kidnappings. En se basant sur les données fournies par la CÉ-JILAP, les crimes commis par des hommes armés non identifiés ont été classifiés dans cette dernière catégorie. Les homicides dont le mobile du crime n'était pas connu ont été classés dans la catégorie « autre ».

2.3.3 Questionnaires de l'Enquête Mondiale sur l'Homicide (EMH)

Une seconde source de données utilisée est le questionnaire de l'Enquête Mondiale sur l'Homicide (EMH) (voir Annexe 2). Cet instrument a permis de recueillir des informations au sujet de la criminalité à travers le monde et des nombreux facteurs pouvant l'expliquer. Cette enquête avait pour but de solliciter l'opinion de répondants issus des domaines suivants : académique et recherche, gouvernemental, policier, judiciaire et correctionnel, journalistique ou tout autre milieu connexe.

La première section portait sur les taux de déclaration de quatre crimes, soit les voies de fait, les viols, les vols à mains et les cambriolages. Les participants devaient indiquer la probabilité que chacun de ces crimes soient rapportés à la police. Les choix de réponse variaient de moins de 10% à 100%.

La section suivante abordait spécifiquement la question de la distribution des homicides. Tout d'abord, les répondants estimaient la proportion des victimes et des suspects selon le sexe. Ensuite, ils devaient indiquer le pourcentage des crimes ayant été commis par AAF comparativement aux autres types d'armes (ex. : couteau, objet contondant, main nue, etc.). Finalement, la distribution de quatre différents types d'homicides commis dans leur pays était estimée. Les catégories d'homicides incluses étaient les meurtres conjugaux et familiaux, les homicides querelleurs, ceux commis durant un autre crime (ex. : vol, viol ou enlèvement) et les conflits entre criminels qui se soldaient par la mort d'un ou plusieurs individus. Pour chacune des sous-sections, les proportions devaient totaliser 100%.

Dans une troisième section, les répondants estimaient la fréquence à laquelle neuf types d'homicides plus rares se produisaient dans leurs pays. Les catégories étaient les suivantes : assassinat d'un juge, meurtre lors d'un enlèvement ou pour une rançon, massacre de plus de dix victimes par une bande armée, lynchage, meurtre haineux envers une minorité ethnique, meurtre liés à la sorcellerie, meurtre d'un policiers en fonction, personne abattue par un agent de sécurité ou personne abattue par des citoyens regroupés. Sur une échelle de

type ordinal, variant de 1 à 5, ils indiquaient si les homicides se produisaient : pratiquement jamais (1), peut-être un cas par an (2), quelques cas par an (3), un cas pas mois (4) ou pratiquement à chaque semaine (5).

Les deux sections suivantes portaient sur les taux de solution et de condamnation de cinq types d'homicides, soit : les homicides familiaux, conjugaux et passionnels, ceux commis durant une querelle, un vol, un viol et finalement, les conflits entre criminels. Les participants estimaient la probabilité qu'un coupable ait été trouvé et qu'un prévenu soit condamné pour chacun de ces types d'homicides. Les réponses variaient d'une probabilité de moins de 10% à plus de 90%, par intervalle de 10%.

Les experts ont également répondu à des questions au sujet des conditions dans lesquelles vit la population haïtienne. En ce qui a trait aux AAF, des questions ont été posées au sujet de la proportion de ménages qui en possédaient, ainsi que la proportion d'hommes qui en transportaient sur eux ou dans leur véhicule. Ensuite, ils devaient estimer la proportion de la population devant parfois payer un pot de vin aux policiers et celle qui vit dans des zones où les policiers sont pratiquement absents. La situation de pauvreté dans leur pays était également abordée. Nous leur avons demandé quelle était le pourcentage de la population vivant dans une grande pauvreté, soit le pourcentage de la population ayant de la difficulté à se nourrir. Les deux dernières questions de cette section portaient sur la proportion d'hommes et de femmes qui craignaient de marcher seuls dans leur quartier le soir. Les onze choix de réponse étaient les suivants : 2% ou moins, 5%, de 10% à 80% (par intervalle de 10) et 90% ou plus.

Dans le cadre de l'EMH, les répondants exprimaient également leur opinion au sujet des instances judiciaires et pénales. Tout d'abord, ils devaient coter, sur une échelle en cinq points variant de 1 (très insatisfaits) à 5 (très satisfaits), leur niveau de satisfaction face à la police, aux tribunaux criminels, aux tribunaux civils et aux prisons et services correctionnels. Dans la sous-section suivante, les participants devaient indiquer leur avis au sujet d'énoncés concernant le fonctionnement de l'appareil répressif. Sur une échelle en cinq points, allant de 1 (fortement en désaccord) à 5 (fortement en accord), ils devaient indiquer leur accord ou désaccord face aux six énoncés suivants : « Les juges sont indépendants et à l'abri des pressions extérieures », « Les tribunaux civils assurent le respect des droits de propriété (biens, terres...) », « Les personnes accusées devant les tribunaux bénéficient d'un procès juste et équitable », « Les policiers servent davantage les intérêts du pouvoir en place que ceux des citoyens », « Les policiers sont intimidés par les organisations criminelles » et « Les policiers sont craints par la population ».

Finalement, ce questionnaire abordait neuf différents problèmes qui pourraient être liés à la criminalité dans un pays, soit : les tensions religieuses, les tensions ethniques, les tensions linguistiques, les tensions politiques, la pauvreté, la corruption du système de justice, la guerre civile actuelle ou passée, le trafic de drogues local et le trafic de drogues international. Sur une échelle ordinale en cinq points (1 = pas du tout, 2

= un peu, 3 = modérément, 4 = beaucoup, 5 = fortement), les experts devaient indiquer à quel point chacune de ces problématiques nuisait à la qualité de vie d'une partie de la population.

2.4 Analyse des données

2.4.1 Divisions territoriales et statistiques descriptives des données de la CÉ-JILAP

Haïti est divisé en dix départements, soit le Nord, le Nord-Est, le Nord-Ouest, le Sud, le Sud-Est, Nippes, Grande-Anse, le Centre, l'Artibonite et l'Ouest. Le département de l'Ouest comprend la région métropolitaine de Port-au-Prince, ainsi que plusieurs communes. La majorité des haïtiens habitent dans la capitale et cette région est également la ville principale en matière d'économie, de politique et d'affaires sociales. Cette zone comprend, entre autres, le quartier Cité-Soleil est reconnu comme étant le plus grand bidonville du pays et de nombreux groupes criminels, tant affiliés au gouvernement présentement au pouvoir que des individus criminalisés qui agissent à leur compte (Marcelin, 2015). Les autres départements, quant à eux, sont plus éloignés de l'emprise des groupes criminels, mais sont tout de même confrontés à de nouvelles réalités, soit le trafic de drogues et des AAF. De plus, l'accès à la justice dans ces régions demeure, encore aujourd'hui, plutôt difficile.

La présente recherche se veut une description, ou un état des lieux, des homicides qui se sont produits en Haïti en 2012, l'une des années les plus meurtrières depuis le séisme (UNODC, 2014). Pour ce faire, des statistiques descriptives, concernant les circonstances, les victimes et les suspects et les motifs du crime seront présentées. Les données seront présentées de manière comparative afin d'illustrer les contrastes et les similarités entre les meurtres commis dans la zone métropolitaine de la capitale et les autres départements du pays. Ces informations seront comparées aux statistiques canadiennes et à celles d'autres pays pouvant être exposés à une situation similaire.

L'ensemble des statistiques colligées permettront d'effectuer un dénombrement des homicides commis en Haïti durant une année. Puis, à l'aide de réponses fournies par des informateurs de la CÉ-JILAP, la question du sous-dénombrement des données en Haïti pourra être approfondie.

2.4.2 Données de l'EMH

Le modèle théorique de l'EMH inclut trois facteurs explicatifs des taux d'homicides, soit les conditions sociales adverses, les éléments déclencheurs de la violence et le contrôle social formel. Pour chacune des variables, la valeur obtenue à l'aide des réponses des informateurs a d'abord été transformée en moyenne. Puis, plusieurs variables mesurant un même concept ont été incluses afin de créer un score factoriel.

La valeur 0 représentait la moyenne mondiale et le score factoriel des pays pour chacun des trois facteurs pouvait se situer en-dessous ou au-dessus de la moyenne.

Afin de mesurer les conditions sociales adverses, les variables suivantes ont été mises en commun : l'âge médian de la population, la richesse du pays (mesurée par le PIB par habitant), le niveau d'inégalités (mesuré à l'aide du coefficient Gini), ainsi que la pauvreté. Cette dernière dimension est mesurée à l'aide de deux indicateurs, soit « La proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté extrême (ayant de la difficulté à se nourrir) » et « Dans quelle mesure la pauvreté est-elle un problème nuisant à une partie de la population ».

En ce qui a trait aux éléments déclencheurs de la violence, ce concept a été opérationnalisé à l'aide de sept indicateurs. Afin de mesurer l'accessibilité aux AAF, deux des questions de l'EMH ont été employées, soit : « Pour l'ensemble du pays, quelle serait la proportion des ménages qui possède une arme à feu » et « La proportion des hommes qui ont fréquemment une arme à feu sur eux ou dans leur véhicule ». Les valeurs obtenues pour les deux indicateurs ont ensuite été agrégées. La variable « trafic de drogues » a été opérationnalisée à l'aide des deux indicateurs suivants : « Jusqu'à quel point les deux types de trafic de drogues (c.-à-d. local et international) nuisaient à la qualité de vie d'une partie de la population ». De plus, les proportions d'hommes et de femmes ayant peur de marcher seuls dans la rue ont permis d'opérationnaliser la peur du crime. Finalement, un seul indicateur a été utilisé afin de mesurer la présence de guerre, soit : « Jusqu'à quel point le problème suivant, guerre civile passée ou actuelle, nuit-il à la qualité de vie d'une partie de la population ».

Le contrôle social formel est le dernier facteur explicatif du modèle dynamique sur l'homicide. Sa première dimension, la corruption, a été mesurée à l'aide des indicateurs suivants : « Quelle est la proportion de la population qui doit payer un pot-de-vin à la police ? » et « Dans quelle mesure la corruption dans le système de justice est-elle un problème? ». Afin d'opérationnaliser l'État de droit, sept indicateurs ont été employés, soit : « Les juges sont indépendants et à l'abri des pressions extérieures », « Les tribunaux civils assurent le respect des droits de propriété (biens, terres...) », « Les personnes accusées devant les tribunaux bénéficient d'un procès juste et équitable », « Les policiers servent davantage les intérêts du pouvoir en place que ceux des citoyens », « Les policiers sont intimidés par les organisations criminelles » et « La proportion de la population vivant dans des zones où les policiers sont pratiquement absents ». Les valeurs numériques de l'ensemble des indicateurs ont été mises ensemble pour former une mesure globale de l'État de droit. La troisième dimension est l'efficacité de l'ensemble du système de justice, telle que mesurée par les taux de déclarations de différents crimes ainsi que les taux de solution et de condamnation de cinq types d'homicides. La dernière dimension est l'opinion qu'a la population de leur système de justice. Les valeurs numérique de l'appréciation de chacune des instances pénales ont été agrégées afin d'opérationnaliser cette variable.

Dans le cadre de la présente recherche, onze pays d'Amérique du Nord, des Caraïbes, d'Amérique Latine ont été inclus à des fins d'analyse. Les moyennes obtenues à certains de ces items, ainsi que les scores factoriels de chacun des trois facteurs seront présentés.

CHAPITRE III
RÉSULTATS

3. Résultats

3.1 Données provenant des rapports de la CÉ-JILAP

3.1.1 Dénombrement des homicides en Haïti

Selon les différents rapports publiés par l'organisme, chaque jour, entre deux et trois personnes sont tuées en Haïti (CÉ-JILAP, 2012a). Pour l'année 2012, dans l'aire métropolitaine du pays, 891 incidents d'homicides, impliquant 996 victimes, ont été recensés. Dans le reste du pays, soit le reste du département de l'Ouest, ainsi que les neuf autres départements, près de 250 cas d'homicides ont été enregistrés (N = 242). Dans le reste du pays, l'on dénombrait 274 victimes. Environ 90% des incidents s'étant produits dans l'ensemble du pays n'impliquaient qu'une seule victime. Dans certains cas, malgré le fait que la victime était accompagnée par d'autres personnes, elle était ciblée par les suspects.

En comparant la situation d'Haïti à celle d'autres pays situés dans la région des Caraïbes, force est de constater que les capitales de ces îles ne sont pas affectées de la même manière par les violences meurtrières (UNODC, 2014). Par exemple, en 2011, en Jamaïque, 328 homicides, soit 30% de la criminalité fatale, s'étaient produits à Kingston. La proportion était la même pour Saint Domingue, la capitale de la République Dominicaine, où 661 meurtres avaient été recensés. Aux Bahamas, la proportion de crimes commis dans la capitale s'élevait à 86%. Alors que dans certains pays les homicides ne se limitent pas à la zone métropolitaine, ce constat s'avère inexact pour Haïti. La perception qu'Haïti est en fait divisé en deux, la capitale et le reste du pays, n'est pas complètement erronée. Ces données s'apparentent à celles qui ont été colligées dans d'autres rapports, indiquant qu'environ 75% des homicides étaient commis dans la région métropolitaine (UNODC, 2014). Tout au long de cette section, des distinctions seront effectuées entre la capitale et les autres régions du pays. Nous débuterons d'abord par les circonstances entourant les homicides.

3.1.2 Les circonstances entourant les homicides

3.1.2.1 Lieu où l'homicide a été perpétré

Les informations au sujet du lieu du crime et des protagonistes aideront à dresser un portrait de la violence fatale et de ses caractéristiques dans la métropole principale et dans l'ensemble du pays. Alors qu'en 2012, dans la région de Port-au-Prince, seulement 2% des incidents avaient eu lieu dans une résidence privée, cette proportion s'élevait à 31% dans les autres régions. Plusieurs individus avaient été tués dans une résidence privée, soit à leur domicile ou dans leur jardin, suite à une introduction par

effraction. Les incidents qui se produisent dans un lieu privé peuvent expliquer la multiplication des agences de sécurité privées et le recours à celles-ci, particulièrement chez les mieux nantis (Burt, 2012). Toutefois, en Haïti, personne n'est à l'abri de la criminalité, même si certains peuvent se permettre de prendre des précautions supplémentaires pour prévenir la victimisation. La forte proportion de meurtres ayant eu lieu dans des résidences privées peut être indicatrice de la violence cachée, mais tout de même présente dans les régions plus éloignées.

Malgré le fait qu'une partie des actes criminels soit dissimulée, les médias n'ont pas tort d'affirmer que la violence prend d'assaut les rues d'Haïti (Raynor, 2010). En 2012, plus de 90% des homicides commis dans la zone urbaine de Port-au-Prince se sont produits dans un lieu public, très souvent sous les yeux de témoins apeurés et impuissants face à la violence. Il importe tout de même de préciser que, dans le reste du pays, dans plus de la moitié des cas (n = 150), la victime avait trouvé la mort dans un lieu public ou y avait été retrouvée. Dans certains cas, les corps peuvent rester plusieurs jours dans les ruelles, jusqu'à ce que la police, à l'aide d'un juge de paix, ne vienne constater le décès de l'individu (CÉ-JILAP, 2013a). En plus de contribuer à l'insalubrité dans les zones particulièrement peuplées, ce délai peut compliquer le processus d'identification de la victime et du suspect.

3.1.2.2 Arme employée durant le crime

En ce qui concerne l'arme employée afin de commettre le crime, pour l'ensemble du pays, dans la majorité des cas, il s'agissait d'une arme à feu (80%). Les armes blanches (11%) et les objets contondants (3%) suivent ensuite. Ces chiffres diffèrent grandement des statistiques canadiennes. En 2012, les meurtriers avaient eu recours à des AAF et à des armes blanches dans des proportions très similaires (respectivement 32% et 30%) (Statistique Canada, 2014b). On note également que ces proportions sont beaucoup plus élevées dans les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, où la présence des AAF s'avère problématique (Briceño-León et Zubillaga, 2002; Agozino, Bowling, Ward et St Bernard, 2009). En observant la situation du pays voisin à Haïti, la République Dominicaine, environ deux homicides sur trois (64%) avaient été perpétrés à l'aide d'une arme à feu et le quart à l'aide d'une arme blanche (UNODC, 2014). À titre comparatif, en Jamaïque, où le taux d'homicide est l'un des plus élevés dans la région, 70% des cas d'homicides avaient été commis par AAF et près de 20% par arme blanche.

Les résultats révèlent des différences importantes entre la zone métropolitaine et les autres départements du pays. Alors qu'à Port-au-Prince, les AAF représentaient un peu plus de 90% des armes employées pour commettre le crime, dans l'ensemble des autres départements, celles-ci étaient utilisées dans le tiers des homicides (33.5%). Dans les endroits plus éloignés de la capitale, dans près d'un crime sur trois, une arme blanche avait servi à perpétrer le crime (32.5%). On note donc que l'accessibilité aux

AAF est plus rare dans les autres départements, comparativement à celui de l'Ouest, où se trouve la capitale du pays. Ces résultats pourraient être expliqués par la présence de groupes criminels armés dans la zone métropolitaine ou encore du nombre important de civils possédant des AAF personnelles (Kolbe, 2013; Kolbe et Muggah, 2011). Il faut souligner qu'à Port-au-Prince, 2.3% des ménages avaient en leur possession une ou plusieurs AAF (Kolbe et Muggah, 2011). Suite à la présentation des circonstances entourant le crime, les caractéristiques des victimes et des suspects seront détaillées.

Tableau I. Circonstances entourant les homicides

	Aire métropolitaine de la capitale	Autres régions du pays	Total
	NB (%)	NB (%)	NB (%)
Nombre de victimes			
1	814 (91,4)	221 (91,3)	1 035 (91,4)
2	60 (6,8)	14 (5,8)	74 (6,5)
3	10 (1,1)	4 (1,7)	14 (1,2)
4	4 (,5)	2 (,8)	6 (0,5)
5	2 (,2)	1 (,4)	3 (0,3)
Plus de cinq	1 (,1)	--	1 (0,1)
Nombre de suspects			
1	7 (,8)	81 (33,8)	88 (7,8)
2	5 (,6)	5 (2,1)	10 (0,9)
3	6 (,7)	--	6 (0,5)
4	2 (,2)	1 (,4)	3 (0,3)
5	2 (,2)	--	2 (0,2)
Au moins deux hommes armés non identifiés	495 (55,6)	26 (10,7)	521 (46,0)
Plusieurs membres de gangs	205 (23,0)	38 (15,7)	243 (21,4)
Policiers	19 (2,1)	5 (2,1)	24 (2,1)
Groupe de personnes	31 (3,5)	30 (12,4)	61 (5,3)
Membres de la famille	--	2 (0,8)	2 (0,2)
Inconnu	119 (13,4)	54 (22,3)	173 (15,3)
Lieu de l'événement			
Résidence privée	17 (1,9)	76 (31,4)	93 (8,2)
Lieu semi-public	6 (,7)	6 (2,5)	12 (1,1)
Lieu public	865 (97,1)	150 (62,0)	1 015 (89,6)
Lieu inconnu	3 (,3)	10 (4,1)	13 (1,1)
Arme ayant causé la mort			
Arme à feu	822 (92,3)	81 (33,5)	903 (79,7)
Arme blanche	45 (5,1)	79 (32,6)	124 (10,9)
Objet contondant	18 (2,0)	17 (7,0)	35 (3,1)
Mains nues	2 (,2)	5 (2,1)	7 (0,6)
Autre (poison, noyade, feu, explosion)	4 (,4)	18 (7,4)	22 (1,9)
Inconnue	1 (,1)	42 (17,4)	43 (3,8)

3.1.3 Portrait des victimes d'homicides

3.1.3.1 Sexe des victimes d'homicides

D'après les données de la CÉ-JILAP, la majorité des personnes ayant perdu la vie étaient des hommes. Tant dans la zone métropolitaine que dans les autres régions du pays, la proportion de victimes de sexe masculin excédait largement celle des femmes victimes de violence meurtrière (respectivement 74% et 78.3%). À Port-au-Prince, seulement 7.8% des victimes étaient des femmes, alors que dans les autres départements, ce pourcentage s'élevait à 12.5%. Les proportions de femmes ayant été tuées étaient similaires en République Dominicaine (9%) et en Jamaïque (11%). Ces résultats diffèrent peu des statistiques canadiennes, selon lesquelles près de 90% des victimes d'homicides seraient des hommes (Statistique Canada, 2014b; Daly et Wilson, 1988). Selon l'hypothèse énoncée par l'UNODC (2014), les pays ayant un taux d'homicide plus élevé devraient également avoir une proportion plus importante d'hommes ayant été tués. L'importance des activités criminelles expliquent ce résultat, car plus d'hommes sont impliqués dans les gangs ou autres groupes similaires.

En ce qui a trait au sexe de la victime, il importe de préciser que le sexe d'un pourcentage important de victimes n'a pu être identifié. La situation est particulièrement criante dans la capitale où, en en 2012, près de 20% (n = 168) des victimes n'avaient pas été identifiées. L'identification des victimes représente une problématique réelle en Haïti car souvent, les corps étaient criblés de balles, mutilés à coups de couteau ou encore brûlés (CÉ-JILAP, 2013a). De plus, plusieurs d'entre elles n'avaient pas de pièces d'identité au moment de leur mort. Cette proportion élevée démontre les lacunes importantes qui existent dans le domaine de la médecine légale en Haïti (CÉ-JILAP, 2013b).

3.1.3.2 Origine ethnique des victimes d'homicides

Lorsque l'identité des victimes était connue, la forte majorité d'entre elles était d'origine haïtienne. Malgré la représentation médiatique d'Haïti comme un pays étant dangereux pour les touristes et les étrangers, moins de 1% des individus tués sur le territoire haïtien étaient d'une autre origine ethnique (OSAC, 2014). Toutefois, ces données doivent être interprétées avec réserve. Malgré l'aide apportée par la communauté internationale, les haïtiens ressentent tout de même beaucoup de colère face aux étrangers, car ils ont le sentiment de perdre le contrôle de leur pays (Édouard, 2013). Les tensions demeurent vives entre, malgré la résignation des citoyens à la présence des acteurs internationaux.

3.1.3.3 Fonction occupée par les victimes au moment de leur mort

Une autre caractéristique particulière qui peut faire en sorte qu'une victime soit la ciblée est la fonction occupée par celle-ci. Les données colligées semblent indiquer que, dans l'ensemble du pays,

85% des individus tués n'occupaient pas un statut particulier. Toutefois, plusieurs personnes occupaient un statut qui a pu contribuer à leur victimisation.

Une catégorie d'individus qui a souvent été visée par des meurtriers était les membres des forces de l'ordre, soit des policiers, des soldats ou encore des agents de sécurité. L'année 2012 a été particulièrement meurtrière pour les policiers de la capitale. Vingt-sept d'entre eux, représentant 3% de toutes les victimes décédées durant cette année, ont perdu la vie sous les balles d'hommes armés ou de criminels. Durant le mois d'avril seulement, trois membres de la PNH sont morts et suite à ces décès, une grève de quelques jours a été déclarée par la PNH. Parmi les policiers tués, le cas de Walky Calixte a créé beaucoup de remous dans le pays. Calixte aurait reçu des menaces de mort de la part du député Rodriguez Séjour après avoir arrêté un membre de sa famille, pour port d'arme illégal, lors d'une patrouille (Alphonse, 2016). Dans ce cas particulier, comme dans celui des nombreux autres policiers assassinés, il s'agirait d'un crime politique. Ces incidents représentent un affront à l'autorité et contribuent à miner la perception qu'ont les citoyens de la capacité des forces de l'ordre de les servir et de les protéger. Les conséquences suite aux meurtres des policiers sont d'autant plus importantes, car suite à leur crime, les malfaiteurs emportent fréquemment les armes portées par les policiers (Olivier, 2016). Cela augmente donc le nombre d'armes en circulation dans le pays, surtout entre les mains d'individus qui pourraient les utiliser à des fins criminelles (ex. : commission d'autres crimes, trafic d'armes à feu, etc.) (Joivin, 2007).

D'autres personnes qui peuvent faire face à des représailles d'individus armés sont les individus impliqués, de près ou de loin, dans l'administration de la vie politique en Haïti. Pour l'ensemble du pays, en 2012, les données colligées révèlent que sept individus (0,6%) travaillant à l'administration de la justice (ex. : juge, magistrats, avocats, etc.), dans les médias ou clairement affiliés à des groupes gouvernementaux ont été la cible de personnes armées. Cinq d'entre elles avaient été tuées dans la capitale haïtienne. Parmi les victimes appartenant à ces catégories, l'une d'entre elles était Manès Monchéry, un haut fonctionnaire au Ministère de l'intérieur. Il avait en sa possession des documents concernant la gestion des dossiers de corruption en Haïti (Haïti Observateur, 2012). Il importe de préciser que les chiffres rapportés concernant les meurtres politiques sont très conservateurs. Malgré ce faible pourcentage, il demeure que certains individus qui représentent une menace au statut quo et expriment des opinions dissidentes sont ciblés par l'État.

La situation politique instable n'est pas le seul facteur qui peut expliquer le climat violent en Haïti (Meudec, 2007). L'économie précaire peut également contribuer à la victimisation de certains groupes, tels que les hommes d'affaires et les commerçants (Édouard, 2013). Uniquement à Port-au-Prince, en une année, un peu plus d'une dizaine de commerçants ou hommes d'affaires avaient perdu la vie (n = 11). Dans le reste du pays, ce nombre s'élevait à six, ce qui n'est pas négligeable, car elles

représentaient 2,3% des décès en région. Dans plusieurs régions éloignées de la capitale, les haïtiens vivent dans des situations de pauvreté extrême (Jadotte, 2004). La pauvreté et les inégalités pourraient contribuer à la criminalité de subsistance dans le pays (Kolbe et al., 2010).

3.1.3.4 Antécédents judiciaires des victimes d'homicides

Un autre motif pouvant faire d'une victime une cible intéressante est son appartenance au milieu criminel ou ses antécédents judiciaires. Les données recensées indiquent que la majorité des personnes tuées étaient des individus sans histoire et ne semblaient pas avoir été identifiés comme criminels. La proportion d'individus sans antécédents criminels connus était respectivement de 92% et 85% pour la capitale et les autres départements. Ces statistiques démontrent que la violence ne touche pas exclusivement ceux qui trempent dans le milieu criminel.

Cependant, dans l'ensemble du pays, 32 individus clairement identifiés comme des criminels avaient été tués dans différentes circonstances, représentant 2,6% des victimes. La majorité d'entre elles (n = 28) avaient perdu la vie à Port-au-Prince, où la majorité des groupes criminels opèrent. L'on note également qu'une cinquantaine d'individus (n = 51) soupçonnés d'être criminalisés ont également perdu la vie dans la capitale. Ce fut également le cas pour quatorze habitants des autres départements, soit 6% des victimes d'homicides. Il importe de préciser, qu'à travers le pays, plusieurs individus étaient soupçonnés d'être des voleurs ou des récidivistes. À Port-au-Prince, environ 2% des victimes d'homicides ont été tuées, car elles étaient accusées d'avoir commis un délit. Dans les autres départements, ce pourcentage était trois fois plus élevé (7%). La violence est omniprésente en Haït, mais les citoyens ne tolèrent pas la présence de personnes qui sèment le trouble dans le quartier (MINUSTAH, 2013). Ils perçoivent l'homicide comme une manière de diminuer certaines activités criminelles.

Suite à ce portrait des victimes d'homicides, tournons maintenant notre attention vers ceux qui les commettent.

Tableau II. Informations concernant les victimes d'homicides

	Aire métropolitaine de la capitale	Autres régions du pays	Total
	NB (%)	NB (%)	NB (%)
Sexe			
Homme	716 (72,5)	200 (76,0)	916 (73,3)
Femme	74 (7,5)	32 (12,2)	106 (8,5)
Non identifiée	197 (20,0)	31 (11,8)	228 (18,2)
Groupe ethnique minoritaire			
Oui	9 (0,9)	3 (1,2)	12 (1,0)
Non	973 (99,1)	265 (98,8)	1 238 (99,0)
Statut particulier de la victime			
Policier, agent de sécurité ou soldat	27 (3,1)	3 (,8)	30 (2,4)
Acteur judiciaire ou politique	5 (,6)	2 (,8)	7 (0,6)
Hommes d'affaires, commerçant ou transporteur de fonds	11 (1,2)	6 (2,5)	17 (1,3)
Professeur d'université	2 (,2)	2 (,8)	4 (0,3)
Religieux	4 (,5)	2 (,8)	6 (0,4)
Itinérant	3 (0,3)	--	3 (0,2)
Tuée parce que jugée différente	--	2 (,8)	2 (0,2)
Aucun statut particulier	928 (94,3)	244 (93,3)	1 172 (94,4)
Identification de la victime comme criminel			
Clairement identifié comme criminel	28 (2,9)	4 (1,7)	32 (2,6)
Soupçons	52 (5,3)	35 (6,7)	87 (7,0)
Aucune mention	901 (91,8)	222 (86,3)	1 123 (90,4)

3.1.4 Portrait des suspects d'homicides en Haïti

3.1.4.1 Taux de solution des homicides

L'une des lacunes que présente la PNH est un faible taux de solution, et ce, même pour les meurtres (ICG, 2011a). Au moment de la sortie des rapports de la CÉ-JILAP, pour l'ensemble du pays, les données révèlent qu'un suspect avait été appréhendé dans seulement 10% des cas d'homicides. En comparant les cas qui sont produits dans la capitale à ceux des autres régions du pays, les taux d'arrestation étaient respectivement de 1% et 38%. La différence entre le taux de solution des homicides de la zone métropolitaine et de ceux des autres départements est donc assez substantielle. Ces faibles taux sont des conséquences de nombreux facteurs, dont un nombre de cas élevé, de faibles effectifs policiers et un manque de collaboration de la population (Skogan, 1976).

Il est intéressant de noter qu'en Haïti, dans 23 cas, soit 2% des homicides, les personnes qui avaient tué la victime étaient des policiers. Les tensions entre les policiers et les membres de groupes criminels armés sont vives. Lorsque des membres du premier groupe sont impliqués dans des cas d'homicides, ils n'hésitent pas à mettre le blâme sur le second, question de ne pas entacher la réputation de leur institution (Amnistie Internationale, 2000).

3.1.4.2 Sexe des suspects d'homicide

Lorsqu'il est question de victimisation, les victimes et les suspects partagent plusieurs caractéristiques communes (Hindelang, 1981). Il n'est donc pas surprenant de constater que les hommes soient responsables de la quasi-totalité des homicides. Dans la capitale, 85% des incidents avaient été perpétrés par des hommes. Cette proportion était beaucoup plus faible dans le reste du pays (54%). Les femmes, quant à elles, représentaient un faible pourcentage des suspects. À Port-au-Prince, seulement deux femmes (0.2%) étaient soupçonnées d'avoir commis un homicide. Pour le reste du pays, ce chiffre s'élevait à six (2.5%). Au total, les femmes ne représentaient que 0.7% des personnes soupçonnées d'avoir commis un meurtre.

Cependant, il importe de noter que, dans certains cas, il n'a pas été possible d'identifier le sexe du suspect. En 2012, les autorités ne connaissaient pas le sexe de plus de 15% des suspects qui avaient commis un homicide dans la zone métropolitaine. Les autres départements éprouvent des problèmes d'identification des suspects, car, dans 16% des cas (n = 183), les autorités n'ont pu déterminer si le meurtrier était un homme ou d'une femme.

Un autre constat est le nombre important de situations dans lesquelles le sexe du suspect n'est pas identifié, car le crime a été perpétré par un groupe d'individu. En dehors de l'aire métropolitaine,

plus de 10% des homicides étaient perpétrés par un groupe d'individus (n = 27). À Port-au-Prince, malgré le nombre similaire de personnes commettant des meurtres en groupe (n = 30), la proportion demeure beaucoup plus faible (3,4%). Le fait d'agir en groupe permet de diffuser la responsabilité entre les suspects, en plus de diminuer les chances qu'un individu soit appréhendé (Feldman et Rosen, 1978).

3.1.4.3 Antécédents judiciaires des suspects d'homicides

Au Canada, environ deux suspects sur trois avaient des antécédents judiciaires et étaient connus des milieux policiers (Cusson, 2010). En Haïti, dans près d'un cas sur quatre (n = 204), les suspects étaient clairement identifiés comme appartenant à un groupe criminel. De plus, des soupçons d'implication dans le milieu criminel pesaient contre plus de la moitié des suspects impliqués dans les homicides (n = 502). Il semblerait qu'à Port-au-Prince, 21% des meurtriers n'avaient pas d'antécédents criminels au moment de commettre leur acte (n = 184). Dans l'aire métropolitaine, l'influence des groupes criminels est donc très présente. Le portrait diffère dans les autres départements du pays. Même si dans une proportion importante de cas, les suspects étaient soupçonnés d'être des criminels ou avaient clairement des antécédents (respectivement 14% et 23%), une écrasante majorité des meurtriers semblait sans histoire (63%).

3.1.5 Lien entre le suspect et la victime

Un aspect qui facilite le déroulement des enquêtes, ainsi que l'appréhension d'un suspect est le lien connu entre le suspect et la victime (Morton, Tillman et Gaines, 2014). Avant de présenter les résultats concernant la relation entre les protagonistes, il importe de préciser que, dans 85% des cas, ce lien n'était pas mentionné. Ces chiffres doivent donc être interprétés avec précaution.

En région, dans près de 30% des cas d'homicides, le suspect et la victime se connaissaient, soit par un lien, familial, amoureux ou amical (c.-à-d. : connaissances, collègues de travail, voisin, etc.). Ce pourcentage était beaucoup plus faible dans la zone métropolitaine, où seulement 5% des victimes et des suspects se connaissaient. À Port-au-Prince, il était plutôt rare qu'un lien familial (n = 1) ou amoureux (n = 1) unisse les protagonistes. Parfois, les meurtriers pouvaient être des amis, des voisins ou des connaissances de la victime (n = 46). Ceci pourrait contribuer à expliquer le taux de solution plus élevé, comparativement à celui de la capitale.

Dans la capitale, avec la présence importante de groupes criminels, il est possible de constater que les meurtriers et les victimes pouvaient tous deux être impliqués dans des activités criminelles. D'après les données de la CÉ-JILAP, à Port-au-Prince, dans dix cas d'homicides (1%). En région, dans seulement deux cas le meurtrier et la victime appartenaient tous deux au milieu criminel.

La section qui suit dressera un portrait des différentes catégories d'homicides, soit les homicides interpersonnels, ceux liés aux activités criminelles et finalement, les homicides sociopolitiques.

Tableau III. Informations concernant les suspects d'homicides

	Aire métropolitaine de la capitale	Autres régions du pays	Total
	NB (%)	NB (%)	NB (%)
Suspect identifié			
Oui	15 (1,7)	80 (33,1)	95 (8,4)
Non	857 (96,2)	158 (65,3)	1 015 (89,6)
Policier non identifié	19 (2,1)	4 (1,7)	23 (2,0)
Sexe du suspect			
Homme	742 (83,3)	143 (59,1)	885 (78,1)
Femme	2 (,2)	6 (2,5)	8 (0,7)
Individu non identifié	117 (13,1)	66 (27,3)	183 (16,2)
Groupe non identifié	30 (3,4)	27 (11,1)	57 (5,0)
Identification du suspect comme criminel			
Clairement identifié comme criminel	204 (22,9)	54 (22,5)	258 (23,0)
Souçons	503 (56,5)	33 (13,8)	532 (47,4)
Aucune mention	184 (20,6)	153 (63,7)	333 (29,6)
Lien entre le suspect et la victime			
Lien familial	1 (,1)	16 (6,6)	17 (1,5)
Lien amoureux	1 (,1)	3 (1,2)	4 (0,4)
Ami, connaissances, collègues de travail	43 (4,8)	70 (28,9)	113 (9,9)
Suspect et victime dans le milieu criminel	10 (1,1)	2 (,8)	12 (1,1)
Suspect et victime sont des étrangers	20 (2,2)	8 (3,3)	28 (2,5)
Autre	7 (,8)	--	7 (0,6)
Non spécifié	809 (90,8)	143 (59,1)	952 (84,0)

3.1.6 Les motifs des homicides en Haïti

Dans la section suivante, les motifs (ou les raisons) pour lesquels le crime a été perpétré seront présentés. Il importe de préciser que la classification qui suit ne se veut pas une typologie des homicides, mais plutôt un portrait général permettant de comprendre la variété des incidents qui se produisent lors d'une année en Haïti. Les données haïtiennes permettent difficilement l'élaboration d'une typologie, car, pour une proportion importante des cas, il n'était pas possible de déterminer le motif du crime. Certains chiffres pourraient donc paraître faibles pour une catégorie d'homicide. Il est donc important de tenir compte de cette information lors de la lecture des données présentées plus bas. La question du sous-dénombrement de ces données fera l'objet d'une discussion à la fin de cette section.

3.1.6.1 Homicides interpersonnels

Selon l'UNODC (2014), les homicides interpersonnels sont expliqués par les relations entre les individus. Le but de ces actes serait la résolution de conflit ou encore la punition d'une victime par l'emploi de la violence lorsqu'une situation cause une tension ou que les normes sociales ou culturelles sont transgressées. Un type d'homicide inclus dans cette catégorie est l'homicide qui se produit durant une beuverie ou une intoxication. Alors qu'il peut être plus fréquent au Canada, celui-ci était plutôt rare en Haïti et se limitait principalement à la région métropolitaine (Boisvert et Cusson, 1994). Seulement quatre (0,4%) cas ont été rapportés dans la zone de Port-au-Prince et trois dans les autres départements du pays (1,2%). Quelques-uns de ces incidents se sont produits lors du Carnaval d'été qui avait lieu à la fin du mois de juillet. Les périodes de célébrations représentent des occasions de fréquenter les bars et consommer de l'alcool (AlterPresse, 2013). Comme l'explique Cusson, Rossi, Beaulieu et Cusson (2010), l'alcool peut contribuer à l'escalade de la violence, même à la suite d'une altercation banale ou d'une insulte.

Une autre catégorie similaire implique les meurtres commis lors d'une querelle. Plusieurs individus ont perdu la vie suite à des bagarres, particulièrement dans départements plus éloignés de la capitale, où ces incidents (n = 12) représentaient 5% des homicides. Les causes des bagarres étaient souvent liées à des conflits terriens ou pour des biens (ex. : bétail). Certains haïtiens tuent parce qu'ils cherchent à obtenir ces biens ou encore pour éviter qu'ils leur soient retirés. Au Canada, la situation est différente. Selon une étude de Boisvert et Cusson (1994) réalisée à l'aide de données montréalaises, près du quart des homicides commis étaient de type querelleur.

La violence conjugale et familiale est une problématique très présente en Haïti. Les données de la présente étude révèlent, qu'en Haïti, les homicides conjugaux et familiaux représentent seulement 2% des incidents, comparativement à 35% au Canada et 25% à Montréal (Statistique Canada, 2014a;

Boisvert et Cusson, 1994). L'on note tout de même un pourcentage plus important des homicides commis dans les autres départements que dans la zone métropolitaine (respectivement 8% et 0,3%). L'escalade de la violence est rapide et la présence d'une tierce partie peut empêcher l'issue tragique d'une altercation entre conjoints ou membres d'une même famille (Cusson, 2010).

3.1.6.2 Homicides liés aux activités criminelles

Les homicides commis durant un vol est la première catégorie de meurtres liée à des activités criminelles. L'étude montréalaise de Boisvert et Cusson (1994) révèle que la proportion de meurtres liés à un vol était de 19,1%. À Port-au-Prince, le nombre s'élève à 43 (soit 5% des homicides commis dans la capitale), comparativement à 19 dans les neufs autres départements. Ces résultats sont révélateurs du problème de pauvreté auquel fait face Haïti. La situation est similaire en République Dominicaine et en Jamaïque où la proportion des homicides commis durant un vol n'était pas négligeable (respectivement 28% et 37%) (UNODC, 2014). Comme l'explique Schubert (2015), en Haïti, les individus affiliés aux différentes organisations criminelles cherchent à s'enrichir rapidement et veulent continuer d'être profitables. Le pillage de personnes qui sortent de la banque ou encore de commerces constituent des sources de revenu importantes, qui peuvent facilement être redistribuées entre les malfaiteurs (Schubert, 2015).

L'analyse des données révèle que deux des meurtres commis durant un crime avaient été perpétrés suite à un viol. Les incidents avaient eu lieu à l'extérieur de la capitale. Tout comme à Montréal (1.3%), ces crimes ne comptaient que pour un faible pourcentage des homicides recensés (Boisvert et Cusson, 1994). Suite au tremblement de terre, les agressions sexuelles étaient monnaie courante dans les camps de déplacés. L'étude de Kolbe, Muggah, Hutson, James, Puccio, Trzcinski et collègues (2010) révèle qu'environ 50% des victimes étaient âgées de moins de 18 ans et 90% d'entre elles étaient des femmes. La dénonciation de ces crimes est encore rare et l'impunité face à ceux-ci ne fait qu'encourager ces actes (Concertation nationale contre les violences faites aux femmes, 2005). Le bas taux d'homicides associés à un viol peut également être expliqué par le fait que les agresseurs ne se limitent parfois qu'à l'acte sexuel et ne tuent simplement pas leur victime (communication personnelle, 25 avril 2016).

En lien avec les activités des groupes armés, lors de règlements de compte, les membres de ces groupes tentent d'éliminer leurs ennemis, souvent afin de contrôler leur territoire (Kolbe, 2013). La criminalité liée aux groupes armés est surtout présente dans la capitale nationale, mais ne se limite pas à cette zone. À Port-au-Prince, dix meurtres avaient été commis dans le cadre de règlements de compte entre des criminels. Il importe de préciser que la moitié d'entre eux avaient eu lieu à Cité-Soleil, un bidonville reconnu comme étant l'une des régions les plus dangereuses en Amérique (Marcelin, 2015).

L'ensemble des homicides commis lors de règlements de compte (n = 11) ne représentaient qu'un très faible pourcentage (1,1%) de la criminalité meurtrière en Haïti.

Ces données semblent brosser un portrait plutôt calme des rivalités entre groupes armés. Mais il importe de réitérer que, dans la zone métropolitaine, une proportion importante des crimes impliquait des membres de gangs de rue (15%). Dans ces cas-ci, les suspects sont clairement identifiés comme des membres des différentes bases. Toutefois, les enquêtes n'ont pas permis de déterminer les raisons pour lesquelles les hommes appartenant à ces groupes avaient commis les homicides. Malgré la perception que la violence des bases criminelles est principalement concentrée dans la capitale du pays (UNODC, 2014), l'on note que, dans les autres départements d'Haïti, 26 incidents avaient été perpétrés par des membres de bases. La proportion de crimes commis par les bases armées était similaire à celle du Canada (17,6%) (Statistique Canada, 2014b). À titre comparatif, en République Dominicaine, moins de un pourcent des homicides ayant été commis étaient associés aux activités des membres de gangs de rue (UNODC, 2014). Même si les deux pays partagent une même île, ces statistiques démontrent qu'ils ne sont pas exposés à la même réalité. Cela peut expliquer la crainte qu'éprouvent les dominicains lorsque des haïtiens migrent vers leur territoire (Diamond, 2005; Human Rights Watch, 2015). Pour eux, les haïtiens sont synonymes de l'augmentation de la criminalité sous toutes ses formes.

La dernière catégorie de meurtres liés à des activités criminelles est celle impliquant un criminel abattu par un policier lors d'échange de coups de feu. Tel était le cas dans 17 incidents s'étant produits dans le pays, dont 16 dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Cependant, ils représentaient un peu moins de 2% des meurtres. Parmi ces cas, l'on note des criminels pris en flagrant délit ou tentant de s'enfuir après avoir commis un crime. Il importe de préciser que dans les cas où un policier était l'auteur du crime, très peu d'informations sont disponibles, mais que la police a tendance à protéger les siens (Center for the Study of Human Rights, 2004). Malgré cette faible proportion, les bavures policières demeurent un problème en Haïti et sont en lien avec la formation (Marotte, 2013).

3.1.6.3 Homicides sociopolitiques

Cette dernière catégorie inclut des homicides qui sont propres à la réalité du pays, mais également des incidents liés au contexte politique (UNODC, 2014). Les homicides visant des populations spécifiques seront d'abord présentés. En Haïti, plusieurs groupes sociaux sont stigmatisés (Édouard, 2013). Les sorciers font partie de ces groupes. Dans le cadre de la présente étude, uniquement cinq cas d'homicides impliquant des sorciers avaient été recensés, représentant 0,4% des incidents. Mais il importe de préciser que l'un d'entre eux impliquait de jeunes enfants. Ils avaient été tués par des membres du voisinage, car ils étaient soupçonnés de jeter des sorts à certains individus du voisinage. Le meurtre de ces enfants démontre la crainte que peut éprouver une partie de la société haïtienne face aux pratiques des sorciers (Desrosiers et St Fleurose, 2002). Même si l'ensemble de ces cas avaient été répertoriés dans les autres

régions de la province, cela ne signifie pas que de tels homicides ne se produisent pas dans la zone métropolitaine. Les sorciers ne représentent pas le seul groupe pouvant être victimisé en raison de leur statut particulier. Les personnes marginalisées et celles atteintes de maladies mentales sont également deux autres groupes ciblés. Au total, en Haïti, seulement quatre victimes (0,4%) avaient été dénombrées. Il est important de préciser que les haïtiens confondent parfois la maladie mentale à de la folie ou encore la sorcellerie (Organisation Mondiale de la Santé, 2010). Le lien entre ces trois types d'homicides mériterait d'être exploré afin de déterminer s'ils ne formeraient pas une seule catégorie.

La justice populaire est une pratique fréquente en Haïti (MINUSTAH, 2013). Selon la MINUSTAH (2013), la défaillance de l'appareil pénal incite également les citoyens à se faire justice eux-mêmes, ce qui peut expliquer le nombre important de lynchages. Dans la capitale, 36 incidents lors desquels des citoyens avaient été tués par un groupe d'individus avaient été dénombrés. Ils étaient la cible de représailles, car plusieurs personnes de leur quartier les soupçonnaient d'avoir commis un délit ou un crime antérieurement. La situation est toute aussi problématique dans le reste du pays où ce type d'homicides représentait plus de 10% des cas (n = 30). Contrairement à Port-au-Prince, où les commissariats et les parquets sont plus accessibles, dans certaines régions du pays, les citoyens doivent faire de longues routes avant d'y parvenir (RNDDH, 2013). Même si cette pratique semble faire partie de la façon de faire haïtienne, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un symptôme de l'incapacité des forces de l'ordre et du système de justice d'assurer que les crimes ne restent pas impunis (MIUNSTAH, 2013). Selon la MINUSTAH (2003), un appareil de justice fonctionnel pourrait diminuer la frustration des citoyens et les encourager à avoir recours à des moyens plus traditionnels et légaux de régler leurs conflits.

Le contexte politique tumultueux dans lequel se trouve Haïti peut être propice à l'escalade de la violence en Haïti (Meudec, 2007). Plusieurs manifestations ont lieu chaque mois, principalement dans la capitale, afin de dénoncer les pratiques du gouvernement et la violence qui sévit dans le pays (CÉ-JILAP, 2016). Ces événements se déroulent de manière relativement pacifique, mais il n'est pas rare qu'ils dégénèrent. Lors de quatre manifestations à Port-au-Prince, des personnes avaient trouvé la mort, alors qu'un seul homicide de ce genre avait été répertorié dans les départements plus éloignés de la capitale. Malgré les problèmes politiques qui touchent le pays et les nombreux événements organisés par différents groupes pour revendiquer leurs droits, moins de 1% des homicides perpétrés dans le pays avaient lieu lors d'une émeute ou une manifestation.

Une forme d'homicide qui inquiète les haïtiens et la communauté internationale sont ceux perpétrés à la suite d'un enlèvement. Selon la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (2012), depuis la dernière décennie, un moyen extrêmement lucratif auquel les membres de groupes armés ont recours pour augmenter leurs profits est l'enlèvement. Le nombre de meurtres liés à

des enlèvements demeure bas dans la capitale haïtienne (n = 2). Mais quelques incidents ont été dénombrés dans les régions plus éloignées du pays (n = 6), représentant près de 1% des homicides commis en 2012. Pourtant, ce sont ces crimes qui font les manchettes, tant en Haïti qu'à l'international. Ce faible pourcentage peut être expliqué par l'obtention des rançons de la part des membres de la famille suite au kidnapping (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 2012). Le motif principal de ces crimes demeure l'argent, mais des motivations politiques peuvent également se cacher derrière ces enlèvements.

Afin de contrôler les activités des groupes criminels dans les quartiers chauds, des raids sont parfois planifiés par les policiers (n.a, 2005). Ces attaques surprises visant à appréhender plusieurs criminels peuvent parfois prendre une tournure meurtrière. Tant dans la zone métropolitaine que dans les autres régions du pays, quatre homicides ont été perpétrés lors de ce type de raids. Parmi les victimes, il était possible de compter les criminels ciblés, mais également des policiers et des citoyens innocents vivant dans ces zones de non-droit. Une autre situation pouvant engendrer la mort de victimes collatérales sont les raids menés par des groupes criminels. Alors que les meurtres lors de raids menés par des policiers ne représentaient que 0,7% des homicides, cette proportion s'élevait à 1,8% pour les raids menés par des criminels. Parmi les 20 incidents dénombrés, 19 d'entre eux s'étaient produits dans la zone métropolitaine. Ces raids étaient des attaques planifiées par un groupe criminel sur le territoire de ses rivaux, durant lesquels des coups de feu étaient échangés.

Dans le cadre du dénombrement des cas de violences en Haïti, un constat important est le fait que les meurtres commis par au moins deux hommes armés n'ayant pas été identifiés sont la forme la plus commune d'homicides dans le pays (n = 534). Ils constituent près de la moitié des incidents meurtriers qui se produisent dans le pays. Les faits indiquent qu'ils sont commis par un petit groupe d'hommes qui bénéficient d'armes et parfois même de motocyclettes pour passer à l'acte. De plus, ils n'appartiennent pas aux bases criminelles qui concentrent principalement leurs activités dans les bidonvilles du pays. Afin de mieux comprendre leurs activités de ces hommes, nous nous sommes renseignés auprès du responsable de la CÉ-JILAP, ainsi que d'un avocat participant à la collecte de et à l'analyse des données.

Ces informateurs tiennent d'abord à préciser qu'il est difficile de déterminer le groupe auquel appartiennent les suspects (communication personnelle, 25 avril 2016). De plus, ils préfèrent ne pas spéculer au sujet de l'allégeance politique de ces individus, par crainte de faussement les étiqueter. Ils expliquent qu'un bon nombre des hommes faisant partie de ces groupes armés sont soutenus, financés et armés par des politiciens. En se promenant dans les zones populaires de la capitale, ils assurent à certains politiciens une présence dans ces quartiers. Les membres de ces groupes soupçonnés d'entretenir des liens avec les députés et les élus du gouvernement s'adonnent à des activités criminelles de toutes sortes.

Par exemple, ils peuvent être impliqués dans des règlements de compte avec d'autres groupes armés afin d'assurer un contrôle du territoire. Ils peuvent aussi être employés par des haut-placés de l'État ou encore d'autres personnes influentes afin d'éliminer les individus qui pourraient représenter une menace à leur statut. Mais les vols (ex.: à la sortie des banques) et les extorsions constituent la grande majorité de leurs activités criminelles.

Tableau IV. Motifs expliquant les homicides

	Aire métropolitaine de la capitale	Autres régions du pays	Total
	NB (%)	NB (%)	
Homicides interpersonnels			
Meurtre conjugal ou familial	3 (0,3)	17 (7,0)	20 (1,8)
Durant une querelle, une bagarre ou une rixe	6 (0,7)	14 (4,6)	20 (1,8)
Durant une beuverie	4 (0,5)	3 (1,2)	7 (0,6)
Homicides liés à la criminalité			
Homicide commis durant un autre crime	42 (4,8)	21 (8,1)	63 (5,5)
Règlement de compte entre criminels	10 (1,1)	2 (0,8)	12 (1,1)
Voleur ou criminel abattu par les policiers	16 (1,8)	1 (0,4)	17 (1,5)
Homicides liés aux gangs criminelles	135 (15,3)	26 (10,8)	161 (14,2)
Homicides sociopolitiques			
Voleur ou criminel tué par les citoyens (lynchage)	37 (4,1)	30 (12,4)	67 (5,9)
Durant une émeute ou une manifestation	4 (0,5)	1 (,4)	5 (0,4)
Homicide lors d'un raid mené par un groupe criminel	19 (2,1)	1 (0,4)	20 (1,8)
Homicide lors d'un raid mené par un groupe policier	4 (0,5)	4 (1,7)	8 (0,7)
Meurtres commis par au moins deux hommes armés	506 (56,7)	34 (12,7)	540 (47,6)
Homicide lié à un enlèvement	2 (0,2)	6 (2,5)	8 (0,7)
Homicide lié à la sorcellerie	--	5 (2,1)	5 (0,4)
Meurtre lié à la maladie mentale	--	3 (1,3)	3 (0,3)
Meurtre d'une personne marginalisée	--	1 (0,4)	1 (0,1)
Autres			
Circonstances inconnues	103 (11,3)	74 (28,1)	177 (15,6)
Total	891 (100,0)	262 (100,0)	1 133 (100,0)

3.1.7 Sous-dénombrement des données sur les homicides en Haïti

3.1.7.1 Le chiffre noir de l'homicide

Les données présentées dans la section précédente font état de la criminalité meurtrière en Haïti. Nous avons choisi de nous concentrer sur les homicides en raison de leur rareté et du fait que le niveau d'homicide s'avère être un indicateur important de la violence dans un pays (Lane, 1979). Comme l'explique Ouimet (2011), plus le nombre de crimes (ex. : voies de fait, viols, vols, etc.) est élevé, plus l'on comptera d'homicides dans un pays. Riedel (1990) indique qu'il s'agit d'un crime qui ne passe pas inaperçu et qui est presque toujours rapporté à la police. De manière générale, les données concernant ce crime devraient donc être fiables. Toutefois, en Haïti, ce ne sont pas tous les homicides qui sont détectés par la police. Cela nous incite à explorer la question du sous-dénombrement des données dans le pays.

Les cas recensés dans les rapports de la CÉ-JILAP indiquent, qu'au total, 1 270 victimes auraient été victimes d'un homicide durant l'année 2012. Ceci correspondrait à un taux de 12.5 par 100 000 habitants. Ces chiffres sont donc plus élevés que ceux rapportés par l'UNODC (2014), soit 1 033 homicides et un taux de 10.2 par 100 000 habitants. Mais les données de la CÉ-JILAP sous-estimeraient encore le nombre de morts dans le pays. Un avocat et un responsable de la collecte de données pour l'organisme reconnaissent que les nombres d'homicides individuels recensés dans les rapports ne représentent pas la totalité des cas perpétrés en Haïti (communication personnelle, 25 avril 2016). Selon eux, il y aurait près de 20% de victimes de plus, ce qui porterait le nombre de victimes à 1 525. Ils spécifient également qu'il serait exagéré de doubler le nombre de victimes et le taux d'homicides, malgré la violence importante qui sévit dans les Caraïbes et en Amérique Latine.

Suite à une conversation avec un autre informateur-clé travaillant pour la CÉ-JILAP, pour l'ensemble du territoire haïtien, en moyenne, entre quatre et cinq personnes seraient victimes d'un homicide (communication personnelle, 23 avril 2016). Le nombre de victimes se situerait donc entre 1 460 et 1 825. Certaines études, comme celles de Kolbe et Muggah (2012) rapportaient des taux allant jusqu'à 60 par 100 000 habitants. Toutefois ceux-ci se limitent à la zone métropolitaine où la majorité de la violence se produit. Nos données feraient plutôt état d'un taux d'environ 40 par 100 000 habitants. En se basant sur ces chiffres, le taux d'homicide haïtien varierait entre 14.3 et 17.9 par 100 000 habitants. Haïti se situerait donc dans la moyenne de l'Amérique, soit 16.3 par 100 000 habitants (UNDOC, 2014).

3.1.7.2 Précisions au sujet de la distribution des différentes formes d'homicides

Les données générales permettent difficilement de saisir les formes d'homicides qui sont sous-représentées dans les données de la CÉ-JILAP. Afin d'approfondir le questionnement concernant

l'estimation des données, nous nous sommes penchés sur le dénombrement de certaines formes d'homicides. Par exemple, en effectuant cette recherche, aucun cas de violence meurtrière dans les prisons n'a été comptabilisé. Comme les bénévoles de la CÉ-JILAP visitent fréquemment les établissements carcéraux de l'ensemble du pays, leur opinion au sujet de la violence qui se produit dans ces milieux. Les informateurs révèlent que les morts en prison sont principalement le résultat des conditions insalubres dans lesquelles vivent les détenus (communication personnelle, 25 avril 2016). Suite aux mauvais traitements qu'ils subissent, ils deviennent malades et ne reçoivent pas les soins nécessaires permettant d'assurer leur bien-être. Ils précisent aussi que, contrairement à certains pays, les rivalités entre des membres de différents cartels de drogues seraient quasi-inexistantes. Ils estiment qu'il y a aurait moins d'une dizaine d'incidents de morts violentes dans les prisons durant une année. Ces homicides surviendraient lors de bastonnades ou de querelles entre les prisonniers.

Une seconde forme d'homicide plus rare, mais présente dans le paysage haïtien, est l'homicide lié à la sorcellerie. L'un des représentants de la CÉ-JILAP reconnaît qu'il s'agit d'une forme qui n'a pas été documentée dans les rapports. Les données colligées par Viva Rio, une ONG qui opère dans les bidonvilles, révèlent que dans ces zones, sept femmes avaient été tuées parce qu'elles étaient accusées de sorcellerie (Braun, Dalmaso et Neiburg, 2014). Ils expliquent que les femmes peuvent aussi être victimes des assassinats liés aux croyances et aux traditions haïtiennes (communication personnelle, 25 avril 2016). Ils ne parvenaient pas à estimer le nombre de cas d'homicides liés à la sorcellerie qui se produisent durant une année moyenne. Mais ils indiquent qu'ils étaient beaucoup plus fréquents en province que dans la capitale.

En ce qui concerne les formes d'homicides plus fréquentes, nous notons que le pourcentage de victimes de violence conjugale et familiale rapportés par la CÉ-JILAP semblait faible. Selon leurs données, ce type de crime représenterait approximativement 2% des homicides commis. De son côté, l'UNODC (2014) avance qu'en Amérique, cette proportion s'élèverait à 9%. Lorsque nous avons questionné les membres de la CÉ-JILAP au sujet des homicides conjugaux et familiaux, ils ont indiqué que ceux-ci étaient plutôt rares et qu'ils composeraient moins de 5% des cas d'homicides dans le pays (communication personnelle, 25 avril 2016).

Pour tenter de comprendre cette catégorie de violence meurtrière, les cas impliquant des meurtres d'enfants ont d'abord été examinés. Parmi les 14 cas recueillis, seuls deux avaient été commis par des membres de la famille. La majorité des violences commises envers les enfants se déroulaient dans le cadre d'un vol, de lynchages ou lors d'un cas liés à la sorcellerie. Nous nous questionnions également sur la nature des nombreux cas d'enfants retrouvés sans vie dans les rues (n =42). Un informateur nous a confirmé que ces enfants ne sont pas blessés par armes ou par objets contondants et qu'il ne s'agit pas de morts violentes (communication personnelle, 23 avril 2016).

Puis, la question du sous-dénombrement de la violence envers les femmes a aussi été explorée. Alors que les rapports de la CÉ-JILAP faisaient état d'une proportion de 9%, l'UNODC (2014) estimait qu'en Amérique, 12% des victimes étaient de sexe féminin. Selon l'avocat et le responsable de l'organisme, le pourcentage de victimes ne s'élèverait pas à plus de 15% (communication personnelle, 25 avril 2016). Il y aurait donc près d'une centaine de cas d'homicides commis envers les femmes qui n'auraient pas été inclus dans les données. Mais dans un contexte comme celui d'Haïti, où la violence impliquant des hommes soupçonnés d'appartenir à des groupes criminels est prédominante, la proportion de femmes victimes d'homicide demeure faible. Selon l'avocat de la CÉ-JILAP, ceci s'expliquerait par le fait que la culture haïtienne condamne la violence meurtrière envers les femmes (communication personnelle, 25 avril 2016). Par contre, celles-ci sont plus souvent victimes des différentes formes de violence conjugale, principalement la violence physique, psychologique et sexuelle. Mais l'escalade de ces comportements jusqu'au meurtre demeure un événement exceptionnel. Lorsqu'elles sont tuées, ses actes criminels se produisent extrêmement rarement en pleine rue. Selon nos informateurs-clés, certaines d'entre elles étaient tuées pour de l'argent à la sortie de la banque. Ces données concordent avec celles recensées par l'organisme Viva Rio. Parmi les dix femmes qui avaient été victimes de meurtre, deux d'entre elles avaient été tuées dans une histoire de règlement de compte ou durant un vol (Braun, Dalmaso et Neiburg, 2014). Elles seraient plutôt victimes d'homicides à leur domicile. Il est probable que le corps soit dissimulé ou encore déplacé par les proches, ce qui compliquerait la détection de l'incident par les forces de l'ordre.

Il reste qu'en Haïti, la majorité des victimes et des criminels sont des hommes (UNODC, 2014). Dans la majorité des cas, les homicides étaient perpétrés par des hommes armés non identifiés. Dans son cinquantième rapport, la CÉ-JILAP (2014) révèle que cette violence est essentiellement de nature politique. Cependant, il est difficile de déterminer l'appartenance de chacun des auteurs d'homicides aux différents groupes criminels et l'affiliation politique de ceux-ci (communication personnelle, 25 avril 2016). Les responsables de la CÉ-JILAP précisent que ces actes peuvent être commis à des fins de vengeance ou encore lors d'autres activités criminelles (ex. : vol, viols, etc.) (communication personnelle, 25 avril 2016).

En ce qui concerne la criminalité meurtrière en général, entre les mois d'août 2011 et de février 2012, Kolbe et Muggah (2012) ont réalisé six sondages auprès de 3 000 familles résidant dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les répondants donnaient des informations au sujet des crimes qu'eux ou d'autres membres de leur famille ont subis. Les auteurs ont recensé onze cas d'homicides dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les résultats de leur étude révèlent que près de la moitié de ces cas s'étaient produits durant des vols ou des tentatives de vols. Dans un pays comme Haïti, où la majorité des individus vivent en situation de pauvreté, les crimes de subsistance ne seraient donc pas rares (Kolbe

et al., 2010). Il est donc possible qu'une plus grande proportion d'homicides recensés par la CÉ-JILAP soient commis lors d'un autre crime, tel qu'un vol.

Les informateurs de la CÉ-JILAP demeurent conscients que ces rapports n'englobent pas la totalité du phénomène des morts violentes pour l'ensemble du pays (communication personnelle, 25 avril 2016). Il existe des disparités entre les départements dans la façon de colliger les données. Ceci est entre autres dû au manque de ressources que possède l'organisme dans les différentes régions. En Haïti, un pays pour lequel le chiffre noir de la criminalité demeure une réalité préoccupante, la CÉ-JILAP s'est donnée pour mission de mettre la lumière sur le plus grand nombre de cas d'homicides. L'un des responsables de la CÉ-JILAP déplore la faiblesse du travail de la police, qui ne parvient pas à contenir la criminalité violente (communication personnelle, 25 avril 2016). Le volume de crimes perpétrés par ces hommes armés étant élevé, les policiers effectuent peu d'enquêtes approfondies sur les circonstances entourant ceux-ci. Il est fort probable que les chiffres concernant les homicides liés à d'autres activités criminelles soient plus élevés que ceux indiqués dans cette recherche. Cependant, le manque d'information concernant ces homicides empêche les membres de la Commission de les classer dans une catégorie d'homicides plus spécifique. L'organisme soutient toutefois qu'il est du devoir de la police de mener des enquêtes plus approfondies et de fournir des données concernant la criminalité. Ceci permettrait d'acquérir une meilleure compréhension de la problématique et de proposer des solutions basées sur des données probantes.

Suite à ce portrait des homicides en Haïti et à l'exploration de la question du sous-dénombrement des cas, il sera question des facteurs pouvant expliquer la variation des taux d'homicide et la violence. Certes, les homicides sont des interactions entre deux individus (Mucchielli, 2002). Cependant, ces interactions se produisent dans un contexte plus large. Afin de mieux comprendre ce contexte, les données recueillies dans le cadre de l'EMH concernant les circonstances entourant la violence et les facteurs qui y sont liés seront présentés. Plus spécifiquement, la situation haïtienne sera comparée à celle d'autres pays d'Amérique du Nord, d'Amérique Latine et des Caraïbes.

3.2 Données des questionnaires de l'EMH

3.2.1 Distribution des homicides en Amérique

3.2.1.1 Distribution des victimes, des suspects et du type d'arme employé lors du crime

Avant de décrire les statistiques concernant les victimes, les suspects et le type d'arme employé, les taux d'homicides des pays des Caraïbes et de l'Amérique Latine seront présentés. Ces premières données proviennent de l'UNODC (2014). Comme l'indique l'UNODC (2014), même à l'intérieur d'un

continent, il existe des variations dans les taux. Le taux d'Haïti (10.2 par 100 000 habitants) se situe au-dessus de la moyenne mondiale (6.9 par 100 000 habitants). De l'autre côté de la même île, en République Dominicaine, le taux est deux fois plus élevé (22.1 par 100 000 habitants). Les pays d'Amérique du Nord, soit le Canada et les États-Unis, affichaient des taux d'homicides beaucoup plus bas (respectivement 1.4 et 3.8 par 100 000 habitants). Un pays d'Amérique Latine dont le taux d'homicide est comparable à celui des nations occidentales est Cuba (4.2 par 100 000 habitants). Cette statistique est surprenante, puisque dans les autres pays entourant cette île, les niveaux de violence sont très élevés. La Jamaïque, Trinité et Tobago et les Bahamas affichaient des taux d'homicides de 39.3, 29.8 et 28.3, respectivement. En Amérique Centrale, la violence est également problématique. Les taux d'homicides étaient les plus élevés au Salvador et au Honduras (39.8 et 84.3 par 100 000 habitants). Les facteurs pouvant contribuer à la variation dans ces taux seront décrits plus bas.

En ce qui a trait au sexe des victimes, les répondants estimaient qu'en Haïti, 70% des victimes d'homicides seraient des hommes. Ce pourcentage serait le même pour le Canada, les États-Unis et Cuba. La proportion de victimes de sexe masculin serait plus élevée aux Bahamas, à Trinité et Tobago et au Honduras (respectivement 87%, 88% et 89%). En République Dominicaine, voisin immédiat d'Haïti, une distribution plus symétrique était observée : un peu plus de 50% des victimes seraient des hommes (53%). Dans l'ensemble de ces pays, la majorité des victimes seraient donc des hommes. Ces résultats concordent avec celles de l'UNODC (2014), selon lesquels, dans les pays d'Amérique, la proportion d'hommes tués variait entre 50% et 100%. À eux seuls, les hommes tués sur ce continent représenteraient 15% des victimes d'homicides à travers le monde.

Du côté des suspects, dans l'ensemble des pays, les meurtres auraient surtout perpétrés par des hommes. Alors qu'en Haïti, 81% des meurtriers seraient des hommes, cette proportion dépasserait 85% dans plusieurs pays, à l'exception du Canada (84%), des États-Unis (84%) et Cuba (75%). La violence meurtrière serait donc une affaire d'hommes en Amérique Latine et dans les Caraïbes. Il est intéressant de noter que ces estimations diffèrent légèrement du pourcentage rapporté par l'enquête de l'UNODC (2014). Selon les chercheurs, 95% des suspects d'homicides seraient des hommes. Ils précisent que ce pourcentage demeure similaire pour tous les types d'homicides commis.

Quant à l'arme employée pour commettre le crime, en Haïti, aux États-Unis et au Mexique, près de deux victimes sur trois auraient été tuées à l'aide d'une AAF (respectivement 64%, 64% et 66%). En République Dominicaine seulement 47% des crimes auraient été commis en employant une AAF. Au Canada, cette proportion était plus faible (37%). Ces chiffres élevés ne sont pourtant pas surprenants. L'UNODC (2014) rapporte que dans les pays d'Amérique, 66% des homicides seraient commis par AAF. À titre comparatif, dans les pays d'Afrique et d'Europe, la proportion de meurtres impliquant des AAF était de 28% et 13%, respectivement. Selon l'UNODC (2014), l'accès facilité aux AAF peut

contribuer à expliquer les taux d'homicide élevés. Cependant, d'autres facteurs, qui seront décrits plus bas, doivent également être considérés.

Dans la section suivante, les formes d'homicides plus rares seront présentées afin de mieux comprendre les différentes réalités auxquelles sont confrontés les pays d'Amérique.

Tableau V. Distribution des victimes, des suspects et du type d'arme employé pour une année typique

	Taux d'homicide (par 100 000 habitants)	Sexe des suspects		Sexe des suspects		Arme ayant causé la mort	
		Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes(%)	Arme à feu (%)	Autre (%)
Haïti	10.2	70.0	30.0	80.7	19.3	64.4	35.6
Canada	1.4	70.6	29.4	84.2	15.8	36.7	63.3
États-Unis	3.8	75.9	24.1	83.4	16.6	64.3	35.7
République Dominicaine	22.1	53.3	46.7	85.0	15.0	46.7	53.3
Jamaïque	39.3	78.8	21.2	90.0	10.0	76.7	23.3
Bahamas	29.8	86.7	13.3	94.0	6.0	71.7	28.3
Trinidad et Tobago	28.3	88.0	12.0	94.1	5.9	79.3	20.7
Cuba	4.2	70.0	30.0	75.0	25.0	5.0	95.0
Mexique	18.9	65.2	34.8	82.8	17.2	65.5	34.5
El Salvador	39.8	78.6	21.4	89.0	11.0	77.3	22.7
Honduras	84.3	89.0	11.0	94.5	5.5	80.2	19.8

3.2.1.2 Formes d'homicides rares

Même si les pays d'Amérique peuvent partager certaines réalités, il est important de préciser que les formes d'homicides plus rares ne surviennent pas toutes à la même fréquence. Par exemple, les experts estimaient qu'en Haïti, il y aurait quelques cas de meurtres commis lors d'un enlèvement dans une année ($M = 3.2$). Les deux seuls pays pour lesquels les experts rapportaient près d'un cas d'homicide par mois sont le Mexique ($M = 3.9$) et le Honduras ($M = 4.0$). Au Canada, en République Dominicaine, en Jamaïque et aux Bahamas, les répondants indiquaient qu'il se produirait peut-être un seul homicide lié à un enlèvement durant une année typique.

Les lynchages constituent une seconde forme d'homicides méconnue. Ils seraient également plus fréquents en Haïti que dans d'autres pays de la même région, selon les répondants. Alors que dans certains pays comme le Canada, les Bahamas, et Cuba, les experts rapportaient une moyenne de 1.1, 1.2 et 1.2 respectivement, celle d'Haïti était de 2.9. Cette moyenne était plus élevée que celle de l'ensemble des pays de la région des Caraïbes et d'Amérique Latine. Quelques cas par année de lynchages seraient donc perpétrés dans le pays.

Une autre forme d'homicide plus rare, mais qui semblerait très présente en Haïti, est le meurtre lié à la sorcellerie. Une fois de plus, Haïti ($M = 3.2$) afficherait une moyenne plus élevée que les autres pays. Alors que les répondants estimaient que ces crimes ne se produiraient pratiquement jamais ou qu'il y aurait peut-être un cas par an en République Dominicaine ($M = 1.3$), en Jamaïque ($M = 1.2$), au Salvador ($M = 1.0$) et aux États-Unis ($M = 1.5$), la fréquence était estimée à quelques cas par an en Haïti.

Un dernier type de meurtre qui peut sembler plus rare dans les pays occidentaux sont ceux qui visent un policier en fonction. Il est intéressant de souligner que la moyenne canadienne serait plutôt faible ($M = 1.1$), alors que celle des États-Unis serait plus élevée que celle d'Haïti (respectivement 3.6 et 3.2). Les experts indiquaient que quelques cas par année ou près d'un cas par mois pourraient survenir dans ces deux derniers pays. Dans les pays d'Amérique Latine, tels que le Mexique ($M = 4.0$), le Honduras ($M = 4.0$) et le Salvador ($M = 4.2$), il était estimé qu'au moins un policier par mois serait tué.

Il est donc possible de constater que certaines catégories d'homicides qui semblent plus rares ou inconnues dans les pays occidentaux seraient plus fréquentes en Haïti et dans les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes. Les données concernant les cas d'homicides en Haïti permettront de présenter des chiffres préliminaires au sujet de ces crimes. Mais avant de nous tourner vers la situation spécifique d'Haïti, il importe de comprendre les facteurs pouvant influencer les niveaux de criminalité. Le cadre théorique élaboré par l'EMH servira de modèle pour présenter les résultats.

Tableau VI. Estimation de la fréquence des types d'homicides rares

	Assassinat d'un juge. ministre ou maire	Meurtre lors d'un enlèvement	Massacre par une bande armée	Lynchage	Meurtre haineux envers une minorité ethnique	Meurtre lié à la sorcellerie	Meurtre d'un policier en fonction	Personne abattue par un agent de sécurité	Personne abattue par un groupe de citoyens
Haïti	2.0	3.2	2.2	2.9	1.1	3.2	3.2	2.3	2.3
Canada	1.1	1.6	1.2	1.2	2.1	1.1	2.3	1.8	1.2
États-Unis	1.9	2.9	2.5	1.9	3.4	1.5	3.6	2.9	2.3
République Dominicaine	2.0	2.3	1.0	2.7	2.7	1.3	3.3	2.7	2.7
Jamaïque	1.0	2.0	1.0	2.5	1.7	1.2	2.8	2.7	2.8
Bahamas	1.0	1.7	1.0	1.0	1.0	1.0	2.3	2.7	1.0
Trinidad et Tobago	1.4	2.5	1.3	1.2	1.4	1.3	2.3	2.5	1.8
Cuba	1.0	1.0	1.0	1.0	1.5	2.5	1.0	1.0	1.0
Mexique	2.6	3.9	3.3	2.5	2.0	1.4	4.0	2.5	2.4
El Salvador	2.2	2.5	3.7	1.5	1.0	1.0	4.0	3.0	3.2
Honduras	3.4	4.0	3.2	2.2	3.2	1.0	4.2	4.0	3.2

3.2.2 Facteurs liés à la variation des taux d'homicides selon le modèle dynamique de l'EMH

Dans cette section, les résultats concernant les facteurs susceptibles d'influencer les taux de criminalité seront rapportés. Nous aborderons d'abord les conditions sociales adverses. Ensuite, les facteurs facilitant la survenue de la violence seront présentés. Finalement, le fonctionnement du contrôle social formel sera détaillé. Il importe de souligner que la majorité de ces résultats sont basés sur des opinions recueillies auprès d'informateurs clés (Ouimet et Montmagny-Grenier, 2014).

3.2.2.1 Conditions sociales adverses

Tout d'abord, Haïti présenterait certaines conditions sociales adverses propices à un taux de criminalité élevé. Dans les pays d'Amérique ayant des taux d'homicides plus faibles, comme le Canada et les États-Unis, l'âge médian de la population était plus élevé (respectivement 41.7 et 37.6 années). À titre comparatif, l'âge médian en Haïti était de 22.2, celui du Mexique de 27.3 et celui de la République Dominicaine de 27.1. Le seul pays présentant une population plus jeune que celle d'Haïti était le Honduras, dont l'âge médian était de 21.9. D'après les données colligées, les pays des Caraïbes et d'Amérique Latine présenteraient une structure démographique plus jeune que celle des nations nord-américaines.

L'inégalité est une seconde condition sociale adverse liée au taux de criminalité. Dans le cadre de cette étude, cette variable était mesurée à l'aide du coefficient Gini. Les inégalités étaient particulièrement prononcées dans les pays sud-américains et caribéens. À titre d'exemple, les coefficients Gini les plus élevés étaient ceux d'Haïti (59.2), du Honduras (57.4) et des Bahamas (52.0). Dans ces pays, une minorité de la population possédait la majorité de la richesse du pays. Les autres nations de la région étaient considérées comme étant un peu plus égalitaires, malgré les coefficients élevés. Alors que le coefficient Gini du Mexique était de 48,1, celui de Cuba était à 38.0. D'après les données officielles pour cette région, le Canada était la nation la plus égalitaire, avec un coefficient de 33.7.

En lien avec les inégalités, la pauvreté est un autre facteur associé à une forte criminalité à travers le monde (Pridemore, 2011). Lorsque le taux de mortalité infantile est employé comme mesure de la pauvreté, Haïti figure au premier rang, avec un taux de 57.0 par 1 000 enfants. Dans la même région, plusieurs autres pays comme la Jamaïque, les Bahamas, le Mexique et le Salvador avaient tous un taux de 14.0 par 1 000 habitants. Ce taux était encore plus faible au Canada et aux États-Unis (respectivement 5.0 et 6.0 par 1 000 enfants). De plus, les résultats des questionnaires de l'EMH révélaient qu'en Haïti, 68% des habitants vivaient sous le seuil de la pauvreté. Au Mexique, au Honduras et au Salvador, cette proportion serait de 52%. Dans les autres pays des Caraïbes, le pourcentage estimé de personne vivant dans la pauvreté variait entre 20 et 27%.

Selon les répondants, seulement 30% de la population dominicaine vivait en situation de pauvreté. Il est tout de même intéressant de noter que les répondants d'Haïti, de Jamaïque et de République Dominicaine considéraient que la pauvreté était un problème qui nuisait fortement à la qualité de vie de la population ($M = 4.7$). Au Canada, la moyenne était la plus basse ($M = 3.1$).

Lorsque l'ensemble des conditions sociales adverses sont prises en compte, pour Haïti, le score factoriel des conditions sociales adverses était le plus élevé, soit de 1.8. Le score de son voisin immédiat était de 0.4 et se situait près de la moyenne mondiale. Le Canada et les États-Unis étaient les pays étant les moins touchés par les conditions sociales adverses, avec des scores de -1.1 et -0.7, respectivement.

Suite à la présentation des conditions sociales adverses, la section qui suit abordera les éléments pouvant être des facilitateurs de la violence.

Tableau VII. Conditions sociales adverses

	Âge médian de la population	Pauvreté (Taux de mortalité infantile par 1 000)	Inégalités (Coefficient Gini)	Proportion de la population vivant sous le seuil de la pauvreté	Perception de la pauvreté comme un problème social important	Conditions sociales adverses
Haïti	22.2	57.0	59.2	68.5	4.7	1.8
Canada	41.7	5.0	33.7	8.3	3.1	-1.1
États-Unis	37.6	6.0	41.1	15.5	4.1	-0.7
République Dominicaine	27.1	23.0	45.7	30.0	4.7	0.3
Jamaïque	24.9	14.0	45.5	26.7	4.7	0.4
Bahamas	31.2	14.0	52.0	26.7	4.3	0.0
Trinidad et Tobago	34.4	18.0	40.3	20.5	3.7	-0.4
Cuba	39.9	4.0	38.0	30.0	3.5	-0.6
Mexique	27.3	14.0	48.1	52.7	4.2	0.4
El Salvador	25.6	14.0	41.8	51.7	4.3	0.5
Honduras	21.9	19.0	57.4	52.0	4.8	1.0

3.2.2.2 *Éléments facilitateurs de la violence*

Parmi les facteurs étant considérés comme facilitant la violence à travers le monde, les tensions politiques peuvent contribuer à exacerber les comportements violents. Au Canada, où les taux d'homicides sont plutôt bas, les informateurs indiquaient que ces tensions avaient peu d'impact sur la qualité de vie d'une partie de la population ($M = 2.4$). De leur côté, les répondants haïtiens et honduriens estimaient que les problèmes politiques nuisaient fortement à leur qualité de vie ($M = 4.5$ et $M = 4.8$). Deux pays d'Amérique Latine et des Caraïbes où les tensions politiques semblaient beaucoup affecter la vie des habitants sont le Mexique ($M = 4.0$) et la Jamaïque ($M = 4.2$). Il est intéressant de noter que les répondants au Salvador, aux prises avec un taux d'homicide élevé, estimaient que les problèmes politiques nuisaient modérément au bien-être des citoyens ($M = 3.3$).

La présence d'AAF représente aussi un élément déclencheur de la violence. Alors qu'au Canada, seulement 3.4% des hommes se promenaient sur eux avec une arme, cette proportion était de 27.6% en Haïti. Aux États-Unis, un pays ne possédant pas de registre d'AAF, la proportion d'hommes portant sur eux une AAF est similaire à celle d'Haïti (25.7%). En République Dominicaine, les répondants estiment qu'un peu plus de 60% des hommes portent une arme sur eux (63.3%). Le Mexique, le Salvador et les Bahamas affichaient des pourcentages similaires à ceux d'Haïti (21.8%, 28.7% et 26.7%, respectivement).

En lien avec la circulation d'armes dans un pays, le trafic de drogues peut également être un facteur influençant les niveaux de criminalité (Kalyvas, 2006). Lorsque nous nous tournons vers les deux pays partageant une même île, les résultats des répondants diffèrent. En Haïti, le trafic de drogue international est perçu comme un problème qui affecte la qualité de vie de la population de manière modérée ($M = 3.0$). Toutefois, en République Dominicaine, cette problématique nuit beaucoup aux habitants ($M = 4.0$). Les résultats du Mexique ($M = 4.4$), du Honduras ($M = 4.8$) et de la Jamaïque ($M = 3.7$) sont similaires à ceux de la situation dominicaine. Le Canada, quant à lui, semble peu touché par ce problème ($M = 2.1$).

En examinant l'ensemble des éléments déclencheurs de la violence, les pays les plus touchés par ces facteurs sont le Honduras et la République Dominicaine. Les scores factoriels de ces deux pays étaient de 2.5 et 2.5. Haïti, les Bahamas et les États-Unis se situaient un peu plus près de la moyenne mondiale, avec des scores de 0.8, 0.5 et 0.8. Le Canada et Cuba étaient les deux seules nations à obtenir des scores factoriels négatifs, soit -0.4 et -1.8 respectivement. Avec leurs faibles taux d'homicides, ils sembleraient moins affectés que plusieurs autres pays du monde par les divers éléments pouvant contribuer au déclenchement de la violence dans un pays (UNODC, 2014). La section suivante fera état des différences concernant le contrôle social formel.

Tableau VIII. Éléments déclencheurs de la violence

	Proportion des hommes qui portent des armes sur eux	Perception du trafic de drogue international comme étant un problème important	Perception des tensions politiques comme étant un problème significatif	Éléments déclencheurs de la violence
Haïti	27.6	3.0	4.5	0.8
Canada	3.4	2.2	2.4	-0.4
États-Unis	25.7	3.0	3.1	0.8
République Dominicaine	63.3	4.0	3.3	2.5
Jamaïque	10.7	3.7	4.2	0.8
Bahamas	26.7	3.0	3.7	0.5
Trinidad et Tobago	15.1	3.9	2.9	0.7
Cuba	1.0	1.0	3.5	-1.8
Mexique	21.8	4.4	4.0	1.7
El Salvador	28.7	3.5	3.3	1.7
Honduras	46.0	4.8	4.4	2.5

3.2.2.3 *Contrôle social formel*

Dans certains pays, le travail effectué par la chaîne pénale peut être problématique, et ce, à différents niveaux. Par exemple, en Haïti, au Mexique et au Honduras, près de 50% de la population vivait dans une zone où la police était pratiquement absente (48.7%, 52.0% et 52.0%, respectivement). En République Dominicaine, qui aurait un taux d'homicide plus élevé que celui d'Haïti, seulement 30% de la population ne serait pas desservie par les services de police. En Jamaïque et aux Bahamas, tout comme au Canada, cette proportion se situerait autour de 10%.

En lien avec le fonctionnement des effectifs policiers, il est possible de noter que, pour certains types d'homicides, les taux de solution sont relativement bas. En Haïti, lorsqu'un homicide était commis dans le cadre d'une querelle, un peu moins de la moitié des cas étaient solutionnés (47.6%). Au Canada et à Cuba, elle s'élevait à près de 70% (68.0% et 70.0%, respectivement). En observant les données concernant les homicides conjugaux et familiaux, moins de 40% d'entre eux étaient solutionnés par les policiers en Haïti (37.5%). Ces proportions étaient beaucoup plus faibles en République Dominicaine (15.7%) et au Honduras (12.2%), où les taux d'homicides sont plus élevés. Les pays d'Amérique du Nord affichaient des taux de solutions plus élevés pour ces crimes, soit 67.8% aux États-Unis et 83.9% au Canada. Donc, même lorsqu'il y avait une relation entre les protagonistes, les corps policiers de certains pays ne parvenaient pas à solutionner la majorité des cas et à porter des accusations contre les présumés criminels (Bennett, 1982).

Même dans les situations où les délinquants étaient accusés, les taux de condamnation étaient tout aussi faibles. Au Canada, lorsqu'un homicide survient suite à un conflit entre criminels, près de 60% des accusés sont condamnés. Toutefois, ce pourcentage est plus bas aux Bahamas (47.7%), au Mexique (43.6%) et en Haïti (40.8%). Les haïtiens s'entendent pour dire que leur système de justice est problématique. Les résultats de l'enquête de l'EMH révèlent que les répondants haïtiens étaient ne croyaient pas que les personnes accusées bénéficiaient d'un procès juste et équitable. Ils se disaient en désaccord avec cette affirmation ($M = 2.1$). Des moyennes similaires avaient été obtenues chez les informateurs dominicains ($M = 2.0$) et mexicains ($M = 2.1$). Au Canada et aux Bahamas, des moyennes de 3.5 et 4.0 ont été rapportées en réponse à cette affirmation. Ces pays avaient donc une perception plus positive de la justice et de l'équité de leurs tribunaux.

Ils déplorent, entre autres, le manque d'indépendance des juges. Les répondants haïtiens étaient en désaccord avec l'affirmation indiquant que les juges sont indépendants et à l'abri des pressions extérieures ($M = 1.9$). Une fois de plus, ces résultats sont semblables à ceux de son voisin immédiat, la République Dominicaine ($M = 2.0$) et du Mexique ($M = 2.3$). À titre comparatif, les répondants des pays comme le Canada ($M = 3.5$), la Jamaïque ($M = 3.2$) et Cuba ($M = 3.0$) avaient un avis plus neutre au sujet de cette affirmation.

En ce qui concerne la corruption, Haïti semblait se situer dans la moyenne mondiale. Avec un score factoriel de 0.4, son résultat est comparable à celui de la Jamaïque (0.4) et du Salvador (0.5). D'autres nations ayant des taux d'homicides plus élevés, comme la République Dominicaine (1.3), le Mexique (1.3) et le Honduras (1.5), étaient perçues comme étant plus corrompues par les répondants. Quelques pays des Caraïbes et d'Amérique Latine, tels que Trinité et Tobago (-0.1), les Bahamas (-0.4) et Cuba (-1.4) étaient moins touchés par la corruption, comparativement à la moyenne mondiale. Les États-Unis et le Canada figuraient aussi parmi les pays les moins touchés par les comportements corrompus, avec des scores factoriels de -0.7 et -1.2.

Finalement, lorsque l'ensemble des variables mesurant le fonctionnement du contrôle social formel sont prises en compte, seuls le Canada, les États-Unis et Cuba étaient perçus comme ayant un ensemble de structures pénales opérant adéquatement. Leur score factoriel était de 0.9, 0.5 et 0.9. Haïti se situait en-dessous de la moyenne mondiale, avec un score factoriel de -0.7. À titre de comparaison, les scores factoriels étaient plus élevés pour en Jamaïque (-0.7), en République Dominicaine (-1.3) et au Honduras (-2.1). Selon les répondants, ces pays dont les taux d'homicides officiels sont plus élevés que celui d'Haïti, semblaient également avoir un contrôle social formel défaillant.

Les données recueillies dans le cadre de l'EMH ont permis de situer Haïti par rapport aux autres pays de la même région. Tout d'abord, en ce qui concerne les formes d'homicides plus rares, les informateurs clés estimaient que l'incidence de lynchages et de meurtres liés à la sorcellerie serait plus élevée en Haïti, comparativement aux autres nations étudiées. En ce qui a trait aux facteurs pouvant liés aux taux d'homicides, d'importantes différences sont observés entre les pays nord-américains (Canada et États-Unis) et Haïti. Il a également été possible de constater qu'à l'exception des conditions sociales adverses, Haïti se distingue peu des autres pays d'Amérique Latine et des Caraïbes. Ceci pourrait expliquer la faiblesse du taux d'homicide haïtien, comparativement aux autres nations situées dans la même région. Les limites de ce mémoire, ainsi que les défis auquel Haïti fait face, seront abordées dans la conclusion de ce projet.

Tableau IX. Contrôle social formel

	Taux de solution des homicides conjugaux et familiaux	Taux de solution des homicides commis durant une querelle	Taux de condamnation des homicides familiaux	Taux de condamnation des homicides commis lors de conflits entre criminels	Pourcentage de la population vivant dans des zones où les policiers sont absents	Corruption	Perception de l'indépendance des juges	Perception du processus de justice comme étant équitable pour les accusés	Contrôle social formel
Haïti	37.5	47.6	36.9	40.8	48.7	0.4	1.9	2.1	-0.7
Canada	83.9	68.0	74.1	58.5	9.6	-1.2	3.5	3.5	0.9
États-Unis	67.8	57.5	63.7	50.7	15.5	-0.7	2.4	3.2	0.5
République Dominicaine	15.7	40.0	33.3	36.7	30.0	1.3	2.0	2.0	-1.3
Jamaïque	34.5	29.0	30.7	13.5	10.7	0.4	3.2	2.5	-0.7
Bahamas	50.0	63.3	11.3	47.7	10.0	-0.4	2.7	4.0	-0.3
Trinidad et Tobago	68.4	50.0	68.4	34.9	17.3	-0.1	2.8	3.4	-0.3
Cuba	55.0	70.0	81.5	93.0	1.0	-1.4	3.0	3.0	0.9
Mexique	46.8	46.8	47.6	43.6	52.5	1.3	2.3	2.1	-1.2
El Salvador	45.0	42.0	38.0	18.5	60.0	0.5	1.8	2.5	-1.2
Honduras	12.2	9.6	9.6	7.0	52.0	1.5	1.6	1.6	-2.1

CHAPITRE IV
DISCUSSION

4. Discussion

4.1 Résumé des résultats

Haïti est souvent dépeint dans les médias et par la communauté internationale comme un pas extrêmement violent (James, 2010). Pourtant, selon l'UNODC (2014), son taux d'homicide serait de 10.2 par 100 000 habitants. Peu d'études se sont penchées sur la nature de la violence en Haïti et sur les facteurs pouvant y contribuer. L'Enquête Mondiale sur l'Homicide (EMH) avait pour but de recueillir des informations au sujet de la criminalité à travers le monde et particulièrement dans les pays où les données demeurent parcellaires. Le premier objectif de cette étude était de dresser un portrait des violences meurtrières afin d'étudier la question du sous-dénombrement des homicides dans l'ensemble du pays. Plus précisément, à l'aide des données de la CÉ-JILAP, cette étude visait à présenter les données concernant les victimes d'homicides, les suspects, les circonstances entourant la commission du crime, ainsi que le motif des crimes. L'un des objectifs spécifiques de ce mémoire était de comparer la situation dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince à celle du reste du pays afin d'examiner les différences entre les deux « mondes » qui coexistent dans un seul pays. Les précisions fournies par les informateurs nous ont permis d'explorer l'étendue du sous-dénombrement des cas d'homicides en Haïti.

Cependant, il importe de noter que ces incidents se produisent dans des contextes économique, politique, social et légal qui diffèrent d'un pays à l'autre. Dans le cadre de l'EMH, des questionnaires concernant les facteurs pouvant avoir un impact sur la violence ont été envoyés à des répondants ayant des connaissances suffisantes du phénomène criminel. Le second objectif de ce mémoire était de décrire les facteurs pouvant avoir un impact sur les taux d'homicides. Il visait à présenter les résultats des données haïtiennes et à les comparer à ceux de nations de la même région (c.-à.-d. : Amérique du Nord, Amérique Latine et Caraïbes).

4.1.1 Résumé des résultats de la CÉ-JILAP

Quelques résultats méritent d'être soulignés. Dans le cadre de ce projet, un portrait des homicides en Haïti a été dressé à l'aide des données de la CÉ-JILAP. Dans l'ensemble du pays 1 133 cas d'homicides impliquant 1 270 victimes ont été recensés. Les précisions apportées par les membres de la CÉ-JILAP révèlent que le nombre de victimes se situerait plutôt entre 1 460 et 1 825. Le taux d'homicide varierait donc entre 12.5 et 17.9 par 100 000 habitants. Ces chiffres confirment que l'estimation de l'UNODC de 10.2 par 100 000 habitants représenterait un sous-dénombrement du taux d'homicide. Comparativement à l'ensemble de l'Amérique, dont le taux se situe à 16.3 par 100 000 habitants, Haïti ne serait pas un pays plus dangereux.

Selon l'Institute for Economics and Peace (2015), en se basant sur les taux d'homicides et sur l'Indice de Paix Mondial, la République Dominicaine, le Honduras, la Jamaïque, le El Salvador et Trinité-et-Tobago seraient tous considérés comme étant plus dangereux qu'Haïti. Les appréhensions entretenues par la communauté internationale ne seraient donc pas basées sur des données probantes.

Ce portrait nous a également permis de constater que la majorité des crimes avaient été commis dans la zone métropolitaine. Alors que 891 homicides avaient été recensés dans la capitale et ses environs, ce chiffre s'élevait à 242 pour le reste du pays. La violence serait donc inégalement répartie dans le pays et il existerait donc deux mondes en Haïti. Pourtant, la violence qui se produit dans les autres départements est souvent oubliée, ce qui pourrait expliquer le sous-dénombrement des données officielles. Dans les médias, la violence commise dans la capitale est celle qui faisait plus souvent l'objet d'une couverture médiatique, étant donné qu'il s'agit du centre où se produisent toutes les activités et qu'une portion importante de la population réside (Édouard, 2013). Cependant, l'aire de la capitale et les provinces sont toutefois confrontées à des réalités criminelles différentes.

En ce qui concerne les circonstances et les motifs des crimes, une plus grande diversité a été notée dans les régions éloignées de la capitale. Port-au-Prince est principalement touchée par la criminalité impliquant des hommes faisant partie des divers groupes armés, que ce soit les gangs ou autres formations armées qui commettent des crimes à leur compte ou pour le gouvernement. Environ 85% des incidents avaient été perpétrés par des hommes faisant partie ou étant soupçonnés de faire partie de tels regroupements. La proportion non négligeable d'hommes impliqués dans les incidents d'homicides, comme victimes ou suspects, s'explique principalement par la présence de violence liée au crime organisé, particulièrement dans les pays d'Amérique (UNODC, 2014). Il n'est donc pas surprenant de constater qu'une grande majorité des victimes d'homicides en Haïti étaient des hommes. Alors que globalement, près de 75% des victimes d'homicides étaient de sexe masculin, ce pourcentage se situe environ 80% dans les pays d'Amérique. En lien avec ces statistiques, il importe également de noter que, dans la forte majorité des cas (82%), l'arme employée était une AAF. Cette proportion dépassait 90% dans la zone métropolitaine.

La présentation des différents motifs des crimes a permis de relever la présence de certaines formes d'homicides moins connues en Amérique de Nord. Dans la zone métropolitaine, les lynchages ne représentaient que 2% des crimes commis, mais cette proportion s'élevait à 10% dans le reste du pays. La proportion de lynchages qui se produisent peut sembler faible pour l'ensemble du pays (2%), mais le fait que les haïtiens y aient recours pour se faire justice témoigne de la faiblesse du système de justice. Sachant qu'ils ne feront pas l'objet de sanctions, ou que la probabilité de la peine est incertaine dans ce pays, les criminels continuent à perpétrer leurs crimes (Sampson, 1986; Farrington, Langan et Wikstrom, 1994). Les citoyens

préfèrent donc se faire justice eux-mêmes et perçoivent cette forme de justice populaire comme un moyen de réprimer la criminalité.

En lien avec le fonctionnement du système de justice, les résultats de la présente étude indiquent que le taux de solution des homicides était très bas en Haïti. Parmi les cas répertoriés dans l'ensemble du pays, dans seulement 10,5% des cas d'homicides, la police avait formellement identifié un suspect. La situation était particulièrement problématique dans la capitale, où seulement 3% des suspects avaient été identifiés. Ce chiffre illustre l'impunité qui règne dans l'ensemble du pays. Deux hypothèses peuvent expliquer ce constat. Tout d'abord, il est probable que dans les régions plus éloignées, le plus faible volume de cas traité par la police fasse en sorte que le système soit moins engorgé, qu'ils aient plus de temps à passer sur les enquêtes pour élucider les crimes (Buscaglia et Ulen, 1997). Puis, comparativement aux crimes perpétrés dans la capitale, les incidents qui se sont produits dans le reste du pays impliquaient moins souvent des membres des groupes armés. Comme le lien entre les protagonistes était plus facilement connu dans ces cas, la tâche des policiers était grandement facilitée (UNODC, 2014). Même si ces chiffres ont été rapportés à la fin de l'année et que l'issue de certaines enquêtes n'était toujours pas connue, ces chiffres reflètent les difficultés éprouvées par l'appareil pénal. Ces problèmes feront l'objet d'une discussion plus bas.

4.1.2 Résumé des résultats de l'EMH

En ce qui concerne les données de l'EMH, les experts sondés estimaient que certaines formes d'homicides plus rares, tels que les lynchages et les meurtres liés à la sorcellerie, étaient plus fréquents en Haïti que dans d'autres pays. Le portrait était très différent au Canada et aux États-Unis, où ces types d'homicides sont quasi inexistantes. Le niveau de violence plus élevé que l'on retrouve en Haïti pourrait partiellement être expliqué par la présence de ce type de meurtres. Cependant, les taux d'homicides sont également influencés par divers facteurs macro.

Haïti semblait particulièrement affecté par les conditions sociales adverses. Le niveau de pauvreté, tel que mesuré par le taux de mortalité infantile, était le plus élevé en Haïti, comparativement aux autres nations d'Amérique Latine et des Caraïbes. Les résultats étaient similaires pour le coefficient Gini, la mesure d'inégalité employée dans la présente étude. Lorsque l'ensemble des conditions sociales adverses étaient prises en compte, soit la structure démographique, la richesse du pays, l'inégalité et la pauvreté, le score factoriel d'Haïti était le plus élevé. Le contrôle social formel, ou l'absence de celui-ci, représentait également un problème dans l'ensemble de la région. Près de la moitié des habitants résideraient dans une zone où la police est peu présente. Selon les répondants, le niveau de fonctionnement des institutions de contrôle social haïtiennes était plus faible que celui de la moyenne mondiale. Mais certaines nations ayant des taux

d'homicides plus élevés (ex. : Mexique, Honduras et République Dominicaine) présentaient également des lacunes en ce qui a trait à leur capacité d'assurer la sécurité et la répression de la criminalité.

De manière générale, en ce qui concerne les facteurs pouvant expliquer les taux d'homicides, Haïti ne se démarquait pas des autres pays d'Amérique Latine et des Caraïbes. Toutefois, le contexte haïtien différait de celui des pays d'Amérique du Nord. Il importe de préciser que l'ensemble des données doivent être interprétées avec précaution, entre autres, à cause de la source des données. La section qui suit traitera des limites des sources de données employées dans le cadre de ce mémoire.

4.2 Limites des différentes sources de données

4.2.1 Limites des données de la CÉ-JILAP

Malgré la richesse de cette source, les données provenant des rapports de la CÉ-JILAP comportent tout de même certaines limites. Tout d'abord, elles ne tiennent pas compte de l'ensemble des homicides ayant été commis en Haïti. Le chiffre noir demeure élevé, même pour l'homicide, un crime habituellement bien enregistré par les autorités (Ouimet, 2011). Il importe de réitérer que les données employées dans le cadre de ce mémoire ne proviennent pas d'une source officielle et que les informations sont colligées sur une base quotidienne par des travailleurs œuvrant principalement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Plusieurs incidents peuvent donc avoir été omis. Par exemple, d'après Muggah (2005), plusieurs personnes ne se rendent jamais à l'hôpital suite à une blessure par balle, car elles meurent sur le champ et qu'elles n'y sont pas transportées. Il importe également de noter que les données haïtiennes sur les homicides n'incluent pas toujours les personnes qui décèdent quelques jours plus tard, à l'hôpital, des suites de leurs blessures (Muggah, 2005). Suite à des conversations avec des membres de la Commission, entre quatre et cinq personnes seraient tuées chaque jour dans le pays. Ces chiffres s'apparentent à ceux estimés par Médecins Sans Frontières (MSF, 2005). Selon les informateurs de la CÉ-JILAP, il y aurait près de 1 500 victimes d'homicides dans le pays durant une année. Les chiffres présentés demeurent tout de même plus élevés que ceux de l'UNODC (2014), qui rapportait 1 033 cas d'homicides.

Une seconde limite de cette source de donnée concerne le niveau de détail rapporté. La manière dont les données étaient colligées par leur équipe diffère de la grille employée pour recueillir les données de ce mémoire, ce qui explique pourquoi certaines informations n'ont pu être rapportées. Une information intéressante qui aurait pu faire l'objet d'une analyse est l'âge des suspects et des victimes, puisque l'âge est l'un des facteurs les plus fortement associés à la criminalité (Greenberg, 1985; Hirschi et Gottfredson, 1983). Dans le cas de nombreux crimes, incluant l'homicide, la criminalité atteint un sommet entre l'âge de 15 et 24 ans et près de la moitié des individus arrêtés pour des crimes avaient moins de 30 ans (Snyder, 2012).

Kanazawa et Still (2000) avancent que la proportion de jeunes hommes âgés entre 13 et 34 ans est un excellent prédicteur de crimes tels que les meurtres, les vols, ainsi que les agressions sexuelles, et ce, à travers le monde. En Haïti, près de 60% de la population serait âgée de moins de 30 ans et la proportion de jeunes âgés entre 15 et 29 ans continue à augmenter (Daumerie et Hardee, 2010). Les données répertoriées par la CÉ-JILAP n'avaient que l'âge de la victime pour un peu plus de 30 victimes, soit approximativement 3% de l'échantillon. Parmi ces cas, près de la moitié étaient âgés entre 18 et 39 ans, ce qui pourrait être indicateur qu'une majorité de crimes impliquent des individus dans cette tranche d'âge. Ces données doivent toutefois être interprétées avec une grande réserve. Le faible taux de cas où l'âge est répertorié ne nous permet donc pas de mesurer avec précision le lien entre l'âge de la victime et l'homicide.

Une dernière limite des sources de données est le manque de suivi pour les cas moins proéminents. Lors d'une visite à la CÉ-JILAP, les employés ont indiqué qu'ils tentaient d'obtenir des informations. Toutefois, étant donné le nombre de cas élevé, la main-d'œuvre de la Commission n'effectue pas de suivis pour chacun des cas. Les informations parcellaires font en sorte que de nombreux cas se retrouvent dans la catégorie « autres » ou « motif inconnu ». De surcroît, les données colligées par la CÉ-JILAP incluent uniquement les tentatives d'homicides qui ont été commises hors de la zone métropolitaine. Même si ces personnes ne meurent pas immédiatement après l'incident, il est possible qu'elles décèdent quelques semaines ou quelques mois après celui-ci, à l'hôpital ou ailleurs, faute de soins adéquats suite à leurs blessures. La Commission a également recensé de nombreux cas impliquant des individus retrouvés inanimés dans la rue pour une raison inconnue et ayant été transportés à l'hôpital. Pour des raisons méthodologiques liées à la définition d'homicide, ces cas n'ont pas été inclus dans les analyses. La corroboration à l'aide des données provenant des hôpitaux permettrait de diminuer le chiffre noir de la criminalité fatale, sans toutefois offrir des informations approfondies au sujet du motif des homicides.

Cette étude comporte également des limites méthodologiques. Le choix de l'année 2012 est justifié par la disponibilité de cas pour l'ensemble du pays et non seulement pour la zone métropolitaine. Ces données constituent un portrait figé de la situation des homicides en Haïti, durant une année qui a été particulièrement meurtrière. Cependant, elles ne permettent pas d'établir des tendances criminelles claires et d'effectuer des analyses de séries chronologiques. Il serait pertinent d'étudier l'évolution des homicides durant les 30 dernières années dans ce pays. Les tensions politiques vécues durant la fin des années 80 et au milieu des années 90, ainsi que le tremblement de terre qui a frappé le pays en 2010 sont tous des événements qui ont pu avoir un impact considérable sur la recrudescence de la violence meurtrière en Haïti (Meudec, 2007; Kolbe et al., 2010). Durant ces périodes, il est probable que l'incidence de certains types de crimes ait été plus élevée. Par exemple, lors des coups d'état, la violence perpétrée par certains groupes armés affiliés à l'État ou encore celle qui se produit durant des manifestations risque d'augmenter considérablement (CÉ-JILAP, 2014a). Suite

au séisme de 2010, les haïtiens vivaient dans une situation très précaire et entassés dans des tentes insalubres et la criminalité en général avait augmenté (Kolbe et al., 2010, Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, 2014). Des analyses visant à comprendre l'influence de certaines périodes sur la criminalité dans le pays aideraient à confirmer ou à infirmer des idées au sujet d'Haïti.

4.2.2 Limites des données de l'EMH

Les questionnaires de l'EMH s'avèrent être une source de données pertinente lorsque vient le temps d'estimer les différents facteurs explicatifs de la variation des taux d'homicides à travers le monde. Cette source comporte néanmoins certaines limites. Tout d'abord, comme l'indiquent Ouimet et Montmagny-Grenier (2014), l'accès à l'information concernant la criminalité varie grandement d'une nation à l'autre. Alors que certains pays disposent de nombreuses ressources, telles que des rapports de recherche et des données officielles de la police, d'autres possèdent des informations plutôt sommaires sur la criminalité. Lorsqu'il est question de taux ou de pourcentages, il est probable que ces estimés soient moins fiables. Il importe tout de même de préciser qu'à des fins d'analyse, les questionnaires qui des répondants qui ne semblaient pas avoir compris plusieurs questions, ou encore ceux qui étaient incomplets, ont été éliminés.

Une seconde limite des données de l'EMH est la variation entre le nombre de répondants dans les pays analysés. Malgré l'envoi de courriels personnalisés, le taux de réponse a été de l'ordre de 10% (Ouimet et Montmagny-Grenier, 2014). Le Canada (n = 55), les États-Unis (n = 25), le Mexique (n = 50) et Haïti (n = 29) figuraient parmi les pays pour lesquels un bon nombre de répondants ont rempli le questionnaire. Par contre, d'autres endroits comme la République Dominicaine (n = 3), Cuba (n = 2) et le Honduras (n = 5) comptaient moins d'une dizaine de répondants. Il demeure que, malgré l'échantillon de petite taille pour certains pays, un consensus entre les répondants confirmait la validité des informations recueillies.

La dernière limite concerne spécifiquement les données des questionnaires provenant d'Haïti. Parmi les 29 répondants, plusieurs étaient des membres de la PNH. De manière générale, les policiers évitent de critiquer trop sévèrement le travail de l'organisation. De plus, les tensions entre l'institution policière et les tribunaux sont vives. Il est possible que les policiers démontrent un biais favorable face à leur travail et un biais plutôt défavorable face à celui des juges et des magistrats. Puisque plusieurs questions étaient en lien avec le fonctionnement de la police, il pourrait être intéressant de recueillir plus de données auprès des autres groupes de répondants.

Suite à la présentation des limites de cette étude, il serait important d'aborder les défis, ainsi que les pistes de solutions qui s'offrent à Haïti afin de faire face à la violence.

4.3 Haïti et ses défis face à la répression de la criminalité

4.3.1 Le développement de l'économie

Le lien entre les variables économiques (ex. : pauvreté, inégalités, etc.) et la violence a été démontré dans différentes études (Bailey, 1984; Pridemore 2008). Dans leur étude comparative réalisée auprès d'un échantillon de 70 pays, Alessina et Perotti (1996) ont trouvé que de fortes inégalités seraient liées à un sentiment de frustration. Cette colère face à l'état aurait pour effet d'augmenter le niveau d'instabilité politique. Face aux problèmes politiques, les investissements seraient considérablement réduits. Haïti est un exemple concret de la relation entre ces deux variables. Selon Péan (2014), durant les années 90, les activités politiques des différents groupes armés affiliés à l'ancien régime duvaliériste ont Ceux-ci s'adonnaient au trafic de drogues, au kidnapping, ainsi qu'à d'autres crimes économiques (ex. : blanchiment d'argent, détournements de fonds, etc.). La présence d'une gouvernance criminelle et corrompue, ainsi que l'usage de la violence a incité les institutions bancaires internationales à retenir les fonds versés à Haïti (Muggah, 2009). Encore aujourd'hui, les haïtiens dépendent de dons et de transferts de la communauté internationale (Péan, 2014). De plus, sa situation politique demeure instable. La communauté internationale et les investisseurs sont frileux à l'idée de s'installer dans le pays, car ils craignent d'être la cible des pratiques corrompues et de la violence perpétrée par les groupes criminels (Édouard, 2013). Ces problèmes contribuent à garder Haïti en situation de dépendance et maintiennent des instances comme la MINUSTAH dans le pays afin d'aider à assurer une certaine gouvernance et un niveau de sécurité (Lubin, 2016).

En Haïti, la pauvreté touche particulièrement les individus vivant dans les bidonvilles (Marcelin, 2012). Les conditions sociales et économiques y sont déplorables : forte densité de population, accès limité aux services et criminalité accrue. Les inégalités sociales et économiques entre ceux qui résident dans ces zones de non-droit et les mieux nantis sont importantes. Selon Gilles (2012a), les citoyens qui habitaient dans les bidonvilles indiquaient qu'il y avait plus de violence dans leur quartier, comparativement à ceux qui résidaient dans les zones rurales. Meudec (2007) explique que les inégalités créent chez les haïtiens de la jalousie, car ils éprouvent un sentiment d'injustice. Cette envie peut se manifester sous plusieurs formes, dont la violence.

Vigil (2003) indique que les jeunes qui vivaient dans les bidonvilles étaient très conscient des différences entre les classes sociales et des inégalités maintenues par l'ensemble des instances. Marcelin, Laurore, Nang-Yad, Hermanti, Peterly et collègues (2009, tel que cité dans Marcelin 2012) ajoutent que la violence était perçue comme une réponse adéquate aux conditions adverses, incluant la faim, la marginalisation et la pénurie d'emplois. Pour les citoyens ayant un faible revenu, la criminalité représentait un moyen intéressant d'obtenir de l'argent rapidement (Moser et Holland, 1997; Raphael et Winter-Ebmer,

2001). En Haïti, face aux faibles perspectives d'emploi, les alternatives sont peu nombreuses. Kovats-Bernat (2006) relate qu'à l'aube des années 2000, des emplois avaient été promis aux adolescents afin qu'ils puissent continuer à subvenir à leurs besoins. Cette promesse n'a pas été respectée, ce qui a donné lieu à des émeutes. Face aux inégalités et aux injustices subies, ces jeunes délaissent leurs obligations et leur attachement face à leur communauté, ainsi que leur responsabilité morale (Marcelin, Laureore, Nang-Yad, Hermanti, Peterly et collègues, 2009, tel que cité dans Marcelin 2012). Beaucoup de jeunes travaillent aujourd'hui pour les bases armées en tant qu'espions or soldats et sont destinés à une vie criminelle, car il s'agit de leur seul moyen de survie (Kovats-Bernat, 2006). Sachant que les jeunes hommes constituent le groupe le plus touché par la violence meurtrière, ceux qui perdent la vie sont souvent ceux qui ramenaient un (très petit) revenu à leur famille (Kelland et Lunde, 2009). Les meurtres privent à la fois le pays d'une main-d'œuvre potentielle, en plus d'entraîner de lourdes conséquences financières pour les membres de leur famille (Kolbe, Muggah et Puccio, 2012).

Il est également intéressant de noter que l'affaiblissement des différents secteurs économiques, tels que l'agriculture, n'a pas uniquement des répercussions au niveau macro. Il peut également engendrer des conflits entre les propriétaires de terres agricoles (Pécaut, 2000). Tout comme en Colombie, en Haïti, la rareté des terres cultivables et l'absence de lois régissant la propriété des terres et des biens peuvent être une source de conflits. Les données de la présente étude font état de quelques cas d'homicides suite à une querelle entre voisins au sujet de biens ou de terres agricoles, mais également de vols de ces biens. La survenue de ces formes de violence pourrait être diminuée en améliorant les conditions de vie des haïtiens.

Afin de contrer l'adhésion des jeunes hommes aux groupes criminels, il est nécessaire de créer des emplois dans des secteurs tels que l'agriculture, le textile et le tourisme (World Bank, 2012). En plus d'occuper la main-d'œuvre, un travail à temps plein leur procurerait un revenu stable et leur permettrait de subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille. De plus, selon la World Bank (2012), des emplois dans ces domaines permettraient de relancer l'économie du pays.

4.3.2 Processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) des groupes armés

La présence de groupes criminels armés en Haïti constitue également un défi auquel Haïti doit faire face. Muggah (2005) estime que près de 15 000 individus feraient partie de ces différents groupes. Les groupes politiques, les groupes militaires et paramilitaires, les bases armées et les employés des compagnies de sécurité privées entretiennent une relation particulière (Kolbe, 2013). Comme en Colombie, ces groupes sont constamment en compétition (Gomez Del Prado et Cusson, 2012). Mais ils collaborent parfois entre eux, ainsi qu'avec les familles aisées et le gouvernement. Burt (2012) explique qu'en engageant des employés des

compagnies de sécurité privée, les riches contribuent à l'augmentation de la criminalité. De plus, les crimes perpétrés par leurs employés ne sont pas toujours détectés. De son côté, le gouvernement profite des activités illicites de ces groupes (ex. : narcotrafic, enlèvements, blanchiment de fonds), ce qui complique le démantèlement de ceux-ci (Beer, 2016). De surcroît, la compétition pour les ressources et le désir de contrôler les territoires peuvent donner lieu à des vengeances (Beer, 2016; Gomez del Prado et Cusson, 2012). L'escalade de la violence peut se solder par différents types d'homicides, soit les règlements de compte, les raids commis par des groupes criminels ou gouvernementaux, les exécutions sommaires par la police, les meurtres de policiers (Gomez del Prado et Cusson, 2012). Parmi les données sur les homicides recensées par la CÉ-JILAP, une forte majorité des meurtres avaient été commis par des hommes armés non identifiés. Le groupe criminel auquel appartiennent ces hommes n'était pas connu, mais il est évident que leur accès facilité aux AAF est problématique (Muggah, 2005).

Comme il a été possible de constater, la présence des AAF est probablement l'un des facteurs qui contribue le plus à la criminalité fatale en Haïti. Les données de la CÉ-JILAP indiquent que plus de 80% des homicides seraient perpétrés à l'aide d'une AAF. Le travail des autorités s'avère complexe, car les lois régissant les armes sont rarement appliquées et il n'existe pas de registre qui conserve des traces de l'achat, de la vente ou des échanges d'AAF (Muggah, 2005). De plus, le vol d'armes, particulièrement lors des attaques visant des policiers, contribue à augmenter le sentiment d'insécurité de la population haïtienne, ainsi que la criminalité (Alterpresse, 2016; MINUSTAH, 2012; Muggah, 2005). Ces AAF, qui se retrouvent entre les mains de criminels, peuvent facilement être trafiquées (Muggah, 2005). Muggah (2005) affirme que l'adoption d'un registre et la création d'institutions responsables d'assurer un des armes suivi seraient des étapes nécessaires à la stratégie de réduction de la violence.

Depuis les 20 dernières années, une dizaine de tentatives de désarmement ont été effectuées par l'ONU, la PNH et les militaires américains; la majorité de type coercitif, plutôt que volontaire (Muggah, 2005). Muggah (2005) explique que le but des désarmements était triple. Il visait à réduire le nombre d'armes en circulation dans le pays, tout en promouvant la stabilité et en offrant aux hommes démobilisés un soutien financier. En 2004, près de 20 000 armes avaient été récupérées par les autorités, dont près de 70% avaient été saisies dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (Muggah, 2005). Ce nombre est plutôt bas compte tenu du fait que plus de 200 000 armes sont encore entre les mains de citoyens haïtiens (Karp, 2012b).

Haïti et la communauté internationale se sont rarement entendus sur la portée et l'impact que peuvent avoir les tentatives de DDR (Dworken, Moore et Siegel, 1997). La communauté internationale accuse l'État d'un manque de volonté de soutenir les efforts de DDR. Elle déplore le fait que certains départements (ex. : Sud et Grand'Anse), par lesquels transitent facilement des armes provenant des pays étrangers, n'ont pas fait l'objet d'efforts de démobilisation aussi importants. De plus, dans plusieurs de ces régions, le processus visait

principalement les anciens membres de la FAdH, alors que des armes se trouvaient également dans les mains de membres du corps policier intérimaire instauré avant la création de la PNH (Muggah, 2005).

La stratégie proposée par le Cadre de coopération intérimaire, de concert avec la Commission Nationale de Désarmement, implique une approche à niveaux multiples (Muggah, 2005). Les acteurs mobilisés incluraient la MINUSTAH, la section DDR du PNUD, ainsi que les Ministères de la Justice et de l'Intérieur du pays (Muggah, 2005). Mais il n'est pas dans l'intérêt du parti politique au pouvoir de soutenir ces efforts, car il est responsable de l'attribution des armes à certains groupes qui opèrent dans le pays (Dziedzic et Perito, 2008). De plus, dans la psyché haïtienne, la possession d'AAF a toujours été associée au pouvoir et à la liberté, deux choses que ce peuple refuse d'abandonner (Kolbe, 2013). Gomez del Prado et Cusson (2012) expliquent qu'en Colombie, l'insécurité incite les citoyens à s'armer afin de se protéger, plutôt que d'être tué. La situation est semblable en Haïti. Comme l'indique Édouard (2013), les haïtiens ont recours à la violence afin de survivre. Ceci explique le nombre important d'AAF en circulation dans le pays, particulièrement chez les civils (Karp, 2012b).

Le processus de DDR devrait inclure des mesures de désarmement involontaires, mais aussi des stratégies volontaires. Afin de diminuer l'incidence de la violence dans le pays, ces stratégies devraient comprendre une réintégration socioéconomique des anciens groupes des membres criminels, un développement communautaire, ainsi que des activités visant la réconciliation entre les individus désarmés et la communauté (United Nations, 2006). Muggah (2005) avance qu'avant d'injecter des fonds dans le pays, la communauté internationale doit s'assurer qu'un plan concret de désarmement, démobilisation et de réintégration soit établi. Il est donc crucial de cibler les groupes les plus à risque et de s'attaquer aux têtes dirigeantes des groupes criminalisés (United Nations, 2006). Mais avant tout, ils doivent obtenir le soutien du gouvernement haïtien. Les responsables auront également besoin de l'aide des ONG locales et internationales afin que celles-ci puissent changer les mentalités des citoyens concernant la possession d'AAF (United Nations, 2006).

La PNH doit aussi participer à la DDR en adoptant une approche plus communautaire (Côté, 2007). Les messages adressés à la population ne seront toutefois pas suffisants pour créer un changement de mentalité (United Nations, 2006). Lors du processus de DDR, il sera donc crucial que les différents acteurs œuvrent avec le gouvernement et initient un dialogue politique transparent. De plus, ils devront travailler à la réforme de l'ensemble du système pénal et au renforcement de la sécurité dans toutes les zones du pays.

4.3.3 La réforme de l'appareil pénal

4.3.3.1 Haïti se tourne vers une police communautaire

La réforme de l'appareil pénal représente un défi de taille en Haïti. Malgré les nombreuses critiques négatives à l'endroit de la PNH (ICG, 2011a; Fortin, 2011), une recherche révèle que la majorité des citoyens ne croit pas que la PNH effectue mal son travail (Smith, Gélinau et Seligson, 2012). Selon Smith, Gélinau et Seligson (2012), seulement 11% de la population croyait que les policiers exerçaient mal ou très mal leurs fonctions. De plus, depuis le tremblement de terre, la perception du travail de la police s'est améliorée depuis le tremblement de terre de 2010. Il est surprenant de constater que l'évaluation des citoyens haïtiens de leur police est très élevée et se rapproche du pays comme le Canada (respectivement de 61,8 et 63,5). D'après les résultats de Smith, Gélinau et Seligson (2012), les haïtiens auraient même une plus grande confiance envers leur police que la République Dominicaine. Même suite au séisme, deux citoyens sur trois ont indiqué que les policiers seraient les premières personnes vers qui ils se troueraient si quelqu'un les menaçait ou tentait de leur enlever la vie (Kolbe, Muggah, Hutson, James, Puccio, Trzcinski et collègues, 2010). Selon Soares (2005), dans les pays où la police est perçue comme étant incompétente, les citoyens hésiteront à dénoncer et à témoigner lors des procès. La présence d'un système de justice inadéquat, ainsi que la faible participation de la population à la résolution des crimes expliquent, en partie, les faibles taux de solution et de condamnation des crimes (Institute for Security Studies, 2005; Huang, Wilson et Vaughn, 1996; Greenwood, Chaiken et Petersilia, 1977). Ces problèmes feront l'objet d'une discussion dans les lignes suivantes.

D'après Fearon et Laitin (2003), les nations en voie de développement n'ont pas toujours les moyens d'investir dans les institutions qui assurent la répression de la criminalité. Ceci explique partiellement les nombreuses lacunes demeurent présentes dans l'organisation policière. Tout d'abord, la PNH manque de ressources humaines (ICG, 2011a). Alors que le pays a une population de plus de dix millions d'habitants, il compte près de 10 000 policiers (MINUSTAH, 2014). Le pays partageant la même île, la République Dominicaine, a une population de taille similaire. Pourtant, elle engage le triple des effectifs d'Haïti et leur taux de policiers est de 376 par 100 000 habitants (Interpol, 2016). Même si la moitié d'entre eux sont affectés à la capitale, la couverture demeure insuffisante dans les autres départements (MINUSTAH, 2014). Les frontières du pays n'étant pas protégées, l'entrée de drogues et d'armes à feu est facilitée (ICG, 2011a). De surcroît, il existe des zones qui ne sont tout simplement pas desservies par les forces de l'ordre (Dziedzic et Perito, 2008). Par exemple, les policiers choisissent de désertir certains bidonvilles, et ce, à cause de problèmes de logistique et de sécurité (CÉ-JILAP, 2013a; ICG, 2011a). Puisque les policiers brillent par leur absence dans certaines zones, les criminels peuvent perpétrer leurs délits en toute impunité (ICG, 2011a; Cusson, 2010). Les taux de solution des homicides demeurent donc très faibles en Haïti, et ce même pour les

crimes médiatisés (Avril, 2004). Suite à une analyse des coûts et des bénéfices de la commission d'un crime, les délinquants haïtiens sont conscients que les risques d'être appréhendés demeurent minimales et que la peine n'est pas certaine (Cornish et Clarke, 1987; Cusson, 2010). De surcroît, comme l'explique la MINUSTAH (2013), la faiblesse du contrôle de la criminalité incite les haïtiens à vouloir se faire justice eux-mêmes, plutôt que d'avoir recours aux instances formelles. Ceci donne lieu à un nombre considérable de lynchages dans le pays, tel qu'en témoignent les données rapportées dans la présente recherche.

Face à ces problèmes, il serait important de favoriser le recrutement de policiers à la grandeur du pays et d'augmenter le nombre d'effectifs, afin d'assurer une couverture adéquate (Center for International Governance Innovation, 2009). Certains, comme le président Martelly, proposaient la création d'une armée, qui œuvrerait en parallèle avec la PNH et remplacerait la MINUSTAH, que plusieurs haïtiens espèrent voir disparaître dans quelques années (ICG, 2011a). Toutefois, les acteurs internationaux s'opposent à cette solution, car elle requerrait des ressources financières trop élevées, en plus de doubler le travail effectué par la PNH (ICG, 2011a). Le gouvernement devrait se concentrer sur l'augmentation du budget de la PNH afin de fournir les ressources matérielles nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble de leurs tâches (Fleury, 2007).

Ensuite, les faibles ressources matérielles dont dispose la PNH représentent aussi un important problème. Dans plusieurs commissariats, des policiers ne possèdent pas d'armes, de motos, d'autos de patrouille ou de radios (ICG, 2011a). De plus, faute de fonds suffisants, la majorité des informations colligées par la PNH ne sont pas informatisées (ICG, 2011a). D'après les entrevues menées par l'ICG (2011a), la communauté internationale avait été chargée de fournir ces ressources matérielles à la PNH, mais l'arrivée de celles-ci continue à tarder. Ceci a pour conséquence de retarder la réponse des policiers lorsqu'un crime est commis. Ces lacunes font en sorte que plusieurs éléments de preuves ne sont pas recueillis et que des suspects ne sont pas appréhendés. Une modernisation des infrastructures faciliterait l'élaboration de bases de données concernant les infractions commises et les criminels impliqués. Elle permettrait aussi à la PNH de produire des statistiques officielles plus fidèles, qui pourraient être diffusées et partagées à l'ensemble de la population, ainsi qu'à la communauté internationale (ICG, 2011a).

Puis, dès le début des enquêtes sur les homicides, il semblerait que les procédures pour la levée du corps ne soient pas respectées par les policiers (CÉ-JILAP, 2013a). Ceci vient compliquer le déroulement des enquêtes. Il s'avérerait utile que les policiers sécurisent la scène de crime et attendent l'arrivée de tous les professionnels devant être présents (CÉ-JILAP, 2013a). Le recours à la médecine légale devrait également être intégré aux pratiques de la PNH (Gilles, 2012b). Présentement, Haïti ne dispose que de deux médecins légistes pour l'ensemble de son territoire. La CÉ-JILAP (2013a) rapporte des instances où les corps des victimes avaient été gardés plus longtemps dans la morgue de l'hôpital sans que les proches obtiennent des

informations au sujet des procédures judiciaires. Lorsqu'elles se butent à l'inefficacité de l'appareil pénal, plusieurs familles décident de reprendre le corps du défunt sans que le crime n'ait été résolu. Ceci explique le manque de preuves et vient compliquer le travail des avocats et des juges lors de l'incrimination des suspects (Fleury, 2007). Plusieurs cas ne sont donc pas admis en cour et les suspects continuent de perpétrer leurs crimes en toute impunité. La communication et la collaboration entre les policiers, la DCPJ (chargée d'effectuer les enquêtes) et ceux qui travaillent à la cour doit grandement être améliorée (Édouard, 2013).

Toutefois, l'augmentation des ressources et du nombre de policier, à elle seule, ne peut suffire afin de réprimer la criminalité qui ronge le pays. La PNH doit diminuer l'incidence de comportements corrompus et de violations des droits de l'homme commis par ses membres (ICG, 2011a). De nombreux policiers ont fait l'objet d'arrestations pour leur participation à des activités criminelles, telles que le trafic de drogues, les enlèvements ou les meurtres (Human Rights Watch, 2014). La complicité de l'État et des policiers dans la commission de ces crimes est aussi problématique. Les cas de corruption et d'abus de pouvoir devraient être soumis à des enquêtes approfondies afin de comprendre les circonstances entourant les événements et d'exercer des sanctions sévères (Fleury, 2007). Même lorsque l'Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH) effectue des enquêtes, les résultats de celles-ci sont contestés par la PNH et les policiers ne sont pas toujours punis de manière adéquate suite à leurs crimes (Human Rights Watch, 2014). Fleury (2007) et l'ICG (2011a) proposent un examen minutieux (*vetting*) des policiers afin d'assurer que ceux qui intègrent les rangs de la PNH ne soient pas associés à des groupes criminels et qu'ils exercent leurs fonctions avec professionnalisme. Le Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN) est en charge du processus, mais l'État se montre réticent face à cette solution (ICG, 2011b).

L'Académie Nationale de Police d'Haïti (APNH) semble vouloir se détacher de l'approche traditionnelle de la police, soit une police orientée vers la répression et l'usage de la force extrême (Côté, 2007). Durant la conférence de l'APNH sur la police communautaire, l'un des conférenciers était un policier de la MINUSTAH ayant participé au programme de la Réduction de la Violence Communautaire (RVC), Louis-Jean Forester. Il a présenté deux points concernant la police socio-préventive (Forester, 2014). Premièrement, selon Forester (2014), l'une des fonctions de la police devrait être de prévenir, et non uniquement de réprimer, la criminalité répertoriée dans l'ensemble du pays. Deuxièmement, une meilleure compréhension du phénomène criminel permettrait d'agir de manière proactive, plutôt que réactive. À ces fins, une évaluation des différentes communautés et de leurs caractéristiques est nécessaire. L'APNH semble se diriger vers cette direction en incluant dans leur curriculum de formation un projet exigeant des policiers qu'ils aillent faire des études (qualitatives ou quantitatives) sur le terrain (communication personnelle, 19 juin 2014). Cependant, afin que la criminalité diminue et que l'impunité cesse, toutes les instances de la chaîne pénale doivent être réformées (ICG, 2011b). Ceci inclut les cours de justice, auxquelles l'on reproche leur complexité.

4.3.3.2 Les problèmes de l'appareil pénal haïtien

En plus des accusations de complicité avec des policiers véreux et des criminels, l'État est souvent accusés d'interférence dans les décisions prises par les juges (Fleury, 2007). Il importe de rappeler que, dans les pays où les pouvoirs sont interdépendants, les niveaux de violence sont plus élevés (Ouimet, 2011). Le climat dans lequel les avocats et les juges opèrent ne les incite pas à appliquer les lois en bonne et due forme (Fleury, 2007). Leur emploi comporte énormément de risques et est exercé sous la pression de toutes les institutions. Ils sont également sous-payés, ce qui favorise la corruption (ICG, 2011b). Plusieurs d'entre eux ne possèdent pas le niveau d'éducation suffisant afin d'occuper l'emploi. Ils ont donc recours aux contacts personnels qu'ils possèdent afin de faire avancer leurs causes. Afin de freiner la domination de ceux que Fleury (2007) surnomme les grands avocats et de leurs pratiques corrompues, les avantages offerts aux acteurs intègres devraient être plus élevés que les pots-de-vin reçus par leurs collègues. Le fait que des affaires sont renvoyées à une instance quelconque alors qu'elles auraient dû être présentées devant une autre contribue à la lenteur des procédures (Fleury, 2007).

Le nombre de juges et de magistrats devrait être augmenté afin que les cas soient traités dans des délais raisonnables et que le nombre d'accusés en détention préventive soit diminué (ICG, 2011b). Durant l'année judiciaire 2013-2014, seulement 946 cas avaient été traités dans l'ensemble du pays (RNDDH, 2014). Parmi ceux-ci, près du quart (22%) des prévenus avaient été renvoyés en prison, en attente d'un autre procès. Ceci contribue à la surpopulation carcérale et à la violence dans les prisons haïtiennes (Dandoy, 2015). Une formation adéquate est impérative afin d'assurer le bon fonctionnement de la cour et d'éviter que des violations des droits humains se produisent (ICG, 2011b). De plus, des lois doivent être clairement rédigées pour assurer que chacun des acteurs respecte son rôle dans le processus pénal et n'empiète pas dans les tâches des autres instances (Fleury, 2007).

Finalement, sachant qu'une forte majorité d'haïtiens ne possèdent pas les moyens pour accéder à la justice et qu'un bon nombre d'entre eux sont superstitieux, il faudrait que le système soit plus adapté aux réalités sociales, économiques, culturelles et politiques du pays (Fleury, 2007). L'ICG (2011b) indique que les citoyens de toutes les couches sociales devraient avoir accès à la justice, mais surtout connaître ses droits et les recours dont ils disposent. Ceci passe, entre autres, par la traduction des textes de loi du français au créole, qui est parlé par 90% de la population. Une meilleure éducation de la communauté à ce sujet pourrait contribuer à diminuer le nombre de lynchages commis (MINUSTAH, 2013). Un engagement de la société civile afin d'intéresser la population aux questions judiciaires s'avèrerait fort utile (Fleury, 2007).

Tous ces changements ne se feront pas sans la volonté de l'État de voter des lois claires et de mettre en place des programmes de réformes adaptés à la réalité du peuple haïtien. Les moyens de diminuer

l'insécurité qui règne dans le pays, particulièrement dans la zone métropolitaine, devront être un enjeu important de la campagne (Fleury, 2007).

4.4 Études futures

Les écrits concernant la situation violente en Haïti sont nombreux, mais peu d'entre eux se sont penchés sur le crime le plus grave et réprimé universellement, soit l'homicide. En incluant des données pour l'ensemble du pays, la présente étude a permis d'étudier le sous-dénombrement des cas d'homicides. De plus, des différences entre les crimes commis à Port-au-Prince et les autres départements ont également été notées. La violence, du moins celle qui est fatale, se concentre principalement dans les quartiers de la capitale. La criminalité générale et les cas d'homicides qui se sont produits dans la zone métropolitaine mériteraient d'être explorés en se basant sur les différentes théories de la désorganisation sociale, telles que celle de Shaw et McKay (1952) ou encore la théorie des zones concentriques de Park, Burgess et McKenzie (1925), s'appliquant initialement à la ville de Chicago. Dans le cadre d'un cours à l'APNH, lors d'une discussion concernant la manière dont la criminalité est distribuée, nous avons postulé qu'il est probable que les incidents d'homicides qui se produisent dans les zones populaires, comme Cité-Soleil diffèrent de ceux qui sont commis à Pétionville (communication personnelle, 19 juin 2014). Le premier quartier cité en exemple serait considéré comme faisant partie de centre-ville, où la détérioration et la pauvreté extrême persiste (Marcelin, 2015). Il constituerait une enclave dans laquelle la présence des membres de gangs criminels pourrait avoir un impact sur l'incidence des crimes tels que les règlements de compte entre criminels ou encore le meurtre de victimes collatérales des guerres entre les gangs. Le nombre de cas d'homicides reliés aux activités des bases, soit les gangs moins organisées qui agissent fréquemment à leur compte, serait plus élevé. Par ailleurs, le quartier huppé de Pétionville, où vivent les plus fortunés, serait situé dans la zone résidentielle privée, selon le schéma de la théorie de Park, Burgess et McKenzie (1925). Les individus vivant dans ces zones pourraient être victimes de crimes liés à leur statut, par exemple les enlèvements ou encore les homicides commis suite à un vol. Une meilleure connaissance des types de crimes commis dans les quartiers de l'aire métropolitaine permettrait à la police nationale de mieux répartir leurs effectifs policiers et d'ajuster leurs interventions en fonction du type d'homicides dans chacun des quartiers. L'examen des motifs d'homicides et de leur survenue dans les différents quartiers pourrait être étendu à l'ensemble du pays.

Une seconde comparaison pouvant être effectuée dans l'espace concerne spécifiquement la situation sur l'île d'Hispaniola. Même si Haïti partage une île avec la République Dominicaine, la réputation et le sort des deux pays ne sont aucunement similaires (Diamond, 2005). D'un côté de l'île, les haïtiens font face à la domination des membres de divers groupes armés que les autorités ont de la difficulté à contrôler, entre autres à cause de leur association avec l'État et les forces de l'ordre. De l'autre, les dominicains sont affectés par une

proportion élevée d'homicides liés à des vols, qui s'explique partiellement par la pauvreté dans ce pays (Diamond, 2005; UNODC, 2014). Alors que la République Dominicaine a réussi à se créer une économie viable, entre autres basée sur le tourisme, Haïti tente de relever son économie et peine à contrôler sa criminalité (Diamond, 2005). La grande pauvreté incite de nombreux haïtiens à se diriger vers la République Dominicaine (Americas Watch, 1992). D'après Humans Rights Watch (2015), aujourd'hui, leur situation s'aggrave, car les autorités dominicaines effectuent un nettoyage ethnique et tentent d'expulser les haïtiens nés ou venus travailler dans leur pays. Cette situation de tension donne lieu à des incidents de violence, tant à l'intérieur de la République Dominicaine qu'à la frontière entre les deux pays (Human Rights Watch, 2015). Les haïtiens sont accusés de faire augmenter la violence, d'affecter l'économie et d'amener des problèmes de santé. Leur situation constitue une violation des droits humains, car plusieurs d'entre eux ont la citoyenneté dominicaine et possèdent les papiers pour le prouver. De plus, la déportation d'haïtiens vers l'ouest de l'île d'Hispaniola aura certainement des conséquences importantes sur la dynamique en Haïti. Selon Human Rights Watch (2015), un grand nombre d'individus déportés n'ont passé qu'une partie de leur vie en Haïti ou n'y ont jamais vécu, et par conséquent, ne connaissent donc pas la langue, les mœurs et les lois du pays. Cela les rend donc vulnérables aux yeux de la société haïtienne et pourrait contribuer à augmenter leur risque de victimisation ou encore de s'adonner à des activités criminelles. Les crimes commis contre les dominicains d'origine haïtienne sont une réalité encore peu comprise qui mérite d'être dévoilée et explorée. En recueillant des témoignages de ressortissants ou encore en effectuant des études sur le terrain, une meilleure compréhension des tensions qui existent entre les deux pays et de la violence qui s'ensuit pourraient être acquise (Americas Watch, 1992).

Finalement, l'année qui vient sera teintée par la tenue d'élections présidentielles. Ce moment est attendu par tous les pays ayant investi des ressources humaines et financières dans le pays, mais surtout par les haïtiens eux-mêmes (Nations Unies, 2015). Ces élections sont particulièrement importantes. Elles permettront à la communauté internationale de savoir si, après plus de dix ans d'occupation, la mentalité des haïtiens a changé et s'ils ont un réel désir de se mobiliser face à l'instabilité et à la violence qui handicape le développement du pays depuis beaucoup trop longtemps (CÉ-JILAP, 2016). D'après le rapport de la CÉ-JILAP (2016), le processus électoral ne se déroulera pas sans manifestations et violences mortelles. Les présentes élections, si elles ont lieu, représentent une opportunité d'examiner les meurtres politiques et de comprendre les motivations qui se cachent derrière ceux-ci. Il serait important d'identifier les protagonistes impliqués dans les crimes et leur lien avec les membres de la sphère étatique. Pour ce faire, une analyse des réseaux criminels devrait être entreprise. Les liens entre les criminels à cravate, soit les politiciens et les acteurs de l'appareil pénal, et ceux de plus bas niveau pourraient ainsi être démystifiés. Par contre, il faudra d'abord que l'État se dote d'un système judiciaire indépendant de l'exécutif et qui démontre une réelle volonté de réformer l'ensemble des structures du pays pour en assurer l'évolution (Fleury, 2007; CÉ-JILAP, 2013).

Conclusion

La réputation d'Haïti voulant qu'il soit l'un des pays les plus violents au monde demeure une source d'inquiétude pour la communauté internationale (Lindsay, 2008). Cependant, ce pays a fait l'objet de peu d'études. Ce mémoire visait à présenter un portrait des homicides en Haïti et d'explorer le sous-dénombrement des cas. Pour ce faire, des données de la CÉ-JILAP ont été colligées à l'aide d'une grille comprenant des informations au sujet des victimes, des suspects et des motifs des homicides. Au total, durant l'année 2012, 1 270 victimes d'homicides ont été recensées. La forte majorité des incidents s'étaient déroulés dans la capitale. Il ne faut toutefois pas ignorer les homicides qui se sont produits dans les autres régions du pays, car ceux-ci présentent des caractéristiques différentes. De plus, ces statistiques permettent de dresser un portrait plus complet des formes d'homicides présentes dans le pays. Les résultats révèlent que les membres de groupes criminels étaient impliqués dans un nombre élevé d'incidents. Comme l'indique l'UNODC (2014), dans les pays d'Amérique, la présence de groupes criminels pourrait expliquer le taux d'homicide élevé dans cette région. En Haïti, ces groupes contribuent également à la forte proportion d'hommes tués et d'AAF employées pour commettre ce type de crime. En ce qui a trait aux motifs d'homicides, il est intéressant de noter que peu d'entre eux ciblent des étrangers ou sont liés à un kidnapping. Ceci va à l'encontre de la perception de la communauté internationale (Lindsay, 2008). Toutefois, le nombre de lynchages observés dans le pays n'était pas négligeable. Face à des institutions de contrôle social désuètes, cette forme d'homicide constituerait un moyen de réguler la criminalité (MINUSTAH, 2013).

Cependant, cette violence recensée par l'organisme ne représenterait qu'une portion des actes criminels qui se produisent dans le pays. Selon la CÉ-JILAP, en moyenne, entre quatre et cinq personnes perdent la vie chaque jour par cause d'homicide (communication personnelle, 23 avril 2016). Alors que l'UNODC (2014) que le taux d'homicide haïtien est de 10.2 par 100 000 habitants, celui-ci se situerait plutôt entre 12.5 et 17.9 par 100 000 habitants. Haïti se rapprocherait de la moyenne des pays d'Amérique, soit 16.3 par 100 000 habitants. D'après les informateurs de la CÉ-JILAP, certaines formes d'homicides peuvent avoir fait l'objet d'un sous-dénombrement. Tel est le cas de la violence conjugale et familiale, surtout celle dirigée vers les femmes et les enfants. Cependant, même si les pourcentages rapportés sont légèrement plus faibles que ceux de l'UNODC (2014), les deux sources de données s'accordent sur le fait que les homicides demeurent principalement une affaire d'hommes. Le sous-dénombrement de certaines formes d'homicides peut également être expliqué par l'implication d'hommes membres de groupes armés n'ayant pas été identifiés. Dans ces cas, il était difficile d'identifier le motif des homicides, ainsi que l'affiliation des meurtriers à des factions politiques. La CÉ-JILAP (2014) indique que des crimes de nature politique pouvaient être perpétrés par ces hommes. Cependant, l'organisme ne possédait pas d'information assez détaillée pour

expliquer le motif exact de ces crimes (communication personnelle, 25 avril 2016) Les informateurs de la CÉ-JILAP avançaient que ces groupes pouvaient avoir commis des incidents par vengeance ou lors d'un autre crime. Ces données ont donc permis de décrire une partie du phénomène de la violence. Elles doivent cependant être interprétées avec prudence.

En lien avec ces résultats, le second objectif de cette recherche était de comprendre les facteurs explicatifs de l'homicide. À cette fin, la théorie dynamique de l'homicide a été employée (Ouimet et Montmagny-Grenier (2014) a été employée. D'après Nivette (2011), les pays présentant des conditions sociales adverses, telles que des niveaux de pauvreté et d'inégalités élevés, affichaient également des taux d'homicides plus élevés. De plus, la présence de groupes criminels organisés, ainsi que le trafic de drogue et d'AAF seraient tous des éléments déclencheurs associés à des taux de criminalité importants (Kalyvas, 2006; McElroy, 2000). Puis, selon Ouimet (2011), à travers le monde, la faiblesse des contrôles sociaux formels était négativement corrélée au taux d'homicide. Des questionnaires portant sur les conditions sociales adverses, les éléments déclencheurs de la violence et le contrôle social formel ont été distribués. Les résultats des répondants haïtiens ont été comparés à ceux provenant de certains pays avoisinants. Il importe de souligner que, selon les informateurs, les conditions sociales adverses toucheraient particulièrement les haïtiens. La pauvreté et les inégalités qui règnent dans le pays pourraient contribuer à expliquer certaines formes de violence, tels que les vols, les émeutes, les enlèvements et les homicides (Jadotte, 2007; Kolbet et al., 2010; Pridemore, 2010). Toutefois, en ce qui a trait aux éléments déclencheurs de la violence et au contrôle social formel, Haïti ne présenterait pas une situation plus problématique que les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes. Ceci expliquerait son taux d'homicide se situant dans la moyenne de cette région (UNODC, 2014).

Même si la violence ne semble pas plus importante en Haïti que dans les pays avoisinants, la question de sa répression doit tout de même être abordée sur plusieurs fronts. Le cas de la perle des Antilles est un réel casse-tête pour l'ensemble des acteurs impliqués dans sa reconstruction. Ils se demandent quel problème attaquer en premier afin de réduire la criminalité. Certains croient que la réponse est dans l'organisation d'élections démocratiques afin de contrer la corruption qui afflige toutes les structures du pays (Nations Unies, 2015; CÉ-JILAP, 2016). Mais le pays ne cesse de s'appauvrir, la valeur d'un dollar américain correspondant aujourd'hui à 40 gourdes haïtiennes. Une relance de l'économie, qui passe par l'élaboration de politiques sérieuses mobilisant plusieurs ministères, faciliterait la tâche aux acteurs étrangers afin qu'ils puissent collaborer à la reconstruction du pays (Diamond, 2005). De plus, elle pourrait contribuer à réduire une partie de la violence de subsistance perpétrée en Haïti (Kolbe et al., 2010). Mais pour diminuer le nombre d'incidents de violence meurtrière qui se produisent chaque jour, les haïtiens doivent être conscients, mais surtout certains, qu'il y a un prix à payer pour les crimes commis (Cusson, 2010; ICG, 2011a). Présentement, tel n'est pas le cas. La défaillance de l'appareil pénal, affecté par le manque de personnel et de ressources, ainsi que par la

corruption, permet aux criminels d'opérer en toute impunité. La réponse à la question de l'ordre des priorités est extrêmement complexe. Mais une certitude est que seuls les haïtiens détiennent la réponse à cette question. Un travail de collaboration entre les institutions étatiques, les acteurs de la société civile et la population est nécessaire afin d'élaborer des politiques publiques claires et des actions concrètes, adaptées à la situation du pays (Kühn, Böhme, Kummer et al., 2013).

Bibliographie

- (n.a.). (2005, 5 juin). Up to 25 Die in Police Raid on Haiti Slums. *The New York Times*. Repéré à <http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=9E0CE4DB1538F936A35755C0A9639C8B63>
- Abrams, J. S. (2010). Kids aren't Alright: Using a Comprehensive Anti-Trafficking Program to Combat the Restavek System in Haiti, The. *Temple International & Comparative Law Journal*, 24, 443-476.
- Agozino, B., Bowling, B., Ward, E., & St Bernard, G. (2009). Guns, crime and social order in the West Indies. *Criminology and Criminal Justice*, 9(3), 287-305.
- Alemika, E.E.O., Koroma, A., Diallo, B.D., Gueye, A.B., & Ikoh, M.U. (2013). *The Impact of Organised Crime on Governance in West Africa*. Abuja : Friedrich Ebert Stiftung
- Alesina, A., & Perotti, R. (1996). Income distribution, political instability, and investment. *European economic review*, 40(6), 1203-1228.
- Alpers, P., Rossetti, A., & Wilson, M. (2016). *Haiti — Gun Facts, Figures and the Law*. Repéré à <http://www.gunpolicy.org/firearms/region/haiti>
- Alphonse, R. (2016, 12 février). David Dumé, un autre policier de la patrouille Walky Calixte, assassiné. *Le Nouvelliste*. Repéré à <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/155491/david-dume-un-autre-policier-de-la-patrouille-walky-calixte-assassine>
- Altbeker, A. (2005). *Paying for crime: South African spending on criminal justice*. Institute for Security Studies.
- AlterPresse. (2011, 5 septembre). *Haïti-Police nationale : Des sanctions prescrites contre Vanel Lacroix et 6 autres policiers*. Repéré à : <http://www.alterpresse.org/spip.php?article11491>
- AlterPresse. (2013, 10 février). *Haïti-Carnaval : Le gouvernement invite à rejeter la violence*. Repéré à <http://www.alterpresse.org/spip.php?article14085#.V3kuQqK8p2A>
- AlterPresse. (2016, 16 mai). *5 morts dont 4 assaillants et un policier, suite à une attaque armée contre un commissariat au sud d'Haïti*. Repéré à <http://www.alterpresse.org/spip.php?article20137#.V7EBvDW8p2A>
- Americas Watch. (1992). *A troubled year: Haitians in the Dominican Republic*. Repéré à <https://www.hrw.org/reports/pdfs/d/domnrep/domrep92o.pdf>
- Amnistie Internationale. (2000). *Haïti : La justice et les libertés encore en péril* (Rapport no 36-001-00). Repéré à <http://www.refworld.org/pdfid/3ae6a9d64.pdf>
- Amnistie Internationale. (2005). *Haïti Lenteur du désarmement et déni de justice* (Rapport no 36/005/2005). Repéré à <https://www.amnesty.org/en/documents/amr36/005/2005/en/>

- Assemblée générale des Nations Unies. (1948). *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*. Repéré à <http://www.refworld.org/docid/3ae6b3712c.html>
- Atouriste, A. (2013). *Etat des lieux de la lutte contre la corruption: Implications, renforcement de la coopération interinstitutionnelle et sensibilisation*. [Présentation PowerPoint]. Repéré à http://www.international.enap.ca/international/docs/PARGEP/Documentation/ULCC_%20Presentati on%20_%20Jeudi_gouvernance_27_Juin_2013.pdf
- Augustin J. (1999). *Le Vodou libérateur. Et si le Vodou était une valeur!*. Montreal: Tanboula
- Avril, P. (2004). *Haïti 1995-2000: Le livre noir de l'insécurité*. Boca Raton: Universal Publishers.
- Ayres, R. (1998). *Crime and violence as development issues in Latin America and the Caribbean*. Washington, DC: World Bank.
- Bailey, W. C. (1984). Poverty, inequality, and city homicide rates. *Criminology*, 22(4), 531-550.
- Baptiste, J. (2015, 20 juillet). Martelly promet de recruter des jeunes pour els FAd'H d'ici à octobre 2015. *Le Nouvelliste*. Repéré à <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/147528/martelly-promet-de-recruter-des-jeunes-pour-les-fadh-dici-a-octobre-2015>
- Baranyi, S. (2008). *The Paradoxes of Peacebuilding post 9/11*. Ottawa et Vancouver: UBC Press et l'Institut Nord-Sud
- Barnes, D.L. (2002). *Drug trafficking in Haiti* (Mémoire de maîtrise non publié, Naval Postgraduate School, Monterey, États-Unis). Repéré à <http://www.dtic.mil/dtic/tr/fulltext/u2/a404648.pdf>
- Barro, R. J., & Lee, J. W. (2001). International data on educational attainment: updates and implications. *Oxford Economic Papers*, 53(3), 541-563
- Beaupré, P. (2015). La violence entre partenaires intimes. Dans Statistique Canada (Ed.), *La violence familiale au Canada: un profil statistique 2013* (pp. 24-45). Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique
- Becker, D. C. (2011). Gangs, Netwar, and "Community Counterinsurgency" in Haiti. *Prism*, 2(3), 137-154.
- Beer, D.C. (2016). Haiti: The Gangs of Cité Soleil. Dans M. Hughes & M. Miklaucic (Eds.), *Impunity: countering illicit power in war and transition* (pp.67-98). Washington, DC: Center for Complex Operations (CCO) and the Peacekeeping et Stability Operations Institute (PKSOI)
- Beine, M., Docquier, F., & Rapoport, H. (2008). Brain drain and human capital formation in developing countries: winners and losers. *The Economic Journal*, 118(528), 631-652
- Bejarano, J. A. (2003). Violence, security and economic growth in Colombia, 1985-1995. *Colombian economic journal*, 1(1), 36-57

- Bell, B. (2001). *Walking on fire: Haitian women's stories of survival and resistance*. Ithaca, NY: Cornell University Press
- Bennett, R. R. (1982). The effect of police personnel levels on crime clearance rates: A cross-national analysis. *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice*, 6(1-2), 177-193
- Berg, L.A.. (2010). *Crime, politics and violence in Post-Earthquake Haiti* (Peace Brief No. 58). Repéré à <https://www.usip.org/sites/default/files/PB%2058%20-%20Crime%20Politics%20and%20Violence%20in%20Post-Earthquake%20Haiti.pdf>
- Bijoux L. (1990). *Coup d'oeil sur la famille haïtienne*, Port-au-Prince Haiti: Éditions des Antilles S.A.
- Black, D. (1983). Crime as social control. *American sociological review*, 48 (1), 34-45.
- Block, C. R. (1987). *Homicide in Chicago: Aggregate and Time Series Perspectives on Victim, Offender, and Circumstance, 1965-1981*. Chicago: Center for Urban Policy, Loyola University of Chicago.
- Blumstein, A. (1974). Seriousness weights in an index of crime. *American Sociological Review*, 39 (2), 854-864
- Bohning, D. (1998, July 20). Haiti a Haven for Drug-traffickers. *Miami Herald*. Repéré à <http://www.latinamericanstudies.org/haiti/haiti-drugs.htm>
- Boisvert, R., & Cusson, M. (1994). L'homicide conjugal à Montréal. *Recherches sociographiques*, 35 (2), 237-254
- Bonger, W. (1969). *Criminality and economic conditions*. Bloomington: Indiana University Press
- Brantingham, P. L., & Brantingham, P. J. (1993). Nodes, paths and edges: Considerations on the complexity of crime and the physical environment. *Journal of Environmental Psychology*, 13, 28–53.
- Briceño-León, R., & Zubillaga, V. (2002). Violence and globalization in Latin America. *Current Sociology*, 50(1), 19-37.
- Brisson-Lamaute, N. (2002). Économie des transferts privés en Haiti, *Les dossiers spéciaux*, 89-107
- Buissereth, L., & Bernadel, R. (n.d.). *Système politique*. Repéré <http://alexisbernadel.tripod.com/politique.html>
- Bureau de Coordination de la Commission Nationale de Lutte contre la Drogue (CONALD). (2014, Décembre). *Résultats de l'enquête nationale sur la prévalence de la consommation des drogues en milieu scolaire pour l'année 2014*. Présenté à la Conférence de la Commission Nationale de Lutte Contre la Drogue (CONALD), Port-au-Prince, Haïti.

- Burt, G. (2012). *From Private Security to Public Good: Regulating the Private Security Industry in Haiti*. Repéré à <https://www.cigionline.org/publications/2012/6/private-security-public-good-regulating-private-security-industry-haiti-0>
- Buscaglia, E. (2003). Controlling organized crime and corruption in the public sector. *Forum on crime and society*, 3 (1-2), 3-34
- Buscaglia, E., & Ulen, T. (1997). A quantitative assessment of the efficiency of the judicial sector in Latin America. *International Review of Law and Economics*, 17(2), 275-291.
- Buscaglia, E., & Van Dijk, J. (2003). Controlling organized crime and corruption in the public sector. *Forum on crime and society*, 3 (1-2), 3-34
- Cadet, J.-R. (2002). *Restavec: enfant-esclave en Haïti, une autobiographie*. Paris : Éditions du Seuil.
- Call, C. (2007). *Constructing Justice and Security After War*. Washington, DC: United States Institute of Peace Press
- Cayemittes, M., Busangu, M. F., Bizimana, J., Barrere, B., Severe, B., Cayemittes, V., & Charles, E. (2013). *Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services EMMUS-V: Haïti*. Repéré à <http://www.haitilibre.com/images/FR273.pdf>
- Center for Human Rights and Global Justice. (2011). *Sexual violence in Haiti's IDP camps: Results of a household survey*. Repéré à <http://chrgj.org/wp-content/uploads/2012/07/HaitiSexualViolenceMarch2011.pdf>
- Center for International Governance Innovation (CIGI). (2009). *Security Sector Reform Monitor: Haiti* (Rapport No. 2). Repéré à <https://www.cigionline.org/publications/2009/7/security-sector-reform-monitor-haiti>
- Center for the Study of Human Rights. (2004). *Haiti Human Rights Investigation - November 11-21, 2004*. Repéré à [https://archive.org/stream/pdfy-7kJswD5nUTmcDzoX/Haiti%20Human%20Rights%20Investigation%20-%20November%2011-21,%202004%20\(University%20of%20Miami%20School%20of%20Law,%20Center%20for%20the%20Study%20of%20Human%20Rights\)_djvu.txt](https://archive.org/stream/pdfy-7kJswD5nUTmcDzoX/Haiti%20Human%20Rights%20Investigation%20-%20November%2011-21,%202004%20(University%20of%20Miami%20School%20of%20Law,%20Center%20for%20the%20Study%20of%20Human%20Rights)_djvu.txt)
- Central Intelligence Agency. (2015). *The World Factbook: Haiti*. Repéré à <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ha.html>
- Cohen, A. K. (1965). The sociology of the deviant act: Anomie theory and beyond. *American Sociological Review*, 30 (1), 5-14
- Cohen, L. E., & Felson, M. (1979). Social change and crime rate trends: A routine activity approach. *American sociological review*, 44 (4), 588-608.
- Cohen, L. E., & Land, K. C. (1987). Age structure and crime: Symmetry versus asymmetry and the projection of crime rates through the 1990s. *American Sociological Review*, (2), 170-183.
- Collier, D., LaPorte, J., & Seawright, J. (2012). Putting typologies to work concept formation,

- measurement, and analytic rigor. *Political Research Quarterly*, 65(1), 217-232
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. (2012). *Haïti : fréquence des enlèvements contre rançon; groupes ciblés par les kidnappeurs; mesures prises par les autorités pour lutter contre les enlèvements (2010-2012)*. Repéré à <http://www.refworld.org/docid/4fead6392.html>
- Commission Épiscopale Nationale Justice et Paix (CÉ-JILAP). (2012a). *Violence dans la zone métropolitaine* (Rapport No 44). Repéré à archive.paxchristi.net/2012/2012-0505-fr-am-HS.pdf
- Commission Épiscopale Nationale Justice et Paix (CÉ-JILAP). (2013a). *Violence dans la zone métropolitaine* (Rapport No 46). Port-au-Prince, Haïti : CÉ-JILAP.
- Commission Épiscopale Nationale Justice et Paix (CÉ-JILAP). (2013b). *Violence dans la zone métropolitaine* (Rapport No 47). Port-au-Prince, Haïti : CÉ-JILAP.
- Commission Épiscopale Nationale Justice et Paix (CÉ-JILAP). (2014). *Violence dans la zone métropolitaine*. (Rapport No 50). Port-au-Prince, Haïti : CÉ-JILAP.
- Commission Épiscopale Nationale Justice et Paix (CÉ-JILAP). (2016). *Rapport d'observation électorale 2015*. Repéré à <http://coeh.eu/wp-content/uploads/2016/04/160331-CE-JILAP-rapport-observation-electorale-2015.pdf>
- Concertation nationale contre les violences faites aux femmes. (2005). Plan national de lutte contre les violences faites aux femmes. Repéré à <http://www.evaw-global-database.unwomen.org/~media/files/un%20women/vaw/full%20text/americas/haiti%20-%20plan%20national%20de%20lutte%20contre%20les%20violences%20faites%20aux%20femmes/haiti%20-%20plan%20national%20de%20lutte%20contre%20les%20violences%20faites%20aux%20femmes.pdf>
- Conseil Électoral Provisoire (CEP). (2016). *Décret électoral*. Repéré à <http://www.cephaiti.ht/Decret-electoral.html>
- Constitution d'Haïti. (1987). Repéré à <http://haiti-reference.com/pages/plan/histoire-et-societe/documents-historiques/constitutions/constitution-de-1987/>
- Cornish, D. B., & Clarke, R. V. (1987). Understanding crime displacement: An application of rational choice theory. *Criminology*, 25(4), 933-948
- Côté, J. (2007, Novembre). Police communautaire et prévention en Haïti : est-ce possible pour les UNPOL canadiens et québécois? Article présenté au Colloque annuel du Centre International de la Prévention de la Criminalité, Oslo, Norvège
- Couchard, F. (1996). Identité culturelle, religion et pratique vaudou en Haïti. *Journal des anthropologues*, 64(1), 153-168.
- Crime Prevention Research Center. (2014). *Comparing murder rates and gun ownership across countries*. Repéré à <http://crimeresearch.org/2014/03/comparing-murder-rates-across-countries/>
- Cusson, M. (1999). Paradoxes Américains: autodéfense et homicides. *Revue internationale de*

- Cusson, M. (2011). *La criminologie*. Paris: Hachette.
- Cusson, M. (2010). *Dissuasion, justice et communication pénale*. Institut pour la justice, études et analyses. Repéré à <http://www.institutpourlajustice.org/wp-content/uploads/2012/10/Dissuasion-justice-et-communication-pe%CC%81nale-Cusson-IPJ.pdf>
- Cusson, M., Beaulieu, N., & Cusson, F. (2003). Les homicides. Dans M. Le Blanc, M. Ouimet et D. Szabo (Ed.), *Traité de criminologie empirique* (pp.281-331). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal
- Cusson, M., Rossi, C., Beaulieu, N., & Cusson, F. (2010). Les homicides. Dans M. Le Blanc et M. Cusson (Ed.), *Traité de criminologie empirique* (pp.76-112). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal
- Daly, M., & Wilson, M. (1988). *Homicide*. New Brunswick: Transaction Publishers.
- Dandoy, A. (2013). *Insécurité et aide humanitaire en Haïti : l'impossible dialogue?*. Port-au-Prince : Groupe URD (Urgence Réhabilitation et Développement).
- Dandoy, A. (2015). *Sortir de l'impasse carcérale en Haïti? Une étude sur la désinsertion sociale des détenues de la prison civile de Pétionville*. Repéré à https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/etude_sur_la_prison_des_femmes_de_petionville_terre_des_hommes_italie.pdf
- Daumerie, B., & Hardee, K. (2010). *The Shape of Things to Come: The Effects of Age Structure on Development*. Washington, DC: Population Action International
- Dauphin, S. (2002). La famille élargie comme source de soutien aux familles haïtiennes en difficulté: Perception des intervenants. *Défi Jeunesse* 14(3), 17-26
- Davis, L. (2010). Still trembling: State obligation under international law to end post-earthquake rape in Haiti. *University of Miami Law Review*, 65 (3), 867-892
- Desrosiers, A., & St Fleurose, S. (2002). Treating Haitian patients: key cultural aspects. *American Journal of Psychotherapy*, 56(4), 508-521.
- Diamond, J. (2005). *Collapse: How societies choose to fail or succeed*. New York: Penguin.
- Diederich, B. (2005). *Le Prix du sang: La résistance du peuple haïtien à la tyrannie. Tome 1: François Duvalier (1957-1971)*. Port-au-Prince, Haïti : Imprimerie Henri-Deschamps
- Donais, T. (2005). Back to Square One: The politics of police reform in Haiti. *Civil Wars*, 7(3), 270-287.
- Doran, B.J., & Burgess, M.B. (2012). Why Is Fear of Crime a Serious Social Problem? Dans B.J. Doran, & M.B. Burgess (Eds.), *Putting Fear of Crime on the Map: Investigating Perceptions of Crime Using Geographic Information Systems* (pp. 9-23). New York, NY: Springer-Verlag

- Doumbia, N.Y. (2012). Homicides, policing, et violences sécuritaires en Côte d'Ivoire, 1990-2011. *Revue internationale de criminologie et police technique et scientifique*, 65 (2), 193-209.
- du Plessis, A. (2015, 4 juin). Poor governance a greater threat than terror. *Business Day live*. Repéré à <http://www.bdlive.co.za/opinion/2015/06/04/good-governance-is-africas-best-weapon-against-terror>
- Duramy, B. F. (2011). Women in the Aftermath of the 2010 Haitian Earthquake. *Emory International Law Review*, 25, 1193-1215.
- Dworken, J., Moore, J., & Siegel, A. (1997). *Haiti Demobilization and Reintegration Program: An Evaluation Prepared for U.S. Agency for International Development* (Rapport no 96-0104). Repéré à <http://sites.tufts.edu/jha/files/2011/04/a070.pdf>
- Dziedzic, M., & Perito, R. M. (2008). *Haiti : Confronting the Gangs of Port-au-Prince* (Rapport no 208). Washington, DC: United States Institute for Peace
- Echazu, L., & Garoupa, N. (2010). Corruption and the distortion of law enforcement effort. *American law and economics review*, 12(1), 162-180.
- Édouard, R. (2013). *Violences et ordre social en Haïti : essai sur le vivre ensemble dans une société postcoloniale*. Québec : Presses de l'Université du Québec
- Edmond, Y. M., Randolph, S. M., & Richard, G. L. (2007). The lakou system: A cultural, ecological analysis of mothering in rural Haiti. *Journal of Pan African Studies*, 2(1), 19-32
- Elie, P. (2012). *Haïti : Le contrôle de la circulation illicite des armes à feu*. Repéré à <http://www.mondialisation.ca/ha-ti-le-contr-le-de-la-circulation-illicite-des-armes-feu/29305>
- Espinosa, R. (2010, 29 janvier). US Soldiers Halt Violence between Guards, Looters. *Associated Press*. Repéré à http://archive.boston.com/news/world/latinamerica/articles/2010/01/29/us_soldiers_halt_violence_between_guards_looters/
- Faedi, B. (2008). Double Weakness of Girls: Discrimination and Sexual Violence in Haiti, The. *Standford Journal of International Law.*, 44, 147-204
- Fajnzylber, P., Lederman, D., & Loayza, N. (2002). Inequality and violent crime. *Journal of Law and Economics*, 45, 1-40.
- Farmer, P. (1988). Bad blood, spoiled milk: Bodily fluids as moral barometers in rural Haiti. *American Ethnologist*, 15(1), 62-83.
- Farrell, G., & Clark, K. (2004). *What does the world spend on criminal justice?* (Rapport No. 20). Repéré à <http://www.heuni.fi/en/index/publications/heunipapers/heunipapers20.whatdoestheworldspendoncriminaljustice.html>

- Farrington, D. P. (1986). Age and crime. *Crime and justice*, 7, 189-250.
- Farrington, D. P., Langan, P. A., Wikstrom, P.-O. (1994). Changes in Crime and Punishment in America, England and Sweden between the 1980s and the 1990s. *Studies on Crime and Crime Prevention*, 3, 104-132
- Farrington, D. P., & Nuttall, C. P. (1980). Prison size, overcrowding, prison violence, and recidivism. *Journal of Criminal Justice*, 8(4), 221-231.
- Fearon, J. D., & Laitin, D. D. (2003). Ethnicity, insurgency, and civil war. *American political science review*, 97(01), 75-90.
- Feldman, R. S., & Rosen, F. P. (1978). Diffusion of responsibility in crime, punishment, and other adversity. *Law and Human Behavior*, 2(4), 313-322.
- Fisher, F.M., & Nagin, D. (1978). On the Feasibility of Identifying the Crime Function in a Simultaneous Model of Crime Rates and Sanction Levels. Dans A. Blumstein, J. Cohen & D. Nagin (Eds.), *Deterrence and Incapacitation: Estimating the Effects of Criminal Sanctions on Crime* (pp.361-399). Washington, DC : National Academy of Sciences
- Fleury, J.S. (2007). *La problématique de la réforme judiciaire en Haïti*. Littleton, MA : ICSCPress
- Forester, L.J. (2014, Juin). *Policier sociopréventif*. Présenté à la Conférence sur la police communautaire de l'Académie de Police Nationale d'Haïti. Port-au-Prince, Haïti
- Fortin, I. (2011). *Security sector reform in Haïti one year after the earthquake*. Repéré à https://www.cigionline.org/sites/default/files/ssr_issue_no1.pdf
- Fortin, I., & Pierre, Y.-F. (2008). Haïti et la réforme de la Police Nationale d'Haïti. Ottawa: North-South Institute. Repéré à: <http://www.nsi-ins.ca/wp-content/uploads/2012/10/2008-Haiti-et-la-reforme-de-la-PNH.pdf>
- Fortin, I., & Pierre, Y. F. (2011). La réforme de la police nationale et la construction démocratique en Haïti. *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, 32(1), 64-78.
- Fourie, P. and Schönteich, M. (2001). Africa's New Security Threat. HIV/AIDS and Human Security in Southern Africa. *African Security Review*, 10(1), 29-42
- Fuller, A., Texier, P., Brosseau, M., & Pierre-Louis, P. (2002). *La détention préventive prolongée en Haïti*. New York, États-Unis : Vera Institute
- Galtung, J. (1969). Violence, peace, and peace research. *Journal of Peace Research*, 6(3), 167-191.
- Gilles, A. (2008). *État, conflit et violence en Haïti: une étude dans la région de l'Artibonite*. Port-au-Prince : Communication Plus
- Gilles, A. (2012a). *Lien social, conflit et violence en Haïti*. Peace Research Institute Oslo (PRIO)

Paper. Oslo: PRIO.

- Gilles, S. (15 avril 2012b). *L'autopsie de la médecine légale en Haïti*. Le Nouvelliste. Repéré à <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/103600/Lautopsie-de-la-medecine-legale-en-Haiti>
- Gómez, A. M., Speizer, I. S., & Beauvais, H. (2009). Sexual violence and reproductive health among youth in Port-au-Prince, Haiti. *Journal of Adolescent Health, 44*(5), 508-510.
- Gomez del Prado, G., & Cusson, M. (2012). La logique du meurtre et de la peur en Colombie. *Revue internationale de criminologie et police technique et scientifique, 65* (2), 154-168
- Gopaul-McNicol, S., Benjamin-Dartigue, D., & Francois, M. (1998). Working with Haitian Canadian Families. *International Journal for the Advancement of Counselling, 20*, 231-242
- Gouvernement du Canada. (2015). *Le ministre Paradis annonce le renouvellement de l'engagement du Canada en Haïti*. Repéré à <http://www.international.gc.ca/development-developpement/countries-pays/haiti.aspx?lang=fra>
- Greenberg, D. F. (1985). Age, crime, and social explanation. *American Journal of Sociology, 1*-21.
- Greenwood, P. W., Chaiken, J.M., & Petersilia, J. (1977). *The criminal investigation process*. Lexington, MA: DC Heath.
- Haggard, S., & Tiede, L. (2011). The Rule of Law and Economic Growth: Where are We? *World Development, 39* (5), 673-685.
- Haggerty, R.A. (1989). *Haiti : A country study*. Repéré à <http://countrystudies.us/haiti/>
- Haïti Justice. (2016). *Le système judiciaire*. Repéré à <http://haitijustice.com/crij/systemejudiciare>
- Haïti Observateur. (25 octobre 2012). *Assassinat de la famille Monchéry : Des soupçons pèsent sur le gouvernement Martelly-Lamothe*. Repéré à <http://www.touthaiti.com/touthaiti-actualites/1200-assassinat-de-la-famille-monchery-des-soupcons-pesent-sur-le-gouvernement-martelly-lamothe>
- Harendorf, S., & Smit, P. (2010). Attributes of criminal justice systems-resources, performance and punitivity Dans S. Harrendorf, M. Heikskanen et S. Malby (Eds.) *International statistics on crime and justice* (pp.113-152). Helsinki: UNODC
- Harries, K. (1990). *Serious violence*. Springfield: Charles C Thomas
- Heinl, R.D., & Heinl, N.G. (1978). *Written in Blood: The Story of the Haitian People, 1492-1971*, Boston, MA: Houghton Mifflin
- Herp, M. V., Parqué, V., Rackley, E., & Ford, N. (2003). Mortality, violence and lack of access to healthcare in the Democratic Republic of Congo. *Disasters, 27* (2), 141-153.
- Hindelang, M. (1981). Variations in sex race age specific incidence rates of offending. *American Sociological Review, 46*, 461-474

- Hindin, M., Kishor, S. & Ansara D. L. (2008). *Intimate Partner Violence among Couples in 10 DHS Countries: Factors and Health Outcomes*. Repéré à <http://www.measuredhs.com/pubs/pdf/AS18/AS18.pdf>
- Hinterseer, K. (2002). *Criminal finance: The political economy of money laundering in a comparative legal context*. The Hague, Pays-Bas: Kluwer Law International.
- Hirschi, T. (1969). *Causes of Delinquency*. Berkeley, CA : University of California Press
- Hirschi, T., & Gottfredson, M. (1983). Age and the explanation of crime. *American Journal of Sociology*, 89, 552-584.
- Homicide [Def. 1]. (n.d.). *Larousse en ligne*. Dans Larousse. Repéré le 28 avril, 2015 à <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/homicide/40228>
- Huang, W.S.W., & Vaughn, M.S. (1996). Support and confidence: Public attitudes toward the police. Dans T. J. Flanagan & D. R. Longmire (Eds.), *American view of crime and justice: National public opinion survey* (pp. 31-45). Thousand Oaks: Sage.
- Human Rights Watch (HRW). (2011). *Haïti, un rendez-vous avec l'Histoire : Les poursuites Contre Jean-Claude Duvalier*. Repéré à <https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/haiti0411frForUpload.pdf>
- Human Rights Watch (HRW). (2014). Rapport semestriel sur les droits de l'homme en Haïti : Janvier-Juin 2014. Repéré à http://www.ohchr.org/Documents/Countries/HT/ExecutiveSummaryMINUSTAH-OHCHRJanuary_june2014_fr.pdf
- Human Rights Watch (HRW). (2015). *We are Dominican : Arbitrary deprivation of Nationality in the Dominican Republic*. Repéré à <https://www.hrw.org/report/2015/07/01/we-are-dominican/arbitrary-deprivation-nationality-dominican-republic>
- Hughes, G., & Rowe, M. (2007). Neighbourhood policing and community safety Researching the instabilities of the local governance of crime, disorder and security in contemporary UK. *Criminology and Criminal Justice*, 7(4), 317-346.
- Hurbon, L. (2001). Current evolution of relation between religion and politics in Haiti. Dans P. Taylor (ed.) *Nation Dance: Religion, Identity and Cultural Difference in the Caribbean* (pp.119-128). Bloomington: Indiana University Press
- Hurbon, L. (2004). *Religions et lien social: l'Église et l'État moderne en Haïti*. Paris: Éditions du Cerf.
- Immigration and Refugee Board of Canada (IRB). (2015). Haiti: Revenge committed by gangs or by other organized crime structures; capacity of gangs or other organized crime structures to trace their targets, including if the targets return to Haiti after a long absence (Rapport HTI105162.FE). Repéré à <http://www.irb-cisr.gc.ca/Eng/ResRec/RirRdi/Pages/index.aspx?doc=455972&pls=1>
- Infanticide [Def. 1]. (n.d.). *Larousse en ligne*. Dans Larousse. Repéré le 28 avril, 2015

à <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/infanticide/42878>

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI). (2014). *Enquête sur les conditions de vie des ménages après séisme (ECVMAS 2012)*. Repéré à <http://www.ihsi.ht/pdf/ecvmass/analyse/SYNTH%C3%88SE%20DES%20PREMIERS%20RESULTATS.pdf>

Institute for Economics and Peace. (2015). *Global Peace Index 2015: Measuring peace, its causes and its economic value*. Repéré à http://static.visionofhumanity.org/sites/default/files/Global%20Peace%20Index%20Report%202015_1.pdf

Institute for Security Studies. (2005). *Paying for crime: South African spending on criminal justice* (Rapport No. 115). Repéré à <https://www.files.ethz.ch/isn/99199/115.pdf>

Instituto Nacional de Estadística. (2012). *Primera encuesta nacional de inmigrantes en la República Dominicana*. Repéré à <http://countryoffice.unfpa.org/dominicanrepublic/drive/InformeENI-2012-General.pdf>

Inter-American Commission on Human Rights. (2002). *Report on terrorism and human rights*. Repéré à <http://www.cidh.org/terrorism/eng/toc.htm>

International Centre for Prison Studies (ICPS). (2015). *World prison brief: Haiti*. Repéré à <http://www.prisonstudies.org/country/haiti>

International Crisis Group (ICG). (2005). *Spoiling Security in Haiti* (Rapport No. 13). Bruxelles: ICG

International Crisis Group (ICG). (2011a). *Garantir la sécurité en Haïti : réformer la police* (Rapport no 26). Port-au-Prince et Bruxelles : ICG.

International Crisis Group (ICG). (2011b). *Keeping Haiti Safe: Justice Reform* (Rapport no. 27). Port-au-Prince et Bruxelles: ICG.

International Monetary Fund. (2008). *Haiti: Poverty reduction strategy pape* (Rapport no 08/115) (p. 277). Washington, Dc. Repéré à <https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2008/cr08115.pdf>

Interpol. (2016). *Policía Nacional de la República Dominicana*. Repéré à <http://www.interpol.int/Member-countries/Americas/Dominican-Republic>

Jadotte, E. (2006). *Income Distribution and Poverty in the Republic of Haiti* (Rapport No 2006-13). Repéré à <https://ideas.repec.org/p/lvl/pmmacr/2006-13.html>

Jadotte, E. (2007). *Characterization of inequality and poverty in the Republic of Haiti*. *Estudios sociales*, 15(29), 07-56.

James, E. C. (2010). *Democratic insecurities: Violence, trauma, and intervention in Haiti*. Berkeley, CA : University of California Press.

- Jean Claude, M. (2007). L'accès à la justice en Haïti (Mémoire de maîtrise, Université d'État d'Haïti). Repéré à http://data0.eklablog.com/martheJeanclaude/mod_article3760485_1.pdf
- Joseph, W. (2011). The effects of brain drain on Haiti (Article non publié). Repéré à http://drum.lib.umd.edu/discover?field=author&query=joseph&filtertype=author&filter_relational_operator=equals&filter=Joseph%2C+Whitney
- Jovin, J.P. (2007). *Étude de faisabilité sur la réglementation des permis et détention des ports d'armes en Haïti* (Mémoire de maîtrise, École Nationale d'Administration Publique). Repéré à archives.enap.ca/bibliotheques/2014/05/030623552.pdf
- Kalyvas, S. N. (2006). *The logic of violence in civil war*. Cambridge: Cambridge University Press
- Kanazawa, S., & Still, M. C. (2000). Why men commit crimes (and why they desist). *Sociological Theory*, 18(3), 434-447.
- Karp, A. (2007). Completing the Count: Civilian firearms. Dans *Small Arms Survey: Small Arms Survey 2007: Guns and the City*. (pp.39-71). Cambridge: Cambridge University Press.
- Karp, A. (2012a). Measurement and use of statistical data to analyze small arms in the Caribbean and Latin America. Mexico City: UNODC- INEGI. Repéré à http://www.gunpolicy.org/documents/doc_download/5709-report-to-the-unodc-inegi-center-of-excellence.
- Karp, A. (2012b). 'Estimated Civilian Gun Ownership.' Measurement and Use of Statistical Data to Analyze Small Arms in the Caribbean and Latin America. Mexico City: UNODC-INEGI. Repéré à <http://www.gunpolicy.org/fr/firearms/region/haiti>
- Kelland, A., & Lunde, H. (2009). Population and households of Haiti. Dans H. Lunde (Ed.), *Haiti Youth Survey 2009 Volume II: Analytical Report* (pp.25-64). Repéré à <http://www.fafo.no/index.php/nb/zoo-publikasjoner/fafo-rapporter/item/haiti-youth-survey-2009>
- Kirmayer, L. J. (2007). Psychotherapy and the cultural concept of the person. *Transcultural Psychiatry*, 44(2), 232-257
- Kolbe, A. R., & Hutson, R. A. (2006). Human rights abuse and other criminal violations in Port-au-Prince, Haiti: a random survey of households. *The Lancet*, 368(9538), 864-873.
- Kolbe, A. et Muggah, R. (2011). Securing the State: Haiti Before and After the Earthquake. Dans *Small Arms Survey (Ed.), Small Arms Survey 2011* (pp.229-259). Genève: Small Arms Survey
- Kolbe, A.R, Muggah, R., Hutson, R.A., James, L., Puccio, M., Trzcinski, E., ... Jean Noel, R. (2010). *Assessing Needs After the Quake: Preliminary Findings from a Randomized Survey of Port-au-Prince Households*. Repéré à <http://www.alnap.org/pool/files/results-of-a-random-survey-of-haitian-households.pdf>.
- Kolbe, A.R, Muggah, R., Puccio, M. (2012). *The Economic Costs of Violent Crime in Urban Haiti: Results from Monthly Household Surveys August 2011- July 2012*. Repéré à https://igarape.org.br/pdf/economic_costs_violent_crime_in_urban_haiti.pdf

- Kovats-Bernat, J. C. (2006). *Sleeping Rough in Port-au-Prince: An Ethnography of Street Children & Violence in Haiti*. Gainesville, FL: University Press of Florida.
- Krohn, M. D. (1976). Inequality, Unemployment and Crime: A Cross-National Analysis. *The Sociological Quarterly*, 17(3), 303-313.
- Kurbin, C. E. (2003). Structural covariates of homicide rates: Does type of homicide matter?. *Journal of research in crime and delinquency*, 40(2), 139-170
- Kubrin, C. E., & Weitzer, R. (2003b). Retaliatory Homicide : Concentrated Disadvantage and Neighborhood Culture. *Social Problems*, 50 (2), 157-180.
- Kühn, A., Böhme, D., Kummer, B. Lorentz., Schüring, J., & Thaler, K. (2013). *Promotion de la société civile et résilience en Haïti – La contribution de la société civile à l'augmentation de la résilience dans des conditions de fragilité étatique* (Rapport no S257). Port-au-Prince/Berlin : Centre pour le Développement Rural. Repéré à <http://edoc.hu-berlin.de/series/sle/257/PDF/257.pdf>
- Labelle, M. (1987). *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti* (Vol. 4). Montréal: Presses de l'Université de Montréal
- LaFree, G. (1999). A summary and review of cross-national comparative studies of homicide. Dans D. Smith et M.A. Zahn (Eds.). *Homicide: A sourcebook of social research*, (pp. 125-145). Thousand Oaks: Sage Publications
- Laguerre, M. S. (1993). *The military and society in Haiti*. London: Springer
- Lane, R. (1979). *Violent death in the city: Suicide, accident, and murder in nineteenth-century Philadelphia*. Cambridge: Harvard University Press
- Land, K. C., McCall, P. L., & Cohen, L. E. (1990). Structural covariates of homicide rates: Are there any invariances across time and social space. *American Journal of Sociology*, 95, 922-963.
- Le Moniteur. (2003, 5 juin). *Loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants*. Repéré à <https://www.hsph.harvard.edu/population/trafficking/haiti.traf.03.doc>
- Lechtenberg, S.(1996). *An overview of the Haitian justice system*. Kansas: University of Kansas Libraries
- Lindsay, R. (2008, 4 mars). Haiti's image of fear 'a big myth' to some. *The Washington Times*. Repéré à <http://www.ijdh.org/2008/03/archive/briefing-haitis-image-of-fear-a-big-myth-to-some/>
- Lubin, F.A. (2016). *Fin du mandat de la MINUSTAH en Haïti*. Repéré à <http://canadahaitiaction.ca/content/fin-du-mandat-de-la-minustah-en-ha%C3%Afti>
- Lundahl, M. (1989). History as an obstacle to change: The case of Haiti. *Journal of Inter-American Studies and World Affairs*, 31 (1-2), 1-21

- Luzincourt, K. and Gulbrandson, K. (2010). *Education and Conflict in Haiti: Rebuilding the Education Sector after the 2010 Earthquake* (Rapport no 245). Washington, DC: United States Institute of Peace (pp.1-20). Repéré à <http://www.usip.org/sites/default/files/sr245.pdf> [Accessed 15 Aug. 2015]
- MacKellar, F. L. (2003). Homicide and Suicide. Dans P. Demeny and G. McNicoll, (Eds.), *Encyclopedia of Population, vol. 1* (496-499). New York, NY: Thomson Gale
- Mayhew, P. (2003). Operation of the criminal justice system. Dans K. Aromaa, S. Leppa, S. Nevala, & N. Ollus (Eds.), *Crime and criminal justice systems in Europe and North America 1995-1997*. Helsinki: Heuni
- Malone, M. F.T. (2010). The Verdict Is In: The Impact of Crime on Public Trust in Central American Justice Systems. *Journal of Politics in Latin America*, 2 (3)
- Marcelin, L.H. (2012). In the name of the nation: ritual, blood, and the political habitus of violence in Haiti. *American Anthropologist*, 114(2), 253-266
- Marcelin, L. H. (2015). Violence, Human Insecurity, and the Challenge of Rebuilding Haiti. *Current Anthropology*, 56(2), 230-255
- Margesson, R., & Taft-Morales. M. (2010). *Haiti Earthquake: Crisis and Response*. Repéré à <https://www.fas.org/sgp/crs/row/R41023.pdf>
- Marotte, C. (2013). *Haïti : résumé des observations sur la sécurité et la violence à Haïti*. Repéré à <http://irb-cisr.gc.ca/Fra/ResRec/RirRdi/Pages/index.aspx?doc=454617>
- McElroy, J.L. (2000, 6 janvier). The Caribbean Narco-economy. *Christian Science Monitor*. Repéré à <http://www.csmonitor.com/2000/0106/p9s2.html>
- Médecins Sans Frontières (MSF). (2005). War Surgery in Port-au-Prince, Haiti, Repéré à <http://www.doctorswithoutborders.org/news-stories/voice-field/dr-jean-paul-dixmeras-war-surgery-port-au-prince-haiti>
- Merton, R.K. (1957). *Social Theory and Social Structure, rev. ed.* New York: Free Press.
- Messner, S. F., & Tardiff, K. (1986). Economic inequality and levels of homicide: An analysis of urban neighborhoods. *Criminology*, 24, 297-317.
- Messner, S. F. (1982). Poverty, inequality, and the urban homicide rate: Some unexpected findings. *Criminology*, 20, 103-114.
- Messner, S. F., & Rosenfeld, R. (1997). Political restraint of the market and levels of criminal homicide: A cross-national application of institutional anomie theory. *Social Forces*, 75, 1393-1416.
- Métraux, A. (1958). *Le Vaudou Haïtien*. Paris : Gallimard
- Meudec, M. (2007). Corps, violence et politique en Haïti. *Aspects sociologiques*, 14 (1), 33-57

- Miller, Z. (2008). Effects of Invisibility: In Search of the 'Economic' in Transitional Justice, *International Journal of Transitional Justice* 2 (3), 266-291
- MINUSTAH. (2012). *Historique de l'opération MINUSTAH*. Repéré à <http://www.operationspaix.net/94-historique-minustah.html>
- MINUSTAH. (2013). *Phénomène de lynchages : Une « justice populaire » qui mine la société haïtienne*. Repéré à <http://www.ohchr.org/Documents/Countries/HT/MINUSTAHFebruary2013.pdf>
- MINUSTAH. (2014). L'effectif de la PNH. [Fichier de données]
- Moïse, C. (2007). La question de l'armée et les clauses problématiques de la Constitution, *Le Matin*. Repéré à <http://newsgroups.derkeiler.com/Archive/Soc/soc.culture.haiti/2007-11/msg00040.html>
- Montas, R. (2005). *La pauvreté en Haïti : situation, causes et politiques de sortie*. Repéré à http://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/25746/LCMEXR879f_fr.pdf?sequence=1
- Mora-Báez, J. (2003, October). *Agricultural Growth and Poverty Reduction*. Présenté à Roles of Agriculture Project International Conference, Rome, Italy
- Morton, R. J., Tillman, J.M., & Gaines, S.J. (2014). *Serial Murder: Pathways for Investigations*. Washington, D.C.: Federal Bureau of Investigation
- Moser, C.O.N. (2006). Reducing urban violence in developing countries. Washington, DC: Brookings Institution
- Moser, C. O., & Holland, J. (1997). *Urban poverty and violence in Jamaica*. Washington, DC: World Bank Publications.
- Mucchielli, L. (2002). Les homicides. Dans L. Mucchielli et P. Robert. *Crime et sécurité : l'état des savoirs* (148-157). Paris : La Découverte
- Muggah, R. (2005). Securing Haiti's Transition: Reviewing Human Insecurity and the Disarmament, Demobilization and Reintegration. Repéré à <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/B-Occasional-papers/SAS-OP14-Haiti-EN.pdf>
- Muggah, R. (2009). Du vin nouveau dans de vieilles bouteilles? L'analyse de l'impasse de la gouvernance en Haïti. *Telescope*, 15 (2), 41-50
- Najman, C. (2008). Transe, sang, danse. Dans J. Hainard, P. Mathez & O. Schinz (eds.). *Vodou* (pp. 115-141). Genève: Infolio, Musée d'ethnographie de Genève.
- Nations Unies. (1948). Déclaration universelle des droits de l'homme. Repéré à <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>
- Nations Unies. (2015). *La tenue des élections en 2015 est cruciale pour l'avenir d'Haïti, estiment devant le Conseil la Représentante spéciale et l'ensemble des délégations*. Repéré à <http://www.un.org/press/fr/2015/cs11822.doc.htm>
- Nicholls, D. (1996). *From Dessalines to Duvalier: race, colour, and national independence in*

Haiti. New Brunswick, NJ : Rutgers University Press

- Nivette, A. E. (2011). Cross-national predictors of crime: A meta-analysis. *Homicide Studies*, 15(2), 103-131
- N'Zengou-Tayo, M.J. (1998). *Fanm se poto mitan*: Haitian woman is the pillar of society. *Fem Review*, 59: 118-142
- Olivier, L.-J. (2016, 16 mars). Insécurité : La police debout contre les bandits. *Le Nouvelliste*. Repéré à <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/156708/Insecurite-La-police-debout-contre-les-bandits>
- Organisation des États Américains (2016a). *La Constitution de la République d'Haïti 1987*. Repéré à https://www.oas.org/juridico/mla/fr/hti/fr_hti-int-txt-const.html
- Organisation des États Américains (2016b). *Code d'Instruction Criminelle*. Repéré à https://www.oas.org/juridico/mla/fr/hti/fr_hti_mla_instruction.html
- Organisation des États Américains (2016c). *Code Pénal*. Repéré à https://www.oas.org/juridico/mla/fr/hti/fr_hti_penal.html
- Organisation des Nations Unies. (2008b). *Rapport du Secrétaire Général sur la Mission de Stabilisation en Haïti* (Rapport No. S/2008/586). New York : ONU.
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Repéré à http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/42545/1/9242545619_fre.pdf
- Organization of American States. (2012). Report on Citizen Security in the Americas. Repéré à <https://adamblackwell.files.wordpress.com/2015/06/report-on-citizen-security-2012.pdf>
- Overseas Security Advisory Council. (2014). *Eastern Caribbean 2015 Crime and Safety Report*. Repéré à: <https://www.osac.gov/pages/ContentReportDetails.aspx?cid=15745>
- Ouimet, M. (1999). L'évolution des crimes violents au Québec entre 1962 et 1996. Dans J. Proulx, M. Cusson et . Ouimet (Dir.), *Les violences criminelles* (pp. 41-59). Québec: Les Presses de l'Université Laval
- Ouimet M. (2010, Novembre). *Six cent mille macchabées: configurations et explications des variations du taux d'homicide à travers le monde en 2004*. Conférence au Centre International de Criminologie Comparée, Montréal, Canada.
- Ouimet, M. (2011). Un monde d'homicides. *Revue Champ pénal*, 8. Repéré à <https://champpenal.revues.org/7966?lang=en>
- Ouimet, M. (2012). A World of Homicides : The Effect of Economic Development, Income Inequality, and Excess Infant Mortality on the Homicide Rate of 165 Countries in 2010. *Homicide Studies*, 16 (3), 238-258
- Ouimet, M., & Montmagny-Grenier, C. (2014). Homicide and Violence—International and

- Cross-National Research: The Construct Validity of the Results Generated by the World Homicide Survey. *International Criminal Justice Review*, 24(3), 222-234.
- Pampel, F. C., & Gartner, R. (1995). Age structure, socio-political institutions, and national homicide rates. *European Sociological Review*, 11, 243-260.
- Park, R. E., Burgess, E. W., & McKenzie, R. D. (1925). *The city*. Chicago : The University of Chicago Press
- Parricide [Def. 1]. (n.d.). *Larousse en ligne*. Dans Larousse. Repéré le 28 avril, 2015 à <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/parricide/58328>
- Paugam, S. (2008). *Le lien social*. Paris : Presses Universitaires de France (Collection Que sais-je).
- Paulino, E. (2006). Anti-Haitianism, Historical Memory, and the Potential for Genocidal Violence in the Dominican Republic. *Genocide Studies and Prevention*, 1(3), 265-288.
- Péan, L. (27 juin 2014). Gouvernance et développement économique en Haïti (1 de 5). *Alterpresse*. Repéré à <http://www.alterpresse.org/spip.php?article16650#.V7CtPjW8p2A>
- Pécaut, D. (2008). *Les FARC une guérilla sans fins?* Paris : Lignes de force.
- Perito, R., & Maly, G. (2007). *Haiti's Drug Problem*. Washington D.C.: United States Institute of peace. Repéré à <http://www.usip.org/publications/haitis-drug-problem>
- Phillips, N. (2015). The Vital Role of Grassroots Movements in Combatting Sexual Violence and Intimate Partner Abuse in Haiti Dans R. Goel et L. Goodmark (Dir.), *Comparative Perspectives on Gender Violence: Lessons from Efforts Worldwide* (pp.43-58). New York, NY: Oxford University Press
- Podur, J., & Robinson, W. I. (2012). *Haiti's new dictatorship: The coup, the earthquake and the UN occupation*. London: Pluto Press.
- Ponsar, F., Ford, N., Van Herp, M., Mancini, S., & Bachy, C. (2009). Mortality, violence and access to care in two districts of Port-au-Prince, Haiti. *Conflict and Health*, 3(4), 1-6
- Pierre, Y.-F., Smucker, G.R., & Tardieu, J.-F. (2009). Lost childhoods in Haiti : Quantifying child trafficking, restavèks & victims of violence. Port-au-Prince: Pan American Development Foundation.
- Prest, S. (2005). *Upheaval in Haiti: The Criminal Threat to Canada*. Ottawa: Criminal Intelligence Service Canada
- Pridemore, W. A. (2008). A methodological addition to the cross-national empirical literature on social structure and homicide: A first test of the poverty-homicide thesis. *Criminology*, 46, 133-154
- Pridemore, W. A. (2011). Poverty matters: A reassessment of the inequality–homicide relationship in cross-national studies. *British journal of criminology*, 51(5), 739-772

- Pridemore, W. A., & Trent, C. L. (2010). Do the invariant findings of Land, McCall, and Cohen generalize to cross-national studies of social structure and homicide?. *Homicide Studies*, 14(3), 296-335
- Raphael, S., & Winter-Ebmer, R. (2001). Identifying the effect of unemployment on crime. *Journal of Law and Economics*, 44(1), 259-283
- Raynor, G. (15 janvier 2010). Haiti earthquake: anger turns to violence on the streets. *The Telegraph*. Repéré à <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/centralamericaandthecaribbean/haiti/6999091/Haiti-earthquake-anger-turns-to-violence-on-the-streets.html>
- Riedel, M. (1990). Nationwide homicide data sets: An evaluation of the uniform crime reports and National Center for Health Statistics data. Dans D. Mac Kenzie, P. Baunach, & R. Roberg, *Measuring crime: Large-scale, long-range efforts* (pp. 175-205). Albany, NY: State University of New York Press.
- Renton, A. (2007, December 2). The Rape Epidemic. *Guardian*. Repéré à <http://www.guardian.co.uk/lifeandstyle/2007/dec/02/women.features3>.
- Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH). (2006). *Regard sur la situation générale des droits humains en Haïti sous le gouvernement intérimaire*. Port-au-Prince : RNDDH
- Réseau National de la Défense des Droits Humains (RNDDH). (2010). *Le RNDDH présente l'état des lieux du parc carcéral haïtien*. Repéré à rnddh.org/content/uploads/2012/04/Rapport-prison-2010.pdf
- Réseau National de la Défense des Droits Humains (RNDDH). (2012). *Affaire Brandt: Le RNDDH exige l'aboutissement de l'enquête ouverte et le jugement de tous les membres du gang*. Repéré à http://rnddh.org/content/uploads/2012/11/Affaire_Brandt-nov20121.pdf
- Réseau National de la Défense des Droits Humains (RNDDH). (2013). *Bilan des réalisations de l'Appareil Judiciaire au cours de l'année judiciaire 2012 – 2013* (Rapport No. A13-4). Repéré à : <http://rnddh.org/content/uploads/2013/10/Rapport-justice-20131.pdf>
- Réseau National de la Défense des Droits Humains (RNDDH). (2014). *Fonctionnement de l'Appareil judiciaire au cours de l'année 2013-2014* (Rapport No. A14-9). Repéré à : <http://rnddh.org/content/uploads/2014/10/Rapport-Assises-Oct-2014.pdf>
- Réseau National de la Défense des Droits Humains (RNDDH). (2016). *Élections 2015 : Le RNDDH questionne la moralité de certains candidats*. Repéré à <http://rnddh.org/content/uploads/2015/06/5-Elections-moralit%C3%A9-candidats-2-jun-2015.pdf>
- Rogers, M. L., & Pridemore, W. A. (2015). The (Null) Effects of Percent Young on 15 to 24 Age-Specific and Male-and Female-Specific Cross-National Homicide Rates. *Homicide Studies*, 20 (3), 257-292
- Rothmann, S. (2006). Expectations of, and satisfaction with, the South African police service in

- the North West Province. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 29(2), 211-225
- Rubin, I. S. (2009). *The politics of public budgeting: Getting and spending, borrowing and balancing*. Washington, DC: CQ Press
- Saint-Louis, L. (2004). *State of the judiciary report: Haiti 2002-2003*. Arlington, VA: IFES. Repéré à http://ifes.org/sites/default/files/soj_haiti_english_final.pdf
- Salmi, J. (2000). Equity and quality in private education: The Haitian paradox. *Compare*, 30(2), 163-178.
- Sampson, R. J. (1986). Crime in cities: The effects of formal and informal social control. *Crime and justice*, 8, 271-311.
- Sampson, R. J., & Groves, W. B. (1989). Community structure and crime: Testing social-disorganization theory. *American journal of sociology*, 94 (4), 774-802
- Salinas, E., & Booth, J. A. (2011). Micro-social and contextual sources of democratic attitudes in Latin America. *Journal of Politics in Latin America*, 3(1), 29-64
- Schuberth, M. (2015). A transformation from political to criminal violence? Politics, organised crime and the shifting functions of Haiti's urban armed groups. *Conflict, Security & Development*, 15(2), 169-196.
- Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM). (2012). *Document budgétaire 2012*. Repéré à http://www.spvm.qc.ca/upload/documentations/Tableaux_sommaires_-_Commissions_2012_SPVM.pdf
- Shaw, C. R., & McKay, H.D. (1942). *Juvenile delinquency and urban areas; A study of rates of delinquents in relation to differential characteristics of local communities in American cities*. Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Sherman, L. W. (1992). Attacking crime: police and crime control. *Crime and justice*, 159-230.
- Siméon, A. (2006). *Pauvreté, croissance et inégalité en Haïti dynamique et décomposition sectorielle*. (Mémoire de maîtrise). Disponible sur <http://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/301>
- Snyder, H.N. (2012). Arrest in the United States, 1990-2010. Washington, DC: Bureau of Justice Statistics. Repéré à <http://www.bjs.gov/content/pub/pdf/aus9010.pdf>
- Skogan, W. G. (1976). Efficiency and effectiveness in big-city police departments. *Public administration review*, 36 (3), 278-286.
- Sletten, P., & Egset, W. (2004). *Poverty in Haiti*. (Rapport No. 31). Repéré à <http://haiti-now.org/wp-content/uploads/2012/08/Poverty-In-Haiti-FAFO-2004.pdf>
- Smith, Gélinau et Seligson. (2012). *La culture politique de la démocratie en Haïti et dans les Amériques, 2012 : Vers l'égalité des chances*. Nashville, TN: Agence américaine pour le développement.

- Soares, R.R. (2005). Measuring corruption: validating subjective surveys of perceptions. Dans Transparency International (Dir.), *Global Corruption Report 2005. Corruption in construction and post-conflict reconstruction* (pp.289-291). New York: Cambridge University Press.
- Sprott, J. B., & Doob, A. N. (2009). The effect of urban neighborhood disorder on evaluations of the police and courts. *Crime & Delinquency*, 55(3), 339-362
- Statistique Canada. (2010a). *Définitions* (Rapport 85-002-x). Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/definitions-fra.htm>
- Statistique Canada. (2010b). *Criminal victimization in Canada, 2009* (Rapport 85-002-X). Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-eng.htm>
- Statistique Canada. (2014a). *Police resources in Canada, 2013* (Rapport 85-002-x). Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2014001/article/11914-eng.htm>
- Statistique Canada. (2014b). *Enquête sur l'homicide* (Rapport No. 85-002-X20140011410). Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/legal01-fra.htm>.
- Statistique Canada. (2015). *Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)*. Repéré à http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3302
- Stromsen, J.M., & Trincellito, J. (2003). *Building the Haitian National Police: A Retrospective and Prospective View* (Haiti Papers No.6). Washington, DC : Programs in International Affairs at Trinity College.
- Sylvain, P. (2007). Heterodoxical Haiti and structural violence: Fanonian reflections. *Human Architecture Journal of the Sociology of Self-Knowledge*, 5(3), 331–340.
- Transparency International. (2014). *Corruption perceptions index 2014*. Repéré à <https://www.transparency.org/cpi2014/results>
- Trouillot, M. (1990), *Haiti. State against Nation: The Origins and Legacy of Duvalierism*, New York, NY: Monthly Review Press
- Unité de lutte contre la corruption (ULCC). (n.d.). *Réalisations majeures de l'ULCC pour l'exercice 2007-2008*. Repéré à <http://ulcc.gouv.ht/wp-content/uploads/2012/06/R%C3%A9alisations-majeures-2008-2009.doc>
- Unité de la Lutte Contre la Corruption (ULCC). (2010). *Gouvernance et Corruption en Haïti Résultats de l'Enquête Diagnostique sur la Gouvernance*. Repéré à <http://ulcc.gouv.ht/wp-content/uploads/2014/02/Enquete-corruption-et-gouvernance-2005.pdf>
- Unité de lutte contre la corruption (ULCC). (2011). *État des lieux de la lutte contre la corruption 2004-2011*. Repéré à <http://ulcc.gouv.ht/wp-content/uploads/2012/06/Etat-des-lieux-corruption-2004-%C3%A0-2011.doc>
- United States Department of State. (2005). U.S. Department of State 2005 Trafficking in Persons

- Report – Haiti. Washington, D.C.: United States Department of State
<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?docid=4680d847c>
- UNICEF. (2014). Haïti : Statistiques. Repéré à
http://www.unicef.org/french/infobycountry/haiti_statistics.html
- UNICEF. (2015). Haïti en chiffre. Repéré à
http://www.unicef.org/haiti/french/overview_16366.htm
- United Nations. (2000). *Integration of the human rights of women and the gender perspective: Violence against women. Report on the Mission to Haiti*. Geneva, Switzerland: Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights
- United Nations. (2006). *Integrated disarmament, demobilization and reintegration standards*. Repéré à <http://cpwg.net/wp-content/uploads/sites/2/2013/08/UN-2006-IDDRS.pdf>
- United Nations Development Programme (UNDP). (2016). *L'IDH ajusté aux inégalités (IDHI)*. Repéré à <http://hdr.undp.org/en/composite/IHDI>
- Universes on Universe. (2010). *The history of Haiti and Voudou*. Repéré à <http://universes-in-universe.org/eng/specials/2010/vodou/history>
- UNODC. (2014). The global study on homicide 2013. New York, NY: UN.
- Uribe, M.V. (2004). *Anthropologie de l'inhumanité. Essai sur la terreur en Colombie*. Paris : Calmann Lévy
- Van Reeve, P. (2004). Policing extensions in Latin America. Dans D. K. Koonings & D. Kruijt (Eds.), *Armed actors: Organized violence and state failure in Latin America* (pp. 33-51). London, UK :Zed Books
- Van Schendel, W. & Abraham, I. (eds), (2005). *Illicit flows and criminal things: States, borders and the other side of globalization*. Bloomington: Indiana University Press
- Veblen, T. (1934). *The theory of the leisure class*. New York: Macmillan
- Verné, N. (10 décembre 2012). Assassinat de Jules Edouard Moscoso à Léogâne. *Le Nouvelliste*. Repéré à <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/111565/Assassinat-de-Jules-Edouard-Moscoso-a-Leogane>
- Vieraitis, L. M. (2000). Income inequality, poverty, and violent crime: A review of the empirical evidence. *Social Pathology*, 6(1), 24-45
- Vigil, J.D. (2003). Urban street gang. *Annual Review of Anthropology*, 32, 225–242
- Vigil, M.S. (2000, 12 avril). *Testimony before the House Committee on Government Reform, Subcommittee on Criminal Justice, Drug Policy and Human Resource*. Repéré à http://fas.org/irp/congress/2000_hr/ct041200.htm
- Vonarx, N. (2008). Le Vodou haïtien comme système de soins, nouvelle lecture. Dans J. Hainard,

- P. Mathez & O. Schinz (eds.). *Vodou* (pp. 177-197), Geneva: Infolio, Musée d'ethnographie de Genève.
- Wah, T. (2004). *À la recherche d'un consensus après 200 ans d'indépendance : La structure du système social Haïtien et les défis du développement*. Austin, TX : New Era Publishing
- Weisburd, D., & Eck, J. E. (2004). What can police do to reduce crime, disorder, and fear?. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 593(1), 42-65.
- Weitzer, R., & Tuch, S. A. (2005). Determinants of public satisfaction with the police. *Police quarterly*, 8 (3), 279-297.
- Wolfgang, M., & Ferracuti, F. (1967). *The Subculture of Violence*. London: Tavistock
- World Bank. (2006a). *Social Resilience and State Fragility in Haiti : A Country Social Analysis* (Rapport no 36069–HT). Repéré à http://siteresources.worldbank.org/SOCIALANALYSIS/1104894-1115795935771/20938696/Haiti_CSA.pdf
- World Bank. (2006b). Haiti: Options and Opportunities for Inclusive Growth (Rapport no 36344). Washington, DC: World Bank. Repéré à <http://documents.worldbank.org/curated/en/2006/06/7100364/haiti-options-opportunities-inclusive-growth-country-economic-memorandum>
- World Bank. (2011). *World Development Report 2011. Conflict, Security, and Development*, Washington, D.C. : The World Bank.
- World Bank. (2012). *Haiti tackles business reforms to boost recovery, job creation*. Repéré à <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2012/11/05/business-haiti-recovery-jobs>
- World Bank (2014). Haiti. Repéré à <http://povertydata.worldbank.org/poverty/country/HTI>
- World Bank. (2014b). *Investing in People to Fight Poverty in Haiti: Reflections for Evidence-based Policy Making*. (Rapport No 21519). Repéré à http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Poverty%20documents/Haiti_PA_overview_web_EN.pdf
- World Bank. (2016). *GDP at market prices (current US\$)*. Repéré à <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD>
- World Food Programme (WFP). (2016). *The Republic of Haiti : Current issues and what the World Food Programme is doing*. Repéré à <http://www.wfp.org/countries/haiti>
- Zéphyr, P.M.D., Pierre, Y.-F., Córdova Guillen, A., & Seligson, M.A. (2007). *Culture Politique de la Démocratie en Haïti: 2006*. Tennessee : Vanderbilt University

Annexe 1 : Grille de codification des données de la CÉ-JILAP

Pays de l'événement

Nom du codificateur (Nom, Prénom)

Date de l'événement (2012.12.31)

E4. Ville ou région

E2. Le cas est codé à partir de :

- Article de journal
 Rapport de police
 Rapport au tribunal

Nom du journal

E7. Nombre total de victimes décédées dans cet événement

E8. Nombre total de suspects ayant pris part au crime

Lieu de l'événement :

- Dans une résidence privée ou chambre d'hôtel
 Dans un lieu semi public (café, restaurant, école, autobus, hôpital ...)
 Dans un lieu public (rue, parc)
 On ne sait pas, le corps été déplacé

Victimes: Rapporter l'information pour les trois premières victimes

V1. Sexe de la victime

	Victime 1	Victime 2	Victime 3
Homme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Femme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non identifiable ou inconnu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

V2. Age de la victime

	Victime 1	Victime 2	Victime 3
0-12 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13-17 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18-29 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30-39 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40-49 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
50 ans et plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

V3. La victime est-elle identifiée comme faisant partie d'un groupe ethnique minoritaire ?

- Victime 1 Victime 2 Victime 3
 Oui
 Non

V4. Arme ayant causé la mort

	Victime 1	Victime 2	Victime 3
Arme à feu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arme blanche (couteau, pic)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Objet contondant (bâton, roche)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A mains nues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (poison, noyade, feu, explosion)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

V5. La victime occupait-elle une fonction particulière ayant mené à son meurtre

	Victime 1	Victime 2	Victime 3
Policier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soldat, milicien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Agent de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avocat ou juge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Politicien, maire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Militant politique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Journaliste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Religieux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Homme d'affaire, commerçant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prostituée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chauffeur taxi ou transport de fonds	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendeur de drogues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Itinérant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tuée parce que jugée différente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

V6. La victime est-elle identifiée comme un criminel

	Victime 1	Victime 2	Victime 3
Clairement identifié comme criminel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soupons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aucune mention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Suspects: Rapporter l'information pour les trois premiers suspects

S1. Est-ce que la police a identifié au moins un suspect dans cet affaire ?

- Oui
 Non

S2. Sexe du suspect

	Victime 1	Victime 2	Victime 3
Homme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Femme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S3. Age du suspect

	Suspect 1	Suspect 2	Suspect 3
0-12 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13-17 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18-29 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30-39 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40-49 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
50 ans et plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S4. Le suspect est-elle identifié comme un criminel

	Suspect 1	Suspect 2	Suspect 3
Clairement identifié comme criminel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soupons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S5. Quelle est la nature du lien entre le suspect et la principale victime :

	Suspect 1	Suspect 2	Suspect 3
Lien familial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amoureux, ex-amoureux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ami, connaissances, collègues de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suspect et victime dans le milieu criminel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le suspect et la victime sont des étrangers (ne se connaissent pas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S6. Dans les cas avec un seul meurtrier, celui-ci :

- S'est suicidé
 A tenté de se suicider

E9. Globalement, de quel type d'homicide s'agit-il. Vous pouvez cocher plusieurs cases :

<input type="checkbox"/> Meurtre conjugal : triangle amoureux, rupture, jalousie
<input type="checkbox"/> Drame familial : enfants, parents ou conjoint tué
<input type="checkbox"/> Durant une beuverie ou intoxication
<input type="checkbox"/> Durant un vol
<input type="checkbox"/> Durant un viol
<input type="checkbox"/> Durant une querelle, une rixe, une bataille
<input type="checkbox"/> Meurtrier souffrant d'un épisode de maladie mentale
<input type="checkbox"/> Règlement de compte entre criminels
<input type="checkbox"/> Vengeance : la victime a été punie pour un geste qu'elle a posé
<input type="checkbox"/> Acte terroriste
<input type="checkbox"/> Durant une émeute ou manifestation
<input type="checkbox"/> Voleur ou criminel tué par les citoyens (lynchage)
<input type="checkbox"/> Voleur ou criminel abattu par les policiers ou agents de sécurité
<input type="checkbox"/> Lié à la sorcellerie : exécution d'un prétendu sorcier
<input type="checkbox"/> Lié à la sorcellerie : personne tuée par sorcier
<input type="checkbox"/> Meurtre de personne marginalisée (SDF, itinérant, prostituée,
<input type="checkbox"/> Meurtre lors d'un raid mené par groupe criminel
<input type="checkbox"/> Meurtre lors d'un raid mené par groupe politique
<input type="checkbox"/> Meurtre lors d'un raid mené par groupe policier ou gouvernemental

Description textuelle de l'incident (maximum de 20 lignes)

Commentaires

Annexe 2 : Questionnaire de l'EMH



Enquête mondiale sur l'homicide. Questionnaire d'opinion

www.worldhomicidesurvey.org Marc Ouimet (marc.ouimet@umontreal.ca) et Aurélien Langlade (Aurelien.langlade@inhesi.com)

Pays évalué	NOM, Prénom	Affiliation	Email
Quel est votre domaine de pratique: <input type="radio"/> Académique et recherche <input type="radio"/> Gouvernemental <input type="radio"/> Police <input type="radio"/> Judiciaire et correctionnel <input type="radio"/> Journalisme <input type="radio"/> Autre	Êtes-vous intéressé à agir comme collaborateur pour la rédaction d'un ouvrage collectif sur l'homicide dans le monde (livre ou encyclopédie)? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Seriez-vous intéressé à participer à une conférence internationale sur l'homicide à Montréal en juin 2015? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	

Quelle serait la probabilité qu'un crime soit rapporté à la police (taux de déclaration) ? Les questions ici portent sur les crimes normaux, HORS homicides.

	10% et moins	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90% et plus
Voies de faits: un homme bat sa femme	<input type="radio"/>								
Viol	<input type="radio"/>								
Vol à mains armées	<input type="radio"/>								
Cambriolage	<input type="radio"/>								

Selon votre opinion, pour une année typique dans votre pays, quelle serait la distribution des homicides pour les variables suivantes ? Le total des cases doit donner 100 pour chaque variable.

Pour 100 victimes d'homicides, combien de: Hommes <input type="text"/> Femmes <input type="text"/>	Pour 100 meurtriers, combien de: Hommes <input type="text"/> Femmes <input type="text"/>
Pour 100 victimes d'homicides, l'arme ayant causé la mort : Arme à feu <input type="text"/> Autre (couteau, objet, mains nues...) <input type="text"/>	Pour 100 victimes d'homicides, quelle serait la distribution pour les types suivants: Familial, conjugal et passionnel <input type="text"/> Durant une querelle ou bagarre <input type="text"/> Durant un vol, un viol ou un kidnapping <input type="text"/> Conflit entre criminels <input type="text"/>

Veuillez estimer la fréquence des types d'homicides suivants pour l'ensemble de votre pays.

	Pratiquement jamais	Peut-être un cas par an	Quelques cas par an	Un cas par mois	Pratiquement chaque semaine
Assassinat d'un juge, ministre ou maire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Meurtre lors d'un enlèvement pour rançon	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un massacre (10 victimes +) par bande armée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Lynchage (vindictive populaire)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Meurtre haineux envers une minorité ethnique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Meurtre lié à la sorcellerie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Meurtre d'un policier en fonction	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Personne abattue par un agent de sécurité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Personne abattue par citoyens regroupés (vigilante)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Quelle serait la probabilité qu'un suspect soit identifié ou accusé pour les types d'homicides suivants (taux de solution)?

	10% ou moins	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90% ou plus
Familial, conjugal et passionnel	<input type="radio"/>								
Durant une querelle et bagarre	<input type="radio"/>								
Durant un vol	<input type="radio"/>								
Durant un viol	<input type="radio"/>								
Conflit entre criminels	<input type="radio"/>								

Quelle serait la probabilité qu'un suspect identifié ou accusé pour les types d'homicides suivants soit éventuellement condamné par un tribunal (taux de condamnation)?

	10% ou moins	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90% ou plus
Familial, conjugal et passionnel	<input type="radio"/>								
Durant une querelle	<input type="radio"/>								
Durant un vol	<input type="radio"/>								
Durant un viol	<input type="radio"/>								
Conflit entre criminels	<input type="radio"/>								

Pour l'ensemble du pays, quel serait :

	2% ou moins	5%	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %	70 %	80 %	90% ou plus
La proportion des ménages qui possède une arme à feu	<input type="radio"/>										
La proportion des hommes qui ont fréquemment une arme à feu sur eux ou dans leur véhicule	<input type="radio"/>										
La proportion de la population qui doit parfois payer "un pot de vin" à des policiers	<input type="radio"/>										
La proportion de la population vivant dans une grande pauvreté (ayant de la difficulté à se nourrir)	<input type="radio"/>										
La proportion de la population vivant dans des zones où les policiers sont pratiquement absents	<input type="radio"/>										
La proportion des femmes qui ont peur de marcher seules dans leur quartier le soir	<input type="radio"/>										
La proportion des hommes qui ont peur de marcher seules dans leur quartier le soir	<input type="radio"/>										

Quel est selon vous le niveau de satisfaction de la population pour ces agences :

	Très insatisfaits	Insatisfaits	Moyennement satisfaits	Satisfaits	Très satisfaits
Police	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Tribunaux criminels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Tribunaux civils	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prisons et services correctionnels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Donnez votre avis sur les questions suivantes:

	Fortement en désaccord	En désaccord	Neutre	D'accord	Fortement d'accord
Les juges sont indépendants et à l'abri des pressions extérieures	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les tribunaux civils assurent le respect des droits de propriété (biens, terres...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les personnes accusées devant les tribunaux bénéficient d'un procès juste et équitable	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les policiers servent davantage les intérêts du pouvoir en place que ceux des citoyens	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les policiers sont intimidés par les organisations criminelles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les policiers sont craints par la population	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Jusqu'à quel point les problèmes suivants nuisent-ils à la qualité de vie d'une partie de la population?

	Pas du tout	Un peu	Modérément	Beaucoup	Fortement
Tensions religieuses	<input type="radio"/>				
Tensions ethniques	<input type="radio"/>				
Tensions linguistiques	<input type="radio"/>				
Tensions politiques	<input type="radio"/>				
Pauvreté	<input type="radio"/>				
Corruption du système de justice	<input type="radio"/>				
Guerre civile actuelle ou passée	<input type="radio"/>				
Trafic de drogues local	<input type="radio"/>				
Trafic de drogues international	<input type="radio"/>				